

Madame Amédée Robitaille
hommage de l'auteur 1292
Ernest Myrand

10 Janvier 1903.

FRONTENAC ET SES AMIS

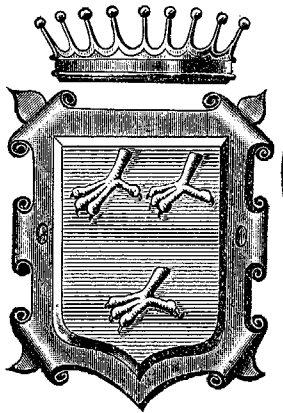
ERNEST MYRAND

FRONTENAC

ET

SES AMIS

ETUDE HISTORIQUE



QUÉBEC

DUSSAULT & PROULX, IMPRIMEURS

1902

Enregistré conformément à l'acte du Parlement du Canada concernant la propriété littéraire, en l'année mil neuf cent deux, par ERNEST MYRAND, au Ministère de l'Agriculture et de la Statistique, à Ottawa.

DÉDICACE

A L'HONORABLE ADÉLARD TURGEON,

Secrétaire de la Province de Québec.

Monsieur le Ministre,

Deux sentiments, l'un d'amitié, l'autre de reconnaissance, m'engagent à vous présenter la dédicace de cette étude historique. Cette démarche semblera prétentieuse à ceux-là qui ignorent que le manuscrit de ce travail vous fut soumis et qu'il mérita votre suffrage au point que vous en avez assuré les frais d'impression en l'inscrivant au budget des livres de prix offerts par le Département de l'Instruction Publique.

Le second motif de cet hommage sera mieux apprécié du lecteur auquel l'intimité de nos relations personnelles importe peu. Ce sentiment en est un d'admiration et de reconnaissance pour la conduite et le langage que vous avez tenus envers les lettres canadiennes-françaises en votre qualité de Secrétaire de la Province de Québec.

L'acclamation qui honora votre discours à la séance d'ouverture du premier congrès de l'Association des Médecins de langue française de l'Amérique du Nord n'est pas éteinte aujourd'hui, et l'écho s'en répercute encore dans toutes les mémoires. Se fût-il endormi qu'il

suffirait, pour l'éveiller, de relire cette allocution toute vibrante de patriotique éloquence.

“ Pourquoi, disiez-vous, pourquoi resterions-nous en dehors du mouvement qui emporte tous les peuples, même les plus humbles, vers la conservation ou la reconstitution de leur idiome? Voyez les Tchèques, les Polonais, les Flamands, les Provençaux, la vieille Irlande elle-même, que l'on pourrait croire irrémédiablement anglicisée et qui, depuis dix ans, sous l'effort de la Ligue Gaëlique, lutte, suivant l'expression d'un de ses poètes, pour le droit d'avoir une âme.

“ Qu'est-ce que la langue? Un vain système de signes algébriques ou de formules sans vie? Non, c'est l'âme, c'est le génie du peuple, ses croyances, ses traditions, ses formes d'esprit et de cœur qu'elle incarne, qu'elle conserve et qui survivent en elle. Ce sont les attaches avec le passé, c'est la survivance en nous de nos ancêtres, c'est la communauté d'idées, de sentiments qui lie chaque génération à la génération précédente.

“ C'est vrai de toutes les langues, même des primitives, des moins savantes, de celles qui n'ont reçu du temps, ou de leur génie propre, qu'un incomplet développement. Et combien la démonstration en est évidente quand il s'agit de l'héritage incomparable de la langue française, l'héritière elle-même de la grâce, de l'élégance, de la précision helléniques! Nous sommes à un tournant de l'histoire. L'axe de la suprématie industrielle et commerciale s'est déplacé. L'hégémonie mondiale n'est plus au vieux continent, mais à l'Amérique du Nord. Dans un quart de siècle, le pavillon des deux races anglo-saxonnes sillonnera toutes les mers, couvrira tous les marchés, fouillera tous les déserts. Déjà la langue anglaise a supplanté ses rivales dans les ports de l'Extrême-Orient. Le pavillon couvre non seulement la marchandise, mais la langue. D'un autre côté, le français gagne du terrain dans la haute société américaine.

“ C'est plus qu'un éveil, c'est une renaissance qui

s'attache à l'élite intellectuelle, et chez nos voisins comme sur le continent européen, la renaissance du français est un brevet de distinction. Aussi j'envisage l'avenir avec sérénité, à la lumière de l'histoire. Quand le latin devint la langue universelle, sous les Césars, une autre langue continuait à être parlée et à être écrite par les lettrés, les philosophes, par tous les dilettanti de raffinement intellectuel, partout, même au cœur de l'empire, dans la ville aux sept collines, et le roi du Forum, Cicéron, dans la pleine maturité de son talent, passait deux ans à Athènes pour se perfectionner dans la connaissance de cette langue immortelle et quasi divine. Ainsi pour le français.

“ Ce ne sera pas la langue du nombre, des foules, mais la langue de l'élite, des cours, de la diplomatie, des académies, des congrès, des sociétés savantes; et cette traînée de lumière sur l'avenir, cette anticipation glorieuse nourrit mon patriotisme des plus fermes espoirs. Mais ce sont là des arguments pour l'esprit. En faut-il pour le cœur? En faut-il pour rappeler les douces émotions de l'enfance, les premiers bégaiements sur les genoux maternels? Pour vous et pour moi, c'est la langue qui réveille, à travers les âges de la vie, toute une riche moisson, “ tout ce qui est resté des âmes envolées, fruits de l'activité et du labeur, fleurs du rêve, de la souffrance et des affections saintes. ” (1)

Je le répète, l'applaudissement que provoquèrent de telles paroles dure encore.

Mais chez vous les belles actions précèdent les belles paroles. Bien agir et bien parler, n'est-ce pas réaliser à la perfection la définition classique de l'orateur : *vir bonus dicendi peritus* ?

Songeant à cette *Alma mater* qui nous a fait ce que nous sommes, vous vous demandiez, avec l'anxiété d'un cœur reconnaissant, ce que vous pourriez bien offrir à

(1) Cf : Edmond De Nevers : *L'Avenir du Peuple Canadien-Français*, page 126.—Henri Jouve, éditeur. Paris 1896

cette Mère auguste des Sciences, des Lettres, et des Arts, à l'occasion de son Jubilé. Vous étiez, avec raison, fort perplexe dans le choix d'un cadeau qui fût pour elle, comme les bijoux de la mère des Gracques, une joie et un orgueil. Vous vous demandiez avec le Fabuliste :

Mais, quand nous serions rois, que donner à des dieux ?

En effet, l'université Laval ne pouvait-elle pas dire aux mieux doués d'entre nous :

—Que pourriez-vous m'offrir que je ne vous aie donné auparavant ?

Les hommes d'affaires, amis de l'institution, rêvaient bien d'un chèque de cent mille dollars à glisser dans la corbeille ; mais, bien que ce songe fût d'or, il y avait, pour les hommes de lettres, quelque chose à offrir de plus précieux et de plus noble que l'argent.

L'affection est ingénieuse, et, très souvent, le cœur a des ressources que l'imagination ne soupçonne pas. Et vous avez trouvé !

Grâce à vous, notre belle université française possède aujourd'hui une *Chaire de lettres*. Sans doute, vos collègues au gouvernement de Québec partagent avec vous l'honneur de cette fondation essentiellement patriotique, mais lequel d'entre eux oserait-il revendiquer l'initiative de ce succès définitif ?

Aussi le sentiment qui m'anime en est-il un de reconnaissance et d'admiration à votre égard, sentiment que partagent avec moi tous les anciens élèves de Laval et tous les dévots au culte des lettres canadiennes-françaises.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

avec la plus haute considération,

Votre tout dévoué serviteur et ami,

ERNEST MYRAND,

Québec, 25 juin 1902.

AVANT-PROPOS

FRONTENAC ET SES AMIS me semblent offrir au lecteur un sujet séduisant d'entretien par l'intérêt historique et littéraire qu'ils éveillent. Ces Français illustres ne sont-ils pas, en effet, deux fois nos compatriotes, et par le sang et par l'esprit ? Nous nous réclamons d'eux par la foi, la race, la langue et, comme eux, ne sommes-nous pas les citoyens d'une république de qui relèvent tous les royaumes et tous les empires, de cette république universelle des lettres qui ne reconnaît pas de bornes à ses frontières, de freins à ses ambitions, d'entraves à sa liberté, et dont les conquêtes, comme les révolutions, sont toujours pacifiques.

Ce travail est moins une étude qu'une causerie historique. On y chercherait en vain cette belle ordonnance des événements, et cette harmonieuse rencontre des personnages qui les traversent, que l'on admire avec raison dans les œuvres françaises du même caractère. La faute ne m'en est pas imputable ; elle tient à la position difficile que nous tous, auteurs canadiens-français, occupons vis-à-vis des sources historiques qu'il nous faudrait consulter, comme à la pénurie des documents authentiques mis à notre disposition. Ainsi, pour n'en donner qu'un exemple tiré de la préparation même de ce travail, toute la correspondance échangée entre Madame de Frontenac et son mari sur les affaires politiques de son gouvernement du Canada est perdue, ou, du moins, égarée si bien qu'elle est restée jusqu'aujourd'hui introuvable.

“ Frontenac, écrit M. Henri Lorin, laissait à la Cour (en 1672) des amis bien placés pour le soutenir et le

défendre contre les adversaires que sa fermeté parfois brutale allait bientôt lui susciter. Madame de Frontenac fut, de tous, le plus actif; elle était en correspondance régulière avec le comte, et c'est un malheur que nous n'ayons pu retrouver ses lettres qui devaient être riches de détails curieux et instructifs; elle usa de toute son influence, de toutes ses relations pour faire prolonger le gouvernement de son mari." (1)

L'historien de Frontenac ajoutait, dans une note, au pied de la même page :

" Il n'a pas été possible de découvrir où sont passés les papiers du comte et de la comtesse. "

J'ajouterai que, sans la correspondance officielle du gouverneur, laquelle, fort heureusement, demeure intacte dans nos archives, et où nous lisons que Madame de Frontenac tenait son mari au courant des plaintes portées contre lui auprès des ministres, nous ignorerions jusqu'à l'existence même des lettres de cette femme célèbre.

Cette irréparable perte crée un préjudice énorme à la mémoire de la *Divine*. Sachant bien qu'on ne pourra leur opposer la correspondance de Madame de Frontenac avec son mari, ses ennemis laissent entendre à qui veut écouter leurs insinuations, aussi perfides que malhonnêtes, que véritablement Anne de la Grange-Trianon usa de toute son influence pour faire prolonger le gouvernement de son mari dans la seule intention de le tenir éloigné d'elle, cette absence lui assurant toute liberté d'action.

Cf : Henri Lorin : *Le Comte de Frontenac*, pages 27 et 28. —Paris—Armand Colin et Cie, éditeurs, 1895.—Cet ouvrage a été couronné par l'Académie des sciences morales et politiques.

M. Henri Lorin, ancien élève de l'École Normale Supérieure de Paris, docteur ès lettres, est actuellement professeur de Géographie Coloniale à l'université de Bordeaux. Ce fort savant et fort aimable Français est absolument sympathique au Canada, et particulièrement à la Province de Québec.

Il fallait donc, et d'urgence, suppléer à cette lacune dans la preuve documentaire, remplacer par des faits les lettres disparues, étudier enfin la vie de Madame de Frontenac et la justifier, devant l'histoire, des odieux soupçons planant sur sa conduite et pesant sur sa mémoire.

On aurait mauvaise grâce à reprocher à l'auteur le caractère flottant, indécis, de telle ou telle partie de cette étude, ou son hésitation à suivre un plan bien déterminé. Ce défaut de méthode révèle plutôt un défaut de moyens. Non seulement la source historique, l'archive, demeure souvent inaccessible, mais également l'usage du livre spécial lui est refusé. A proprement parler, nous n'avons pas ici de bibliothèques où l'on soit sûr de trouver, comme libre de consulter, tous ses auteurs. Or, la bibliothèque n'est-elle pas le coffre d'outils de l'ouvrier intellectuel, comme les archives sont les matériaux du monument qu'il édifie? Privez cet honnête artisan de ces deux ressources essentielles et il fera banqueroute à la meilleure des tâches.

Je le répète, cet essai de critique historique est plutôt, quant à la méthode suivie, une causerie littéraire. On s'y entretiendra de Frontenac et de ses amis comme de personnages contemporains, gens rencontrés la veille, coudoyés sur la rue, au théâtre, à l'église, bref, à toutes les étapes de la vie quotidienne. On parlera d'eux comme nous causons nous-mêmes, dans l'intimité d'un salon élégant, de personnes connues, au chassé-croisé des dialogues et des visiteurs, au hasard des interruptions comme au caprice des interlocuteurs qui soutiennent la conversation.

Ce travail de longue haleine, que retardait encore la recherche des documents nécessaires, aura du moins une qualité, la bonne foi; un mérite, l'étude; un but, l'hommage offert à l'un des trois plus glorieux noms historiques de notre patrie : Champlain, FRONTENAC et Laval.



Anne de La Grange



FRONTENAC ET SES AMIS

PREMIÈRE PARTIE

AMIS POLITIQUES

CHAPITRE I

Madame de Frontenac.—Prestige et influence de la *Divine*.— Elle fait nommer son mari gouverneur du Canada et l'emporte sur Madame de Sévigné, qui sollicitait la même position pour son gendre.—Ce que la spirituelle marquise et sa fille, Madame de Grignan, pensaient de nos ancêtres, les Canadiens-français.

Pour se faire pardonner, sans doute, la criminelle négligence avec laquelle elle laissa perdre le portrait de Frontenac, l'Histoire nous a conservé, avec un soin jaloux, celui de sa femme, la *Divine* Anne de la Grange-Trianon.

Ce portrait, merveilleux de fraîcheur et de coloris, vous l'admirez encore à Versailles, où il fait l'ornement de l'une des principales galeries du château. Madame

de Frontenac porte le costume de Minerve : sur la tête un casque à cimier surmonté d'un panache ; à la main droite, un arc ; au bras gauche, un bouclier ; au corsage, en forme de cuirasse, la tête de Méduse, répétée sur chacune des épaulières. A l'angle inférieur de la toile, à droite, on lit ces mots : *Anne de la Grange, Comtesse de Frontenac* (1).

Madame de Frontenac fut un pouvoir caché dans le rayonnement du trône de Louis XIV ; sa force semblait grandir à mesure qu'il se faisait plus invisible et plus lointain en apparence. En 1678, madame de Frontenac était tenue à la Cour en une telle estime qu'on la rechercha en qualité de dame d'honneur pour la princesse de Conti lorsqu'il s'agit de former la maison de cette altesse royale. Mais la comtesse, encore mal revenue des ennuis que lui avait causés une position semblable auprès de la duchesse de Montpensier, refusa ce rôle officiel, envié par tant d'autres, et préféra les amers désagréments, toutes les petites et grandes misères d'une vie pauvre mais libre, aux pompes asservissantes d'une haute domesticité. Elle n'en exerça pas moins une influence considérable sur les destinées mêmes de notre ancienne mère-patrie. Sa correspondance intime avec Madame de Maintenon, dont elle fut la confidente, le prouve avec éclat. (2)

Fleur de luxe, mondaine raffinée, arbitre reconnu de l'élégance, du bon goût et du bel esprit, Madame de Frontenac—une des plus belles femmes de France—possédait un don supérieur en puissance et en séduction à l'art magique des fées : celui de se créer autant d'amis que de connaissances. Et cet autre, encore plus inestimable, de ne perdre aucun de ses admirateurs, de les tenir

(1) Voici la mention de ce portrait au catalogue des Musées de Versailles : No 3,508, *Comtesse de Frontenac*, 17ième siècle.-- Pas de nom d'auteur.

(2) Je veux parler de cette correspondance active échangée à propos d'un événement qui entraîna les plus graves conséquences politiques, c'est-à-dire du mariage de Madame de Maintenon avec Louis XIV.

indéfiniment sous le charme comme ces magnétiseurs habiles qui n'éveillent pas leurs sujets. Écoutez comment en parle le duc de Saint-Simon :

“ Madame de Frontenac, et Mademoiselle d'Outrelaise, qu'elle logeait avec elle à l'Arsenal, donnaient le ton à la meilleure compagnie de la ville et de la Cour, sans y aller jamais. On les appelait les *Divines*. En effet, elles exigeaient l'encens comme déesses et ce fut toute leur vie à qui leur en prodiguerait. ” (1)

M. Alfred Garneau, le fils de notre historien national, dans une excellente étude sur *Les Seigneurs de Frontenac*, parue il y a déjà très longtemps (2) a dit fort bien :

“ Anne de la Grange-Trianon, comtesse de Frontenac, avait en perfection la beauté qui ravit,

Et la grâce plus belle encor que la beauté.”

“ A la Cour on l'appelait la *Divine* : nulle femme, en

(1) Cf : *Mémoires* de Saint-Simon, année 1707, tome 5, page 335, édition Hachette.—Paris 1856.

Mademoiselle d'Outrelaise était une belle et aimable personne du Poitou, que la comtesse de Fiesque avait produite et qui avait communiqué à la comtesse de Frontenac, son amie, le surnom de *Divine* qu'on lui avait donné tout d'abord.

Louis Jolliet, le découvreur du Mississipi, se garda bien de laisser échapper la bonne occasion que lui fournissait son exploit géographique de faire sa cour à Frontenac. Il désigna sous le nom de *Frontenacie* toute l'étendue de pays exploré, appela *Rivière Buade* le Mississipi, et donna le nom de *Rivière de la Divine* à la rivière des Illinois en l'honneur de la belle Anne de la Grange-Trianon. On ne pouvait plus gracieusement flatter l'amour-propre du maître. Frontenac, à son tour, par un mouvement de modestie intéressée, changea le nom de *Frontenacie* en celui de *Colbertie*, et, pour la même raison d'hommage rendu au grand ministre, la rivière *Buade* devint la rivière *Colbert*. Ni l'un ni l'autre de ces deux noms, *Frontenacie* et *Colbertie*, ne demeurèrent longtemps sur les cartes ; celui de *Louisiane* a prévalu. Il nous rappelle Cavelier de la Salle et Louis XIV.

(2) Cf : *Revue Canadienne*, année 1867, tome 4, page 147.

effet, reine ou sujette, n'était plus aimable et plus aimée qu'elle. Toute sa vie, elle fut entourée de gens empressés à lui plaire ; mais elle était fière comme Diane, et tenait haut le sceptre qui jamais ne s'échappa de ses doigts."

Cette fascination irrésistible, la comtesse-diplomate l'exerça à notre profit en deux circonstances mémorables : la première, lors de la nomination de son mari (6 avril 1672) au poste de gouverneur de la Nouvelle-France, et la seconde, quand elle fit rentrer Frontenac (7 juin 1689) dans son gouvernement de Québec. Sans cette double victoire,—un chef-d'œuvre d'intrigue politique renforcée de rouerie féminine,—sans cette double victoire, dis-je, le Canada eût été perdu pour la France dès 1690, car Sir William Phips aurait eu bon marché de Denonville, qui n'avait pas même su venger le massacre de La Chine, et personne, Frontenac absent, n'aurait eu la crânerie de répondre à l'amiral anglais "*par la bouche de ses canons.*"

Des furets d'antichambres, calomniateurs publics, chassant au scandale comme l'épagneul à la perdrix, ont dit que la commission de Frontenac lui fut obtenue par des amis "heureux de le dépêtrer de sa femme et de lui donner de quoi vivre ;" que de plus le nouveau gouverneur "n'eut pas trop de peine à se résoudre d'aller vivre et mourir à Québec plutôt que de crever de faim à Paris. (1) "

Comme dans tout mensonge historique bien préparé, ces assertions perfides ferment du vrai et du faux. Seulement, le vrai ne s'y rencontre que dans la proportion infime du sucre dans la pilule, et pour le même motif.

Le vrai consiste en ceci : la commission de Frontenac, comme gouverneur du Canada, lui fut obtenue par des amis heureux de tirer de la pauvreté un brave officier tout couvert de blessures. A Paris, Frontenac qui

(1) Cf : *Mémoires* de Saint-Simon, année 1707, tome 5, page 336, édition Hachette, Paris 1856.

avait peu de biens,—sa fortune ne dépassa jamais vingt mille livres de rente—voulut vivre comme s'il eût été millionnaire ; aussi fut-il bientôt *parfaitement ruiné*, c'est le mot de Saint-Simon. Le gouvernement de la Nouvelle-France était une grande faveur à lui accorder. Elle ne lui fut pas donnée discrètement comme une aumône, mais ostensiblement offerte comme une décoration. La protection de Louis XIV fut éclatante et complète : à ce point que des lettres d'Etat défendirent formellement à ses créanciers de le poursuivre ou de lui réclamer leurs dettes. Et les historiens de Frontenac intime racontent qu'une fois installé au château Saint-Louis le vieux gouverneur *prenait plaisir à sympathiser avec ceux qui se trouvaient "aussi bien" que lui dans leurs affaires!* La Hontan fut de ceux-là.

Le traitement du gouverneur, en 1672, se chiffrait officiellement à 3,000 livres (1) et, vingt-cinq ans plus tard, à la mort de Frontenac—1698—à 10,000 écus, s'il faut en croire le *Journal* de Dangeau. La position était donc beaucoup plus honorifique que rémunératrice. La distinction des compétiteurs en fait foi. Le gendre de Madame de Sévigné, le comte de Grignan, était au nombre des aspirants au fauteuil vice-royal, et le dépit qu'éprouva de son échec l'illustre marquise établit, mieux que toute autre démonstration, l'importance de la position et l'estime dans laquelle on tenait à Paris le gouverneur de la Nouvelle-France. Le jour même de la nomination de Frontenac, Madame de Sévigné écrivait à sa fille : "Ayez une vue du Canada comme d'un bien qui n'est plus à

(1) "Quelle que fût la médiocrité de sa fortune, Frontenac voulut arriver au Canada comme un gouverneur qui comprend la dignité de sa situation ; il avait reçu quelques libéralités du roi : 6,000 livres, "pour se mettre en équipage," 9,000 livres environ pour former une compagnie de vingt hommes de guerre à cheval, dits *carabins*, qui seraient sa garde du corps. Il avait chargé un vaisseau de ses "ameublements et équipages," mais les Hollandais, auxquels Louis XIV venait de déclarer la guerre, s'en emparèrent à la hauteur de l'île Dieu."

Henri Lorin, *Le Comte de Frontenac*, page 28.

portée ; M. de Frontenac en est le possesseur.” Puis elle ajoute, autant par désappointement personnel que par tendresse pour Madame de Grignan, qu’elle s’imagine consoler par cette fausse excuse : “ Il eût été bien triste “ d’aller habiter un pays si lointain, avec des gens qu’on “ serait fâché de connaître en celui-ci.” Ce mépris pour la Nouvelle-France montre tout le recul de cet orgueil maternel blessé.

Le joli compliment que Madame de Sévigné adresse à nos ancêtres ! Il fait sourire plus qu’il n’irrite, car il rappelle immédiatement la fable d’Esopé. Les raisins étaient trop verts pour le renard, comme le pays était trop froid pour M. de Grignan. La vérité, c’est que le fauteuil, comme les grappes vermeilles, était placé trop haut, hors d’atteinte.

Nous devons deux fois bénir la mémoire de Madame de Frontenac et nous réjouir doublement du succès qu’elle remporta en faisant écarter la candidature de Monsieur de Grignan et triompher la cause de son mari. Admettons, pour un instant, que M. de Grignan l’eût emporté, que la noble fille de Madame de Sévigné eût daigné consentir à vivre “ au milieu de gens avec lesquels on n’aimerait pas à se rencontrer en France, ” croyez-vous que l’enfant de la plus célèbre *épistolière* du 17^{ième} siècle—c’est le mot de Ménage à l’adresse de Balzac—croyez-vous que Madame de Grignan eût entretenu à l’égard de nos paysans un sentiment différent de celui de sa mère ? Ouvrons encore les *Mémoires* de Saint-Simon et lisons ensemble :

“ Madame de Grignan, maria son fils à la fille du “ fermier-général Saint-Amand. En la présentant au “ monde, elle en faisait ses excuses, et, avec sa minauderie, en radoucissant ses petits yeux, disait “ qu’il fallait bien, de temps en temps, du fumier sur les meilleures terres.”

Croyez-vous maintenant que cette belle madame eût consenti de recevoir, au salon du château Saint-Louis, ces paysannes, ces filles d’habitants qu’elle traitait de

fumier dans la personne de sa bru, la femme d'un fermier-général ? (1)

(1) Ce mépris inné de la noblesse française pour l'homme du peuple est universel et se retrouve à chacune des époques de la monarchie. Il enveloppe dans son beau dédain la bourgeoisie toute entière et même cette partie de la noblesse qui n'est pas née dans le royaume, et que j'appellerais *noblesse coloniale*. A quelles railleries M. de Vaudreuil ne fut-il pas en butte quand il épousa Mademoiselle de Joybert, et à quels obstacles se heurta sa candidature au gouvernement du Canada ? Et pourquoi ? Uniquement parce que Mademoiselle de Joybert était canadienne, — car elle avait eu la distraction de naître à Port Royal, en Acadie. Aux yeux de la haute pègre, elle n'était plus qu'une métisse, un sang-mêlé, une tarée de bourgeoisie. Mademoiselle de Joybert, devenue Madame de Vaudreuil, fut nommée plus tard institutrice des enfants de Louis XV, mais elle eut, au préalable, et avant d'entrer en office, à *s'excuser d'être née dans les colonies !*

CHAPITRE II

Madame de Frontenac appartient-elle à l'histoire de la Nouvelle-France ?—Pourquoi la fière comtesse ne vint pas au Canada. —Explications boiteuses et interprétations malignes de cette absence.—Quelle en était la véritable raison.—Frontenac et Madame de Montespan.—Devons-nous garder rancune à Madame de Frontenac de n'avoir pas suivi son mari à Québec ?—Ce que nous valut la présence permanente de Madame de Frontenac à Paris.

A l'encontre de plusieurs écrivains, qui regardent la comtesse de Frontenac comme étant parfaitement étrangère à l'histoire du Canada, (1) je maintiens qu'elle en est un des personnages intéressants, considérable même, par l'influence qu'elle exerça sur les destinées politiques de la Nouvelle-France quand elle fit nommer son mari gouverneur.

“ Le successeur de M. de Courcelles, dit Rochemonteix (2), Louis de Buade, comte de Palluau et de Frontenac, est le gouverneur le plus éminent que Louis XIV ait donné à la Nouvelle-France. ” Et ailleurs il ajoute : “ Cette époque—c'est-à-dire la seconde administration de Frontenac, 1689-1698—de l'histoire du Canada, est assurément la plus glorieuse du dix-septième siècle. ”

(1) Notre grand historien national, Garneau, ne nomme même pas la comtesse de Frontenac. Elle est également ignorée de Charlevoix. Pour qui ne lit que ces deux auteurs classiques, Frontenac est un célibataire qui meurt comme il a vécu : garçon !

(2) Cf : Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au 17^{ième} siècle*. Vol. III, pages 94 et 267.

M. Léon Dussieux, professeur d'histoire à l'École impériale militaire de Saint-Cyr, disait, en 1867, au cours de l'une de ses leçons :

“ Monsieur de Frontenac est l'un des hommes les plus éminents du dix-septième siècle. ”

On exalte, et avec raison, le courage héroïque de Madame de Champlain, une jeune femme de vingt-deux ans, qui vint, à l'*Habitation de Kébec*, partager avec son mari les angoisses, les fatigues et les peines d'une existence obscure, laborieuse et solitaire, perdue dans un pays où la nuit du paganisme s'épaississait encore des ténèbres de la barbarie. Toutefois, ne soyons pas trop prompts à reprocher à Madame de Frontenac de n'avoir pas suivi ce magnifique exemple d'abnégation et de sacrifice que répétèrent à leur tour, avant elle, dans l'histoire des gouvernements de Québec, mesdames d'Ailleboust, De la Barre et Denonville. Ne lui gardons pas une amère rancune d'être demeurée là-bas, en France, tout le temps que durèrent les deux administrations de son mari.

Plusieurs ont cherché à expliquer, sinon à excuser, l'absence de Madame de Frontenac, par l'incompatibilité d'humeur des deux époux.

Dussieux est l'auteur d'un ouvrage très estimé : *Le Canada sous la domination française*, d'après les archives de la Marine et de la Guerre.—Paris, 1862.

“ En 1850—écrit M. Dussieux à la première page de ce livre qui a fait tant aimer et connaître le Canada en France où on l'avait oublié depuis près de cent ans—j'avais à exposer pour la première fois notre histoire nationale aux élèves de l'Ecole de Saint-Cyr. Lorsque j'en vins au récit de la lutte qui nous a coûté le Canada, l'ardente et sympathique jeunesse qui m'écoutait tressaillit au récit des grandes actions qui avaient honoré le nom français en Amérique.

“ Je n'oublierai pas l'émotion qui s'empara de l'auditoire lorsque je dis que cette belle page de nos annales militaires était pourtant presque inconnue en France et que jamais encore on n'y avait raconté en détail les actes des hommes illustres qui, pendant si longtemps, et avec tant de gloire, avaient disputé le Canada aux armées anglaises. ”

Et ce fut pour racheter cette ingratitude, combler cette impardonnable lacune dans le cours d'*Histoire de France* donné à des Français, que Dussieux composa son ouvrage. “ Je croirai, disait-il, avoir rendu service à mon pays si ce travail rappelle à mes compatriotes le souvenir de ces terres lointaines où un million de cœurs français battent encore, fiers de leur origine. ”

“ Un si aimable homme, disent les *Mémoires* de Saint-Simon, et une femme si merveilleuse ne durèrent pas aisément ensemble : ainsi le mari n'eut pas de peine à se résoudre d'aller vivre et mourir à Québec, plutôt que de mourir de faim ici, en mortel auprès d'une *Divine*. ”

“ Aucun trait de ressemblance, remarque à son tour Rochemonteix, si ce n'est un caractère très indépendant et impérieux. Le jeune ménage ne resta pas longtemps uni, chacun s'en alla de son côté. ”

Ce regrettable état d'esprit créait au château Saint-Louis une affreuse solitude, un isolement intolérable pour l'illustre gouverneur qui, supportant à peine son exil doré, regrettait toujours Paris, Saint-Germain, Versailles où il avait vécu le meilleur de son existence. En vain, pour tromper son mortel ennui, s'illusionner lui-même, ce friand de plaisirs mondains, cet ambitieux d'honneurs militaires, cet assoiffé de gloire s'ingéniait-il à transformer son palais en un petit Versailles. Vainement ; cette Cour factice, où la reine manquait, si laborieusement imaginée ne lui rendait pas son foyer domestique à jamais disparu. Et ses lendemains de fêtes le trouvaient plus morose et plus triste.

Néanmoins, au point de vue des intérêts politiques de la Nouvelle-France, rien de plus heureux que cette brouille conjugale. Demeurant à Paris en permanence, Madame de Frontenac était admirablement bien placée pour conjurer les intrigues, répondre aux plaintes et combattre les ennemis du gouverneur cherchant à le perdre, à le ruiner dans l'estime de Louis XIV par tous les moyens secrets ou déclarés. Calomnies, médisances, fausses interprétations et préjugés de toute espèce, rien n'était épargné contre lui. — *Delendus est Frontenac !* C'était le cri de guerre. Mais la vigueur de la défense répondait toujours à l'acharnement de l'attaque. La lutte prit un développement gigantesque : elle dura vingt-cinq ans ! C'est dire, d'un seul mot, la constance,

la fidélité comme l'indomptable courage de l'alliée naturelle du vainqueur de Phips.

Singulier phénomène psychologique : à la distance de deux siècles et demi, quelques-uns d'entre nous gardent encore rancune à Madame de Frontenac et ne lui pardonnent pas cette absence dont je dirai plus loin, au cours de cette étude, le véritable motif. Ils l'attribuent toujours à son mépris pour nos ancêtres, à son aversion conjugale, à son amour désordonné du plaisir. Trois raisons, trois erreurs, aussi injustes que fausses. N'empêche qu'on la raille encore aujourd'hui, et fort cruellement. Pas plus tard qu'hier, s'il m'est permis de parler ainsi, je veux dire en 1900, n'écrivait-on pas à son adresse :

“ Frontenac laissait une veuve très facile à consoler,
 “ et les consolations qu'elle appréciait ne manquaient
 “ pas à la cour de Louis XIV. Très mondaine et belle,
 “ elle préférait les délices de Versailles aux rudes beautés
 “ de Québec, et n'avait jamais voulu venir habiter le
 “ château Saint-Louis. (1)

Frontenac laissait une veuve très facile à consoler !

Eh ! qu'en sait-on ? A la mort de son mari, Anne de la Grange-Trianon avait soixante-six ans, étant née en 1632. Ce n'est pas précisément l'âge du *flirt*, et la vieille n'est pas, que je sache, la saison des amours volages. De plus, au 17^{ième} siècle, il n'était pas d'usage, à l'occasion d'un deuil particulier, de venir tordre son mouchoir devant le public ou de s'éponger les yeux avec des journaux. Ce procédé, d'un mauvais goût très moderne et tout simplement révoltant, était absolument inconnu du grand monde et du beau monde de Louis XIV dont la Cour est demeurée le type du savoir-vivre raffiné, le criterium de la suprême élégance. La bourgeoisie même de ce temps-là pleurerait en silence et à huis clos : sans

(1) Cf : A. B. Routhier, *Québec et Lévis à l'aube du XIX^{ème} siècle*, page 162.

l'ode de Malherbe, on eût toujours ignoré que Duperrier avait perdu sa fille.

Et les consolations qu'elle appréciait ne manquaient pas alors à la Cour de Louis XIV.

De quelle autorité se réclame-t-on pour insinuer dans l'esprit du lecteur que la veuve de Frontenac se consolait à la cour de Louis XIV ? De Saint-Simon, je parie ! Que disent les *Mémoires* de Monsieur le duc ?

“ Madame de Frontenac et mademoiselle d'Outre-laise qu'elle logeait avec elle à l'Arsenal donnaient le ton à la meilleure compagnie de la ville et de la Cour, sans y aller jamais ! ” (1)

Elle (MADAME DE FRONTENAC) préférait les délices de Versailles aux rudes beautés de Québec.

D'abord, Madame de Frontenac n'allait jamais à Versailles ! Saint-Simon vient de nous le dire. Et même, étant donné qu'elle y fût, qui de nous oserait lui reprocher d'avoir préféré Versailles au crépuscule du 17^{ième} siècle à Québec et Lévis à l'aurore du vingtième ? Écoutez ce qu'en dit—du Québec fin-de-siècle Louis XIV—M. Joseph-Edmond Roy dans son bel article : *A propos de Frontenac* : (2)

“ Frontenac accepta de bon cœur son exil chez les Scythes qui lui permettait de refaire sa fortune avariée s'il ne pouvait satisfaire son ambition. Après tout, il valait mieux être le premier dans la bicoque de Québec que de battre le pavé de Paris ou d'être confondu dans les antichambres de Versailles avec la tourbe des gentils-hommes de cape et d'épée.

“ Que l'on se représente le désenchantement de ce grand seigneur, habitué à la vie luxueuse des cours, et fréquentant le meilleur monde de France, lorsqu'il arriva

(1) Cf : *Mémoires* de Saint-Simon, pour l'année 1707, tome 5, page 335, Paris, 1856, édition Hachette.

(2) Publié dans le *Courrier du Canada*, du 23 octobre 1890.

sur le rocher de Québec, pauvre petit bourg de province comptant à peine mille habitants. Quelle société composée et maussade que ces négociants, un peu rudes et grossiers, âpres à la curée, et qui ne causaient guère que de chasse aux fauves et de pêche à la morue ! Un aussi rapide changement de décors peut expliquer les brusqueries de Frontenac, ses colères noires, ses boutades amères, ses accès de rage. ”

Tel était le Québec de l'an de grâce 1672. Et Madame de Frontenac y serait venue vivre si elle n'eût préféré, non pas Versailles à Québec, mais son enfant à son mari. Quelle était la raison de ce choix aussi cruel qu'étrange ? La voici.

De complaisants apologistes du gouverneur ont mis à la charge du caractère impérieux et vindicatif d'Anne de la Grange toutes les misères domestiques de son foyer. Ils eussent mieux fait, puisqu'ils en avaient le loisir, d'épiloguer aussi sur l'inconduite du mari. Bien que Pierre Margry soit un panégyriste ardent de Frontenac, il semble, dans le récit de ces querelles intimes, lui donner le plus grand tort. (1) “ Frontenac, écrit-il, n'avait pas de goût à vivre en simple mortel auprès d'elle. ” Saint-Simon, de son côté, nous raconte dans ses *Mémoires* que Frontenac “ portait avec peine le poids de son autorité. ”

La vérité, c'est que Frontenac fut l'artisan de sa

(1) Ainsi Pierre Margry porte au crédit de Frontenac une fort vilaine anecdote. Le découvreur du Mississipi, Jolliet, croyant être agréable au gouverneur du Canada, avait nommé la rivière des Illinois, *Rivière de la Divine*. “ Il est peu probable, remarque l'archiviste parisien, que cette pensée fût suggérée, et encore moins ratifiée, par le comte, son mari. ” Puis, il nous raconte, à l'appui de son opinion, l'histoire—assez invraisemblable—d'une interpolation commise par Frontenac sur une carte manuscrite de Raudin. Celui-ci, copiant Jolliet, avait désigné la rivière des Illinois sous le nom de *Rivière de la Divine*. Frontenac aurait ajouté : *ou d'Outrelaise*, pour l'odieux plaisir de faire pièce à sa femme. “ Ce, qu'entre nous, j'admettrais assez aisément, ” conclut Margry.

propre infortune conjugale. Il se perdit dans l'estime et la confiance de sa femme par une infidélité dont l'éclat et le retentissement firent scandale.

Frontenac passait, et avec raison, pour avoir été au dernier mieux avec Madame de Montespan. Seule à connaître cet adultère, Madame de Frontenac eût peut-être pardonné au coupable; mais celui-ci, que la joie d'un triomphe libertin et glorieux étouffait, livra le secret de sa bonne fortune et chansonna Louis XIV.

Je suis ravi que le Roi, notre Sire,
 Aime la Montespan !
 Moi, Frontenac, je m'en crève de rire
 Sachant ce qui lui pend !
 Et je dirai, sans être des plus bestes,
 Tu n'as que mes restes,
 O roi !
 Tu n'as que mes restes ! (1)

Cette faute, publiquement affichée, centuplait l'outrage, et Madame de Frontenac en fut, vraisemblablement, plus offensée dans son orgueil que blessée dans son honneur. Si, comme la majorité de nos écrivains canadiens-français l'a malhonnêtement laissé sous-entendre, si Anne de la Grange eût appartenu au grand

(1) Mademoiselle de Montpensier raconte, dans ses *Mémoires*, que Frontenac avait un jour, en tirant son mouchoir, laissé tomber de sa poche une lettre d'amour adressée à Madame de Montespan (Mademoiselle de Mortemart). Un courtisan mit le pied dessus, puis, au bon moment, la ramassa et la remit à Louis XIV qui s'aperçut alors que le sieur de Buade braconait sur ses terres et tirait impunément son gibier. Le roi en éprouva un dépit très vif qu'il dissimula cependant. De cette aventure galante il courut sous le manteau des couplets fort piquants. Celui que j'ai cité en est un des plus convenables. On me saura gré de ne pas publier les autres.

Il est possible—peu probable toutefois—que le souvenir de cette chanson railleuse ait pesé sur la détermination de Louis XIV lorsqu'il nomma Frontenac (1672) gouverneur du Canada. Le Grand Roi ne souffrait pas de compétiteurs au pays du Tendre. Et voilà pourquoi Frontenac serait parti pour Québec: Le climat de notre pays n'était pas précisément celui de Cythère, mais il était salubre et réfrigérant.

monde de la galanterie décente, loin de s'irriter d'un pareil affront, elle s'en fut amusée, réjouie peut-être. Souffler au roi de France la plus aimée de ses maîtresses, pareil succès d'alcôve n'était pas banal. Cela prouvait un lovelace de belle force et de concurrence hardie.

Bien au contraire, la scandaleuse aventure de Frontenac avec Madame de Montespan détermina la catastrophe finale, car de cette criminelle liaison la comtesse en conçut une rancune et une aversion mortelles.

A la date de la première nomination de Frontenac, (6 avril 1672) Madame de Montespan était, elle aussi, à l'apogée de sa puissance (1). Or, qui pouvait dire sûrement, à l'exception de Louis XIV, si Frontenac avait été choisi, de préférence à ses dangereux concurrents, grâce à l'influence de sa femme, au mérite de ses blessures, ou au choix intéressé de la favorite ? La maîtresse du roi, anxieuse de lui prouver son amour et sa fidélité, de grandir et d'asseoir solidement, et du même coup, son influence et son prestige, avait, peut-être aussi, multiplié les instances pour que son amoureux de prédilection fût, sous prétexte de récompense patriotique, nommé à ce poste lointain. Mademoiselle de Mortemart était de force à imaginer comme à exécuter ce plan machiavélique où l'hypocrisie faisait équilibre à la rouerie la plus consommée. D'y songer seulement, l'altière comtesse de Frontenac ne devait-elle pas frémir d'indignation, de colère et de rage impuissante ? Poignante incertitude où l'angoisse s'aggravait d'humiliation, de sarcasme et de ridicule.

Quelque part dans sa biographie de Madame de Frontenac, l'abbé Raymond Casgrain dit que "*l'idée ne lui vint pas d'accompagner son mari dans son gouvernement d'Amérique.*" (2) Pour une fois je suis de son

(1) La faveur de Madame de Montespan éclata au grand jour lorsque Lauzun fut enfermé à Pignerol. Or ceci se passait en 1671.

(2) Cf : *L'Enseignement Primaire*—livraison de décembre 1898 page, 211.

avis. Il a deviné juste le sentiment de la femme outragée. Dans un tel état d'âme, la comtesse ne fut pas lente à choisir lequel, de son fils ou de son mari, elle devait quitter. Elle n'hésita pas un instant : entre ses devoirs d'épouse et de mère elle opta pour ceux-ci.

C'est d'ailleurs un bonheur pour nous que la fière comtesse ne soit jamais venue habiter le château Saint-Louis. En soutenant, à Paris, les intérêts politiques de son mari, cette femme éminente par la sagacité de son intelligence et la finesse de son esprit, servait admirablement la cause de la Nouvelle-France, une cause sacrée pour nous, car elle identifiait ses intérêts avec ceux de notre avenir national. Je le répète, avec un sentiment de conviction profonde, sans Madame de Frontenac le Canada eût été conquis par l'Angleterre dès 1690, car, Frontenac absent du pays, Sir William Phips emportait Québec haut la main, peut-être même sans coup férir. La capitale prise, c'eût été la conquête définitive de la colonie, soixante-dix ans avant la date fatale.

Il serait évidemment ridicule de vouer à Madame de Frontenac une reconnaissance exagérée pour le service qu'elle nous rendit en cette circonstance et dont elle n'eut pas même le soupçon. N'imitons pas les Romains promenant en triomphe les oies sacrées du Capitole. Toutefois, il convient de retenir que la levée du siège de Québec par les Puritains est due au mérite personnel de Frontenac rentré, au bon moment, dans son gouvernement, grâce à l'influence politique de sa femme.

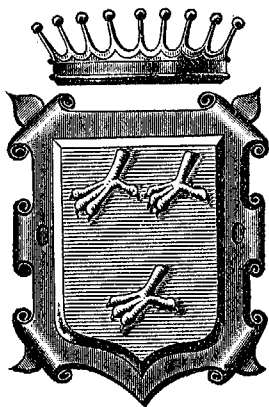
C'est le propre de notre nature de haïr, au moins de détester, ceux-là qui nous causent du mal sans le vouloir ; pourquoi, également, ne pas aimer, au moins estimer, ceux-là qui nous ont fait du bien sans le savoir ? Et le témoignage de notre gratitude envers Madame de Frontenac serait-il excessif, s'il se réduisait à placer son portrait au salon du Château Frontenac ? La *Divine* y retrouverait sûrement son "*bel appartement*" de l'Arse-
nal dont la magnificence arrachait même un cri d'admiration jalouse au méprisable duc de Saint-Simon. Elle

y présiderait dignement, incontestablement, en souveraine de grâce, d'esprit et de beauté.

Je m'étonne vraiment que cette pensée-là ne soit pas venue aux magnats du Pacifique quand ils résolurent la construction de la superbe hôtellerie ouverte, à Québec, au meilleur monde cosmopolite. Si je tenais l'oreille d'un Van Horn ou d'un Shaughnessey, je leur en ferais la confiance. Et j'aurais lieu de croire qu'ils commanderaient sans plus tarder à l'un de nos artistes canadiens—à M. Suzor-Côté par exemple, actuellement à Paris—une copie du merveilleux tableau de Versailles. Et je me porterais garant, sans trop de péril, de l'excellence du travail exécuté par mon compatriote.

CHAPITRE III

Influence personnelle, sociale et politique de Frontenac.—Ses partisans.—Madame de Frontenac, la plus habile, la plus active et la plus fidèle de ses amis.



En outre du crédit superbe que sa femme possédait à la Cour, Frontenac (1) se recommandait fièrement par sa naissance, les alliés de sa famille, ses amis politiques, et, particulièrement, par une valeur personnelle incontestable au point de vue de la gloire militaire. A l'époque de sa candidature au poste de gouverneur du Canada, il avait à son actif trente années de bons services et trois victoires du plus bel éclat : Rosès, Orbitello, Saint-Gothard. Tous les

historiens honnêtes attribuent la première nomination de Frontenac à un généreux désir de Louis XIV de tirer de la pauvreté un brave officier couvert de blessures. Rochemonteix, avec une impartialité et une largeur d'esprit qui l'honorent, n'hésite pas à déclarer qu' "*il la méritait bien par ses services rendus sur les champs de bataille.*"

Louis de Buade débuta sous les drapeaux en 1637, à l'âge de dix-sept ans. Il combattit en Flandre, en

(1) De tous titres : Louis de Buade, comte de Palluau et Frontenac, seigneur de l'Isle Savary, maître de camp du régiment de Normandie, maréchal des Camps et Armées du Roi, gouverneur et lieutenant-général pour le Roi en Canada, Acadie, Isle de Terre-neuve et autres pays de la France septentrionale, chevalier des Ordres de Jérusalem et de Saint-Louis.

Allemagne, au Piémont. En 1645, il était au siège de Rosès, en Catalogne, aux côtés du marquis d'Huxelles, son oncle. En 1646, on le retrouve en Toscane et devant Orbitello où il eut un bras cassé en repoussant un corps de Napolitains. Il était alors maître de camp (*colonel*) du régiment de Navarre. En 1664, il assistait, avec le régiment de Carignan-Salières (1), à la journée de Saint-Gothard. Quand il reçut sa commission de maréchal des camps et armées du roi, il comptait déjà onze années de services. En 1669, à la demande du pape Clément IX, Louis XIV envoie des secours à Candie, capitale de l'île de Crète, assiégée par les Turcs depuis au delà de trois ans. Frontenac passe en Orient avec ce contingent de troupes d'élite et s'enferme dans l'héroïque petite ville qui résiste encore deux mois après l'arrivée des Français. Il y eut de furieuses sorties et des combats partiels d'une audace et d'une bravoure légendaires. Mais enfin il fallut se rendre et capituler. L'île avait tenu un quart de siècle contre les Musulmans ; il était difficile d'exiger davantage. Tout fut perdu comme à Pavie, *fors l'honneur*.

Frontenac se recommandait à la Cour par sa famille. Filleul de Louis XIII, qui lui avait donné son propre nom au baptême, Louis de Buade se réclamait de son père Henri de Buade, chevalier, baron de Palluau, en Touraine, maître de camp du régiment de Navarre, premier maître d'hôtel et capitaine du château de Saint-Germain-en-Laye. Cet Henri de Buade était un des familiers de Louis XIII. Amis dès la plus tendre enfance, compagnons d'études et de jeux, ils passent ensemble leur brillante jeunesse. Ensemble ils chassent et tuent leur premier sanglier, ensemble ils jouent au soldat avec des sabres de bois. Ils sont au mieux en tout temps et en

(1) " L'établissement, en Canada, des soldats de ce régiment, écrit M. Henri Lorin, fut peut-être une des raisons de la nomination de M. de Frontenac, comme gouverneur de la Nouvelle-France. "

Cf : Lorin, *Le Comte de Frontenac*, page 26.

- toutes circonstances. Je crois même, si ma mémoire ne me fait point défaut, que Jean Hérouard nous raconte, dans son *Journal*, qu'à la suite d'une querelle enfantine le petit Buade administra une volée superbe de coups de poing à son futur seigneur et maître.

Frontenac se réclamait encore de son grand père Antoine de Buade (1) premier seigneur de Frontenac (2) chevalier des ordres du Roi, conseiller d'Etat, premier maître d'hôtel et capitaine du château et des chasses de Saint-Germain-en-Laye, et l'un des plus anciens et des plus fidèles serviteurs d'Henri IV. Intime ami du Béarnais, ce fut lui qui, lors des fiançailles de son maître et de Marie de Médicis, fut chargé de la galante mission de porter, à Florence, à la fameuse italienne, le portrait de son royal futur époux.

Frontenac se réclamait encore, et surtout, de sa mère Anne de Phélippeaux—une Phélippeaux d'Herbaut, fille de Raymond Phélippeaux, trésorier de l'Epargne, puis secrétaire d'Etat après son père et son frère. (3) C'était une maison célèbre, et même illustre dès le commencement du treizième siècle, par les grands hommes qui en étaient sortis et les charges magnifiques dont ils avaient été revêtus. Sans m'astreindre à rappeler ici par le détail sa noblesse et son influence quasi irrésistible, je me borne à dire que cette famille, l'une des plus considérables de l'aristocratie française, fournit au royaume un chancelier, quatre grands officiers commandeurs des ordres du Roi et huit secrétaires d'Etat. L'un d'eux,

(1) Voir note, à l'*Appendice*, sur *Antoine de Buade*, et la généalogie de Frontenac.

(2) D'après Pierre Margry, le père d'Antoine de Buade, Geoffroy de Buade, serait aussi qualifié de *seigneur de Frontenac en Agenois*. Il aurait épousé Anne de Roque-Secondat.

Cf: *Introduction* au tome VIème des *Mémoires et documents pour servir à l'histoire des Origines françaises des pays d'Outre-Mer*.

(3) Il existait plusieurs branches de Phélippeaux : Phélippeaux d'Herbaut, de la Vrillière, de Châteauneuf, du Verger, de Pontchartrain, de Maurepas, etc.

Louis de Phélippeaux, comte de Pontchartrain, succéda à Louvois—7 novembre 1690—comme chancelier et secrétaire d'Etat. (1) Calculez le poids et mesurez le prestige que cette parenté avec le ministre donnait à l'autorité de Frontenac !

Puis venaient les parents par alliance : du côté des Phélippeaux, la marquise et maréchale d'Huxelles, la maréchale d'Humières, amies intimes de Madame de Sévigné, que la nomination de Frontenac, leur neveu, au poste de gouverneur du Canada, n'avait pas brouillées ; puis les beaux-frères : Messires François d'Epinay, neveu de Bassompierre, marquis de Saint-Luc, chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit, gouverneur de la Guienne, qui avait épousé sa sœur aînée, Anne de Buade ;—Claude de Bourdeille, comte de Montrésor, mari de Geneviève de Buade, le confident de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, et père de la célèbre duchesse de Montpensier, la *Grande Mademoiselle* ; Hyppolite de Béthune, comte de Selles, marquis de Chabris, etc, dit le *comte de Béthune*, chevalier des ordres du Roi, conseiller d'Etat ordinaire d'épée, chevalier d'honneur de la reine Marie-Thérèse d'Autriche. Cet Hyppolite de Béthune était le frère de Marie de Béthune, première femme de François-Annibal d'Estrées, marquis de Coeuvres, lequel avait épousé, en secondes noces, Anne Habert de Montmort, veuve du marquis de Thémines et sœur de Henri-Louis Habert de Montmort, beau-frère de Frontenac ;—enfin le célèbre Henri-Louis Habert de Montmort, maître des requêtes de l'hôtel du Roi, l'un des Quarante de l'Académie française, mari de la troisième sœur de Frontenac, Henriette-Marie de Buade. (2)

Frontenac avait encore à la Cour pour le protéger et

(1) Son fils, Jérôme Phélippeaux, comte de Pontchartrain, lui succéda au ministère, le 6 septembre 1699.

(2) Jal, dans son *Dictionnaire de Biographie et d'Histoire*, page 623, donne à Frontenac deux autres sœurs : *Jeanne*, née en 1614, *Claude*, née en 1615 et un frère, *Antoine*, né en 1617.—Frontenac naquit en 1620.

(3)—

le soutenir contre ses rivaux, qui tous se confondent avec ses détracteurs, des amis sûrs et bien en place : le duc du Lude, grand maître de l'artillerie, le maréchal de Bellefonds, le marquis de Seignelay, le grand Louvois, et *tutti quanti*. " Mais de tous ceux-là, écrit M. Henri " Lorin, madame de Frontenac fut la plus active. Elle " était en correspondance régulière avec le comte, et c'est " un malheur que nous n'ayons pu retrouver ses lettres " qui devaient être riches de détails curieux et instruc- " tifs ; elle usa de toute son influence, de toutes ses rela- " tions pour faire prolonger le gouvernement de son " mari. " (1)

Que penser maintenant de la véracité historique de messieurs Saint-Simon, Tallemant des Réaux et consorts, venant nous dire que des amis dévoués, " heureux de le dépêtrer de sa femme, " firent nommer Frontenac au gouvernement du Canada, quand il appert que le premier de ces bons amis par l'intelligence, le zèle et l'activité politique est la femme même du lieutenant-général ?

Mais n'anticipons pas ; dans l'ordre de tout bon plaidoyer, les conclusions suivent la preuve faite à l'enquête.

Les affaires de la Nouvelle-France allant de mal en pis, Louis XIV se détermina à révoquer Denonville. Mais auparavant, il fallait lui trouver un successeur, un homme d'initiative et d'énergie, qui fût à la fois diplomate, militaire et bon administrateur.

Depuis son rappel (1682) Frontenac avait toujours

(1) Cf : Lorin, *Le Comte de Frontenac*, page 28.

Au cours d'une conférence donnée à l'Institut Canadien de Québec, le 9 mars 1880, M. T. P. Bédard disait : " J'ai été assez heureux pour constater d'une manière irréfutable qu'un mémoire déposé aux archives du Ministère des Affaires Etrangères à Paris et intitulé : *Défense du comte de Frontenac par un de ses amis*, est rédigé par la comtesse elle-même. "

Cf : *Annuaire* de l'Institut Canadien de Québec — année 1880 page 43.

Malgré ce beau plaidoyer de la plus belle des femmes du royaume, Frontenac fut rappelé (1682). De la Barre lui succéda, puis, à son tour, fut remplacé par Denonville.

vécu à Versailles, pauvre et besoigneux, n'ayant reçu pour toute faveur, en 1685, qu'une gratification de 3,500 livres. Il était l'hôte ordinaire du maréchal de Bellefonds. Il ne paraît pas qu'il fût très remarqué du Roi. Un hasard—*salutem ex inimicis nostris*—voulut que Louis XIV jeta les yeux sur lui. Et ce fut le voyage de Callières à Versailles qui provoqua cette bienheureuse entrevue. Callières, qui possédait toute la confiance de Denonville, était le porteur des propositions du gouverneur-général Denonville à la Cour. Or Callières était lié avec les abbés Bernon et Renaudot, amis de Frontenac et de LaSalle. Ceux-ci, de leur côté, connaissaient fort bien le marquis de Seignelay. “ De là, sans doute, “ écrit M. Lorin, la faveur royale alla pour la seconde “ fois distinguer Frontenac. ” Un jour, dans une de ces fastueuses réunions qui avaient lieu à Versailles trois fois par semaine, Frontenac se trouva devant le roi. Louis XIV connaissait fort bien et le mérite et les fautes de l'ancien gouverneur, mais, vû l'état désespéré de la Nouvelle-France, il en était venu, les amis aidant, à la résolution de lui confier derechef l'administration du Canada. L'occasion était unique, inestimable, et Frontenac, en habile homme, ne la laissa point échapper. Il se justifia des calomnies dont il avait été la victime, et le roi, “ *dont les paroles sont autant d'oracles,* ” lui répondit : “ Je “ vous renvoie au Canada où je compte que vous me servi- “ rez aussi bien que vous avez fait ci-devant ; je ne vous “ demande pas davantage. ” Cette nomination vengeait Frontenac de ses ennemis et les perdait sans retour. Sa rentrée au pouvoir était pour eux l'écrasement final.

Or, Madame de Frontenac n'était pas demeurée inactive, et, pendant les sept années de disgrâce, elle avait mis tout à contribution pour rétablir son mari dans la faveur du maître. Sans perdre un seul des influents amis qui avaient assuré, en 1672, le choix et la nomination de Frontenac comme gouverneur du Canada, la séduisante comtesse en avait encore recruté de nouveaux. Elle agissait à distance, loin de la Cour, et son pouvoir masqué était d'autant plus fort qu'il semblait en apparence plus reculé

du théâtre de l'intrigue. On pourrait dire de Madame de Frontenac ce que Madame de Sévigné écrivait sur Madame de la Fayette : "Jamais femme, sans sortir de sa place, n'a fait d'aussi bonnes affaires."

CHAPITRE IV

Apologie de Madame de Frontenac.—Était-elle une femme galante ?—Petite dissertation grammaticale sur les mots *galant* et *honnête* : quel en était le sens au 17^{ième} siècle.—Définition du mot *galant* par Vaugelas, corroboré par Sainte-Beuve ;—exemples tirés des œuvres de ce dernier.—Définition du mot *honnête* par Sarcey.—Synonymie des mots *galant*, *poli*, *honnête*.

Cette influence politique a paru louche à quelques esprits chagrins, historiens de pacotille, qui croient fermement, et le veulent faire croire aux autres, que la galanterie décente fut, à nulle exception près, la vie des grandes dames au dix-septième siècle. Aussi cherchent-ils “*des dessous de cartes*,” suivant le mot de Sévigné, et insinuent que l'influence politique de Madame de Frontenac était acquise au prix de faveurs inavouables et déshonorantes. (1) Ils se réclament d'une phrase ambiguë, tirée des *Mémoires* de Saint-Simon, pour en venir à cette aimable conclusion. Voici la phrase incriminante :

“ Sa femme (*celle de Frontenac*) qui n'était rien, et dont le père s'appelait La-Grange-Trianon, avait été belle

(1) Pour un trop grand nombre d'écrivains canadiens-français le caractère de Madame de Frontenac est demeuré un problème insoluble. Sa vie leur paraît un roman, et la singularité des événements et des circonstances qu'elle a traversés a fini par composer dans leur esprit un préjugé tenace, absolument antipathique. Aussi, les moindres calomnies répandues contre cette grande dame sont-elles accueillies avec complaisance, et, avec elle, les diffamateurs ont beau jeu. Son nom, dans notre histoire du Canada, est l'un de ceux qui ont le plus besoin d'une réhabilitation sérieuse, car l'injustice de l'opinion n'a peut-être jamais été aussi complète et aussi criante envers lui. C'est la raison de cette apologie. Puisse-t-elle contraindre l'esprit public à casser un jugement qu'il semble déterminé à maintenir au mépris des principes de la plus élémentaire équité.

et *galante*, extrêmement du grand monde, et du plus recherché." (1)

Rappelons-nous que Madame de Frontenac était la fille d'un *maistre de comptes*, c'est-à-dire d'un *teneur de livres*, style moderne. De là le beau mépris de Monsieur le Duc à l'égard de cette femme *qui n'avait pas de naissance* ! mais qui n'en vécut pas moins, adulée, encensée, *divinisée* par la plus fière noblesse de l'Europe : l'aristocratie française. Saint-Simon affichait d'ailleurs le même dédain pour la famille Frontenac. " Il fallait, dit-il, *qu'elle ne fût pas grand'chose.* " Et devinez pourquoi ? — Je vous le donne en mille. — Parce qu'elle comptait un ancêtre qui avait été *huissier* de l'Ordre du Saint-Esprit !

Saint-Simon, plus que personne au monde, croyait au proverbe allemand : *l'homme commence seulement au baron !*

" Nous sortons de Charlemagne ! " écrit-il, dans ses *Mémoires*.

Or cette opinion ne repose que sur une petite phrase écrite par un inconnu au revers de la première feuille d'un cartulaire de Philippe-Auguste. " C'est un fondement bien léger pour des prétentions si hautes, " répond M. Gaston Boissier, dans sa belle étude sur *Saint-Simon*.

Et le spirituel académicien français nous fait malicieusement remarquer que le père de Saint-Simon, favori de Louis XIII, ne fut créé duc que pour avoir enseigné au jeune roi " à changer de cheval sans mettre pied à terre " lorsqu'il allait à la chasse.—C'était un docteur ès sport !

Mais revenons au Saint-Simon mémorialiste et à sa phrase incriminante.

J'admets, qu'à première lecture, on y pourrait constater une perfide équivoque, laquelle, cependant, disparaît aussitôt dès qu'on en étudie la construction grammaticale.

(1) Cf : *Mémoires*, tome 6, page 169, édition Régnier.

Il suffit, en effet, de la disséquer pour constater qu'elle n'est en aucune façon compromettante pour la mémoire de Madame de Frontenac.

“ Sa femme, qui n'était rien, *avait été belle et galante*, etc. ”

C'est-à-dire : *avait été une belle et galante femme*, c'est-à-dire encore, *galante* dans la bonne acception de ce mot, tel que reçu au 17^{ième} siècle. Le dernier membre de la phrase, d'ailleurs, *extrêmement du grand monde et du plus recherché*, justifie absolument l'exactitude de cette interprétation.

Quelle langue parlait Saint-Simon ? Le français de Louis XIV, n'est-ce pas ? des mots aujourd'hui vieux de deux cents ans et plus et dont les dictionnaires modernes ne donnent plus la véritable signification, pour cette raison excellente que le sens et la valeur de ces mots ont changé avec le temps et l'usage. Ainsi Larousse, Guérin, Bescherelle, pour n'en citer que trois des plus connus et des plus souvent consultés, sont unanimes à déclarer que l'expression de *femme galante* ne se prend jamais en bonne part. Mais, au 17^{ième} siècle, savez-vous quelle était la signification du mot *galant* ?

Le sieur de Vaugelas va nous l'apprendre.

Quel était ce sieur de Vaugelas ?

“ Or, il y avait parmi les Quarante (de l'Académie française) un Savoyard qui, à lui seul, valait une académie. Il était né académicien ; son père avait fondé une académie, avec cet autre maître du bien dire qui fut saint François de Sales. Lui-même n'avait guère fait autre chose, en sa vie, qu'étudier la langue de France, là où l'on parlait français ; non point à la Porte-Saint-Jean, ni au Port-au-foin, mais à l'hôtel de Rambouillet et à la Cour : “ J'ai vieilli dans la Cour, ” a-t-il écrit lui-même. A la Cour, en ce temps-là, on se passionnait pour la langue française ; les princes eux-mêmes faisaient bonne garde contre le solécisme et le pédantisme ; si bien, qu'un auteur anglais, vers le milieu du 17^{ième} siècle, racontait

ce fait à la noblesse de la Grande-Bretagne : “ Le dernier prince de Condé et le duc d'Orléans actuel avaient chez eux un censeur ; et si quelqu'un de leur famille prononçait un mot qui sentit le Palais ou les écoles, il était condamné à l'amende. ”

“ Celui qui allait être législateur au nom de l'Académie, était tout juste un gentilhomme ordinaire du duc d'Orléans ; et, “ il vécut, dit M. Nisard, quarante ans à la Cour, non pour s'y mêler d'intrigues politiques ou pour avancer sa fortune, mais pour y être plus au centre du bon langage. ” Il s'appelait Claude Favre, baron de Pérogés, sieur de Vaugelas.

“ Cet homme qui professait une admiration si vraie pour la langue française était digne du choix que firent de lui l'Académie, Richelieu et Louis XIII qui lui assura une pension de deux mille livres pour mener à bien la rédaction du premier dictionnaire. Mais ce qui l'établit maître et précepteur du grand siècle, ce furent surtout ses deux gros volumes des *Remarques sur la langue française* où il passe en revue—et au crible—les mots et locutions *alors* d'usage. Les *Remarques* devinrent le bréviaire grammatical de tous les honnêtes gens. ” (1)

M. de Vaugelas, *maître et précepteur du grand siècle*, est bien en mesure de nous donner l'exacte définition du mot *galant*. Qui oserait le récuser ?

Vaugelas donc, dans son livre des *Remarques sur la langue française* (II, 208) publié à Paris en 1647— nous sommes bien au temps de Madame la comtesse de Frontenac, n'est-ce pas ?— Vaugelas dit en toutes lettres :

“ *Galant*, désigne un composé où il entre du je ne scay quoy, ou de la bonne grâce, de l'air de la Cour, de l'esprit, du jugement, de la civilité, de la courtoisie et de la gayeté, le tout sans contrainte, sans affectation et

(1) Cf. : *Du respect de la langue française au 17ième siècle*, par Victor Delaporte, S. J., article publié dans les *Etudes*, livraison du 20 avril 1901, tome 87, pages 209 et 210.

“ SANS VICE ; encore y a-t-il dans la signification de ce mot “ quelque chose qu'on ne peut exprimer. ” (1)

M'est avis que Vaugelas, en même temps qu'il donne la définition exacte du mot *galant* à son époque, *portraiture* admirablement bien Madame de Frontenac “ cette belle et galante femme, extrêmement du grand monde et du plus recherché, ” dont parle Saint-Simon, “ et qui donnait le ton à la meilleure compagnie de la ville et de la Cour, SANS Y ALLER JAMAIS. ”

Sainte-Beuve, l'un des grands maîtres de la critique française au dix-neuvième siècle, accepte absolument le sens et la définition de Vaugelas quand il applique le mot *galant* aux personnes ou aux choses du dix-septième siècle. (2) Son livre, *Portraits de femmes*, nous en fournit de copieux exemples.

“ Madame des Houlières demeura fidèle aux souvenirs et aux admirations de sa jeunesse, et à l'*ancienne* et *galante* cour comme elle l'appelait ; elle remontait ainsi en idée jusqu'aux Bellegarde et aux Bassompierre : tout

(1) Cf : *Histoire de la Langue et de la Littérature française*, —des origines à 1900—tome IV. page 723, publié sous la direction de M. Petit de Julleville, —article sur *La Langue française*, de 1600 à 1660, par M. Ferdinand Brunet, maître de conférences à la Faculté des lettres de l'université de Paris.

Un écrivain contemporain russe, Madame Arvède Barine, qui me semble avoir fort bien étudié par le détail le langage, les coutumes et les mœurs du 17ième siècle français, définit ainsi le mot *galanterie*, tel qu'entendu à cette époque :

“ *Galanterie*, dit-elle, signifie l'agrément des manières et toutes les choses du goût. ”

Cf : Arvède Barine, *La jeunesse de la Grande Mademoiselle*. Paris, 1901, librairie Hachette.

(2) Le sens et la valeur des mots d'une langue s'altèrent, changent ou se perdent complètement avec le temps et l'usage. L'adjectif *propre*, par exemple, se prenait, au 17ième siècle, dans le sens d'*élégant*, de *bien mis*, de *bien vêtu*. Nos habitants ont conservé à ce mot le sens qu'il comportait alors. Que de fois n'entendons-nous pas nos cultivateurs endimanchés se saluer à la porte de l'église par cette exclamation pittoresque : *Comme tu es propre !*

ce qui survenait de nouveau, même à Versailles, lui paraissait peu poli ” etc. (1)

Et quelques pages plus loin :

“ Elle (*Mde des Houlières*) cultiva précieusement Fléchier, qui le lui rendit : Fléchier, caractère noble, *esprit galant*, et dont le portrait par lui-même est bien la plus jolie pièce sortie de la littérature de Rambouillet. Vivant dans ses diocèses, à Lavaur, à Nîmes, c'est-à-dire en province, il regrettait quelque peu le monde de Paris et les belles compagnies lettrées ; il était d'autant mieux resté sur le premier goût de sa jeunesse. ” etc. (2)

“ A cette époque (1642, première moitié du dix-septième siècle) Madame de Longueville et son frère (*le duc d'Enghein*) fréquentaient beaucoup l'hôtel de Rambouillet. On n'y songeait — d'après les *Mémoires* de Madame de Nemours — qu'à faire briller son esprit *dans des conversations galantes et enjouées*, qu'à commenter et raffiner à perte de vue sur les délicatesses du cœur. Il n'y avait pour eux d'HONNÊTES GENS qu'à ce prix-là. Tout ce qui avait un air de conversation solide leur semblait grossier, vulgaire. C'était une résolution et une gageure d'être *distingué* comme on aurait dit soixante ans plus tard ; d'être *supérieur*, comme on dirait aujourd'hui : on disait alors *précieux*. ” (3)

Et ailleurs, au cours d'une longue étude sur *M. de la Rochefoucauld*, Sainte-Beuve dit encore : “ Le goût de Madame de Longueville était celui qu'on a appelé de l'hôtel de Rambouillet ; elle n'aimait rien tant que les *conversations galantes et enjouées*, les distractions sur les sentiments, les délicatesses qui témoignaient de la *qualité* de l'esprit. Elle tenait sur toute chose à faire paraître ce qu'elle en avait de plus fin, à se détacher du commun, à briller dans l'élite, ” etc. (4)

(1) Cf : Sainte-Beuve : *Portraits de femmes*, pages 370, 371.

(2) *Idem*, page 374.

(3) *Idem*, page 325.

(4) *Idem*, page 293.

Enfin Madame de Motteville, décrivant la beauté de cette même Madame de Longueville (Anne-Geneviève de Bourbon), après avoir parlé avec enthousiasme de ses yeux d'un bleu admirable, pareil à celui des turquoises, et de ses cheveux blonds argentés, ajoute : " Avec cela une taille accomplie, ce je ne sais quoi qui s'appelait bon air, *air galant*, dans toute sa personne, et de tout point une façon suprême. Personne, en l'approchant, n'échappait au désir de lui plaire : son *agrément* irrésistible s'étendait jusque sur les femmes. " (1)

Qui oserait traduire par *cour dissolue* la *galante cour* que regrettait Madame des Houlières, par *impudent*, *effronté*, le *bon air galant* de Madame de Longueville, par *grivoises* les conversations *galantes* de l'hôtel de Rambouillet, par *libertin* l'esprit *galant* de Fléchier ?

Plus ample preuve serait aussi fastidieuse qu'inutile ; aussi je m'arrête à ces quelques citations, malgré le plaisir secret de les continuer, tant elles peignent à ravir mon personnage dans ses qualités les plus séduisantes du visage et de l'esprit. Ainsi, le portrait de Madame de Longueville par Madame de Motteville n'est-il pas d'une ressemblance saisissante ? Et ne pourrait-on pas appliquer, trait pour trait, à Madame de Frontenac ce qu'elle dit de la belle Anne-Geneviève de Bourbon ? "*Personne, en l'approchant, n'échappait au désir de lui plaire : son agrément irrésistible s'étendait jusque sur les femmes.*"

A deux siècles de là, arrêtons-nous derechef, non plus dans les *Mémoires* de Madame de Motteville, mais au *Salon* littéraire de Sainte-Beuve, devant le portrait de cette même duchesse de Longueville, et dites si je ne serais pas excusable de le confondre encore avec celui de Madame de Frontenac ? *Elle tenait sur toute chose à faire paraître les délicatesses de son esprit, ce qu'elle en avait de plus fin, à se détacher du commun, à briller*

(1) *Idem*, 328.

dans l'élite. Pareille méprise ne vous semble-t-elle pas aussi inévitable qu'invincible ?

A ceux-là qui m'ont suivi dans le développement de ce commentaire grammatical, je désire faire bien remarquer, et surtout retenir, qu'au 17^{ième} siècle les mots *galant*, *honnête* et *poli* sont synonymes.

Nous connaissons la valeur et le sens du mot *galant* par Vaugelas, écoutons maintenant ce que dit Sarcey du mot *honnête*, l'un des plus dangereux de la langue française au point de vue de son interprétation appliquée, dans la vie, à la réputation des gens, et plus tard, dans l'histoire, au jugement définitif prononcé sur leur mémoire :

“ L'*honnête homme*, fut, au 17^{ième} siècle, ce qu'était au moyen-âge, le *prud'homme*. De nos jours, on donne ce nom à tout homme qui n'a pas été repris de justice. On n'a d'autre code moral que le code criminel. Un homme est-il en règle avec le code, c'est un honnête homme. Il est assez indifférent qu'il ait volé, pourvu qu'il ait volé légalement. Rien n'est plus simple, comme on voit.

“ An 17^{ième} siècle, la signification du mot est plus élevée, plus large aussi et plus complexe. La première condition, pour être appelé ainsi, “ c'était d'avoir de la naissance, ou, du moins, de vivre sur un pied d'égalité avec ceux qui en avaient. ” Il fallait encore posséder une certaine instruction générale, qui mît en état de parler sur tous les sujets, sans en approfondir aucun, de peur d'ennuyer son monde et de tomber dans le pédantisme ; il fallait une certaine grâce légère d'esprit et de conversation, des manières aisées, également éloignées de la hauteur qui repousse et de la familiarité d'où venait le mépris ; une attention exacte et sans apprêt à observer toutes les convenances ; en un mot, l'usage du monde, et du plus grand monde. L'*honnête homme* était un composé délicat et charmant des qualités les plus propres à rendre aimable le commerce de la vie entre gens de condition. ” (1)

Ninon de Lenclos disait : “ Mon Dieu, je ne demande pas que vous fassiez de moi une honnête femme, mais seulement un honnête homme ! ”

(1) Cf : A. Dubrulle, *Explications des textes français*, pages 99 et 100.

Cette prière, peu liturgique mais bien parisienne, a ceci d'excellent qu'elle prouve la parfaite justesse de la définition de Sarcey interprétant le mot *honnête*.

Je conclus donc aussi que Madame de Frontenac fut honnête au sens mondain de ce mot difficile. Le fut-elle au sens chrétien de cette même expression ? Il nous importe de le connaître, car, pour une femme surtout, il ne suffit pas d'être honnête au point de vue de la grammaire, il le faut être encore ; au point de vue du catéchisme, et comme l'entendait Madame de Choisy disant à Louis XIV adolescent : " Causez avec moi une heure par semaine, et je vous apprendrai à être *honnête* homme ! "

CHAPITRE V

Caractère de Madame de Frontenac.—Moralité de sa conduite.—
Honnêteté de ses mœurs.—Témoignages historiques.

Mettons les choses au pis et convenons, pour le besoin de la discussion que *galante femme* ait eu, dans l'esprit de Saint-Simon, le sens odieux que lui prête Brantôme, je soutiendrais encore que Madame de Frontenac est gratuitement vilipendée. (1)

La fierté même de Madame de Frontenac la protégeait contre les faiblesses honteuses de la femme légère. De même que son bon goût, l'esthétisme de cette suprême élégante se fût révolté à la seule pensée des plaisirs faciles

(1) Prière au lecteur de ne pas confondre *Madame de Frontenac*, femme du gouverneur du Canada, avec *Madame de Frontenac*, tante de ce même gouverneur. Celle-ci était la fille d'Antoine de Buade. Écoutez ce que nous en raconte M. Alfred Garneau :

“ Elle était religieuse à Poissy. Un jour que le roi se trouvait à Saint-Germain, cette dame et une de ses compagnes s'y rendirent avec leurs galants, tous quatre déguisés en masques, et dansèrent devant la Cour une entrée de ballet. Par malheur, elles furent suivies et reconnues : cela fit de grosses affaires. Tallemant des Réaux raconte qu'il avait ouï dire que l'extravagance de Madame de Frontenac n'avait pas été une des moindres causes de la réforme des monastères. Quoi qu'il en soit, les portes de celui de Poissy furent fermées aux deux religieuses en rupture de vœux. Madame de Frontenac dut à ses parents, entre autres à l'abbé d'Obazine (Roger de Buade), d'être pourvue d'un hôpital à Dourdan, non loin de Poissy, mais elle y continua ses frasques galantes.

“ Un cloître, en Provence, recueillit l'autre coupable, touchée d'un grand repentir : elle s'y consuma dans les austérités et les larmes, et mourut fort saintement. ”

Cf : *La Revue Canadienne*, livraison de février, année 1867
Les Seigneurs de Frontenac, par Alf. Garneau, page 144.

et vulgaires, aussi malpropres que l'argent qui les paie. Les pires malignités de la chronique de l'époque n'attentèrent jamais à sa réputation.

Que Madame de Frontenac fût une grande mondaine, l'événement en est sûr ; elle se fût plutôt passé de pain que d'encens. Mais que cette mondaine fût une femme galante, l'énoncé en est aussi absolument calomnieux. La mondaine, sans doute, prit peut-être trop plaisir aux honneurs, aux louanges, aux flatteries, et se fit de tout cela une grande habitude d'où elle ne put jamais sortir. Cette grande habitude lui en fit contracter une autre, et très heureusement pour elle : ce fut l'accoutumance de pouvoir regarder au plus bas de certains abîmes sans en éprouver de vertige. Ce cœur féminin—Madame de Sévigné en fut un autre—y semblait inaccessible. Elle résista, sans contrainte apparente, à l'entraînement fascinateur de l'une des Cours les plus raffinées de l'Europe, et n'y vécut jamais (1). Les séducteurs et les lovelaces en sont, avec elle, pour leurs frais d'artifices ; témoin cet audacieux libertin, Charles IV, duc de Lorraine, venu à Paris pour appuyer la cause des Frondeurs, et qui s'éprit d'une folle passion pour la *Divine*. Elle l'écrasa de son mépris. Exaspéré par cet échec, le Don Juan, qui se croyait irrésistible, quitta

(1) " Madame de Sévigné n'était pas " *de la Cour*, " elle ne fut jamais que " *de la Ville*, " qui s'était toujours mieux défendue que " la Cour " contre le libertinage d'esprit, c'est-à-dire l'impiété religieuse. " *La Ville*, " au sens parisien de ce mot, tel qu'usité dans la première moitié du 17^{ième} siècle, " *la Ville* " comprenait, avec la bourgeoisie haute et moyenne, une certaine quantité de noblesse d'excellente souche qui s'abstenait d'aller " *à la Cour* " parce qu'elle n'y aurait pas eu—faute d'une charge ou d'un titre—le rang auquel sa qualité lui donnait droit. "

Cette observation de l'écrivain russe Arvède Barine sur Madame de Sévigné s'applique exactement à Madame de Frontenac.

Cf : Arvède Barine, *La Jeunesse de la Grande Mademoiselle*, pages 226 et 227.

Paris presque aussitôt, suivi par sa petite armée. Sa retraite porta le coup fatal à la Fronde (1).

La chronique scandaleuse de l'époque, qui ne recula pas même devant le danger redoutable d'irriter et de ridiculiser Louis XIV en nommant tous les souteneurs de la Montespan—Frontenac était des premiers sur la liste—cette chronique scandaleuse, dis-je, si friande d'anecdotes piquantes et faisandées, n'eût certes pas hésité à nommer, *alta, mezza o sotto voce*, le "bon ami" de la *Divine*. Elle chercha même à insinuer, au début de sa carrière politique, que Louis XIV l'avait recherchée avant d'accorder sa faveur à Mademoiselle de Mortemart. Mais cet essai de diffamation échoua misérablement et ne se renouvela pas. Le duc du Lude, celui-là même qui lui avait donné un appartement à l'Arsenal (2) semblerait, n'est-ce pas, le plus compromis, tout désigné en apparence et prêter flanc à ses mordantes attaques. Il n'en est rien cependant, car sa conduite à l'égard de la comtesse est à ce point irréprochable de tenue qu'elle n'éveille même pas les soupçons de l'incorrigible commère.

A la date, déjà lointaine, du 12 octobre 1854, *Le Journal de Québec* reproduisait en première page une étude historique sur la comtesse de Frontenac. Ce beau travail était signé d'un nom de plume bien connu : *C. de Laroche-Héron*. Ce pseudonyme voilait la modestie plutôt qu'il ne masquait la personnalité d'un sympathique

(1) Un aimable poète, Pavillon, contemporain de Charles IV, disait de lui : " Il a les yeux du chat, et sa perfidie. "

Conrart, l'académicien *au silence prudent*, dont parle Boileau, Conrart disait encore que ce duc de Lorraine *tenait beaucoup plus du brigand que du prince*.

Les descendants de Charles IV occupent aujourd'hui le trône impérial d'Autriche.

(2) L'Arsenal, où Madame de Frontenac avait obtenu le privilège d'occuper un appartement, était l'ancienne résidence de Sully, le grand ministre de Henri IV. Il est aujourd'hui transformé en bureau d'archives.

écrivain, M. Charles De Coursy, (1) attaché à la rédaction du grand journal catholique français *L'Univers*, de Paris.

“ Nous devons constater, disait-il, à l'honneur de
 “ Madame de Frontenac que les mémoires que nous avons
 “ feuilletés ne l'accusent nullement d'avoir failli à la
 “ vertu. Saint-Simon et surtout Tallemant des Réaux
 “ sont cependant bien méchants quand il s'agit de dévoi-
 “ ler les fautes d'une jolie femme. Ils en inventeraient
 “ plutôt au besoin afin de donner à leurs récits le piquant
 “ de la médisance ; mais pour Madame de Frontenac on
 “ se borne à célébrer sa beauté, son esprit, sa coquetterie
 “ pour tous, sans préférence coupable, et ce talent de se
 “ faire une cour d'adorateurs, sans aller elle-même jamais
 “ à la Cour. ”

Et plus loin :

“ Ne nous posons pas en juges trop sévères de la
 “ comtesse de Frontenac. Sans doute son devoir aurait
 “ été d'accompagner le comte en Canada et de donner
 “ l'exemple aux nobles dames qui y fondaient la colonie
 “ sur les bases si solides de la vertu et de la charité.
 “ Mais, douée de tant d'attraits et de séductions, dans un
 “ siècle où les faiblesses trouvaient tant d'excuses aux
 “ yeux du monde, il lui faut savoir gré d'avoir conservé
 “ une réputation intacte et une considération générale
 “ dans tout le cours d'une existence longue et honorée. ”

Vingt-cinq ans plus tard, le 11 décembre 1879, à l'une des séances solennelles de l'Institut Canadien de Québec, feu le regretté archiviste Théophile-Pierre Bédard—et il connaissait bien ses Frontenacs, celui-là—disait à son tour :

“ Le comte et la comtesse de Frontenac vécurent
 “ séparés ; mais il faut dire à la louange de la comtesse.

(1) Ce pseudonyme, Laroche-Héron, était le nom de sa mère.

En 1855, à Montréal, M. Charles de Coursy a publié, sous le pseudonyme de *C. de Laroche-Héron*, un intéressant opuscule intitulé : *Les Servantes de Dieu en Canada*.

“ que, bien que le cynique Tallemant des Réaux; et le
 “ médisant Saint-Simon en parlent fréquemment dans
 “ leurs écrits, *ils ne laissent planer aucun soupçon sur ses*
 “ *mœurs.* ” (1)

Cyniques et médisants, comme Bédard a bien étiqueté ses personnages ! En effet, dans l'estime de tous les lettrés, Tallemant des Réaux et Saint-Simon ne sont-ils pas les deux plus mauvaises langues du dix-septième siècle ? Sainte-Beuve, dans ses *Portraits de femmes*, ne qualifie-t-il pas le premier de *rapporteur ordinaire des mauvaises paroles* (2) et M. de Labriole ne disait-il pas, l'an dernier, à la clôture du cours didactique de littérature française, que le second fut, dans l'histoire de France, *le plus illustre des calomniateurs* (3) ? Rappelons-nous, à l'appui de l'opinion de M. de Labriole, ce que les éditeurs du *Journal de Dangeau* disent à leur tour de ce personnage : “ Toutes
 “ les fois que nous avons pu contrôler Saint-Simon, nous
 “ l'avons trouvé dans le faux, dans l'exagération, dans
 “ l'erreur ou dans le mensonge. ” En voulez-vous un exemple ?

A la mort de Madame de Maintenon, Dangeau écrit dans son *Journal* : “ C'était une femme d'un si grand
 “ mérite, qui avait tant fait de bien et tant empêché de
 “ mal pendant sa faveur, qu'on n'en saurait rien dire de
 “ trop. ” Saint-Simon écrit tout à côté : “ Voilà bien
 “ fadement, salement, et puamment mentir à pleine
 “ gorge ! ” (4) Ne pourrait-on pas, avec plus de justesse,

(1) Cf : *Première administration de Frontenac* (1672-1682) conférence par M. T.-P. Bédard, publiée dans l'*Annuaire de l'Institut Canadien de Québec*, No 6, année 1880.

(2) Cf : Sainte-Beuve, *Portraits de femmes*, page 254.

(3) *La Vérité*, de Québec, du 18 mai 1901, a reproduit *in extenso* le discours de M. de Labriole, prononcé à l'université Laval, Montréal, le 20 avril 1901.

(4) Je ne partage pas du tout l'opinion de l'annaliste du monastère des Ursulines de Québec quand elle écrit, au temps de l'administration de Denonville au Canada (1685-1689)—Cf : *Le Fort et le Château St-Louis*, par M. Ernest Gagnon, page 49,

renvoyer cette parole brutale au panégyriste de la Montespan ? (1)

Si M. le duc de Saint-Simon n'a pas craint de calomnier Madame de Maintenon, croyez-vous qu'il se serait gêné à l'égard de Madame de Frontenac ? Comme Gilles Ménage, une autre jolie vipère (2) qui sifflait à la même époque, des Réaux et Saint-Simon auraient perdu plutôt un ami qu'un bon mot. C'est dire qu'ils n'eussent pas hésité à déshonorer Madame de Frontenac qui, Dieu merci, n'était pas leur amie, plutôt que de laisser échapper l'occasion de raconter, aux dépens de sa réputation d'honnête femme, quelque une de ces bonnes histoires

note 1—que le duc de Saint-Simon " est un janséniste poudré et parfumé. " Saint-Simon janséniste ! tout aussi bien prétendre que Voltaire était jésuite !

Cette expression est évidemment un *lapsus calami*. Je ne saurais accepter pour Saint-Simon ce qualificatif de janséniste qu'à la condition de le considérer comme un synonyme de pessimiste grincheux, puritain austère ou intransigeant. Tout le monde peut lire, d'ailleurs, dans les *Mémoires* du fameux duc, cette solennelle déclaration de foi :

" Je tiens tout parti détestable dans l'Eglise et dans l'Etat ; il n'y a de parti que celui de Jésus-Christ. *Je ne suis pas janséniste !* "

Qu'était-il ? M. Gaston Boissier répond avec l'autorité que l'on sait : " Un esprit très libre, fort hardi, et qui, même à propos des choses religieuses, usait de son indépendance ordinaire. " Dans les matières de foi, il ne contestait rien ; mais pour le reste, il voulait penser et agir à sa volonté. C'était un *gallican* convaincu, passionné. "

Cf : Gaston Boissier, *Saint-Simon*, pp. 181, 182, 183.

(1) Se rappeler que Mde de Montespan était la cousine germaine du duc de Saint-Simon.—Cf : *Mémoires*, tome 5, page 46, édition Hachette—Paris 1856.—Cet odieux éloge s'explique alors.

(2) Mademoiselle de Mourion reprochait un jour à Ménage son penchant à médire.—" Mais savez-vous bien ce que c'est que la médisance ? " lui demanda-t-il. Elle de lui répondre : " —Pour la médisance, je ne le saurais bien dire ; mais pour le médisant, c'est Monsieur Ménage. "

Gilles Ménage n'était pas précisément un Adonis. Madame de Sévigné disait de lui : " Il abuse du privilège d'être laid. "

salées, de ces anecdotes scabreuses, perles de scandale, fortune et succès de pornographes. Ils oublièrent même d'en inventer, tant la conduite de la fière comtesse fut irréprochable.

CHAPITRE VI

Madame de Frontenac confidente de Madame de Maintenon.—
Lettres de Madame de Maintenon à Madame de Frontenac.
—Indigence de Madame de Frontenac.

Le silence des chroniques scandaleuses du dix-septième siècle constitue pour les bonnes mœurs de Madame de Frontenac une preuve tacite, insuffisante, je l'avoue, à convaincre les prévenus et les sceptiques ; mais, grâce à Dieu, il en existe une autre, positive celle-là : les *Lettres* de Madame de Maintenon.

En effet, une des liaisons les plus intimes de Madame de Frontenac fut précisément l'amitié toute confidentielle que lui voua la compagne de Louis XIV. Le recueil de la correspondance particulière de cette illustre grande dame le prouve éloquemment. Malgré l'élévation subite de cette amie de sa jeunesse, Madame de Frontenac continua jusqu'à sa mort de recevoir ses lettres, intimes comme leur liaison. C'est Madame de Frontenac que Madame de Maintenon choisit pour conseillère dans la circonstance la plus grave et la plus solennelle de sa vie. Aussi, quel plus grand éloge donner au mérite de Madame de Frontenac que de la voir, en quelque sorte, diriger la conduite d'une personne aussi éminente que Françoise d'Aubigné. (1) Pareille confiance, semblable intimité ne projettent-elles pas un reflet de véritable gloire historique sur Madame de Frontenac ?

En 1672, Louis XIV essayait les premières séductions et cherchait à entraîner au mal la marquise de Maintenon. Celle-ci résiste, et, tout en accueillant avec

(1) Cf : Walckenaer, *Mémoires touchant la vie et les écrits de M^{de} de Sévigné*, tome IV, page 132—Paris, 1848.

respect les preuves de l'amour du roi, ne lui donne aucune espérance et lui fait bien entendre qu'il ne trouvera jamais en elle une vile imitatrice des Fontanges et des Montespan.

La Montespan ! A quels accès de jalousie farouche Françoise d'Aubigné ne fut-elle pas en butte de la part de cette femme, dangereuse toujours, mais particulièrement redoutable alors qu'elle était la maîtresse en titre du Roi. Aussi, combien habile se montra Madame de Maintenon quand elle s'assura le concours de Madame de Frontenac dans cette lutte à mort qu'elle soutint contre la favorite. Jamais alliée ne fut plus ardente et plus fidèle à combattre. L'acuité de son esprit sagace s'affinait encore de toute l'âpreté de la haine jurée à l'amante de son mari ! La veuve de Scarron savait bien qu'Anne de la Grange ne pardonnerait jamais à Mademoiselle de Mortemart, ou, tout au moins, conserverait vivace le souvenir de " la mortelle injure, " pour parler le langage cornélien de l'époque. L'avenir prouva qu'elle n'avait pas vainement calculé sur l'appoint de cette rancune féminine. Elle-même eut à subir de la rivale triomphante de Mademoiselle de la Vallière les plus dures querelles ; au point qu'elle en aurait peut-être quitté la Cour, de guerre lasse, sans les instances de son confesseur, l'abbé Gobelin, qui parvint à l'y retenir en vue du salut du roi. Madame de Maintenon, en effet, sans autre intérêt apparent que celui de la religion et de la vertu, détacha peu à peu Louis XIV de sa maîtresse officielle, puis des autres favorites de passage, et lentement, mais sûrement aussi, sans chercher à supplanter personne, elle le rapprocha de la reine.

Plus on étudie la conduite de Madame de Maintenon, en cette délicate circonstance, et plus on se convainc qu'elle n'exerce son influence que pour donner à son souverain les plus nobles conseils. Elle lui peint, sous les plus vives couleurs, les charmes de la religion et de la vertu, le fait rougir de ses passions coupables, et cherche à le ramener à Marie-Thérèse. Tout d'abord, Louis XIV

ne comprit rien à cette austère morale, et n'y vit qu'un obstacle au caprice de ses désirs criminels. Mais plus tard, vers 1680, il en prend son parti, respecte l'inébranlable vertu de la marquise de Maintenon et lui rend hommage. Les délices de la conversation, l'irrésistible charme de cet esprit l'emportent sur les grossiers plaisirs du roi, qui ne se résigne encore qu'avec peine à ce commerce purement intellectuel. Finalement, en 1682, les conseils et la vertu de Madame de Maintenon triomphent. Louis XIV rentre dans ses devoirs, pratique la religion, et rend Marie-Thérèse absolument heureuse par un retour de tendresse et de fidélité conjugales qui ne se démentira plus. La noble souveraine comprit d'où lui venait ce bonheur tardif, et aux conseils de quelle abnégation héroïque elle le devait. La joie fut courte cependant : le 30 juillet 1683 Marie-Thérèse mourut en passant au doigt de Madame de Maintenon son anneau nuptial. Deux ans plus tard, Louis XIV épousait la grave conseillère qui avait fait rentrer dans sa vie l'ordre, le calme et la dignité.

La comtesse de Frontenac suivit toutes les phases de l'attachement royal pour son illustre amie, assiduités qui durèrent quinze ans—de 1672 à 1685—sans jamais sortir du domaine de l'esprit où les maintenait inexorablement Madame de Maintenon. Madame de Frontenac recevait toutes les confidences de la nouvelle favorite ; et, pour avoir joui de cet insigne honneur de la part d'une personne aussi éminente, ne fallait-il pas qu'elle se fût toujours montrée digne de le mériter ?

Je regrette vivement de ne pouvoir ici publier, *in extenso*, la correspondance échangée, au sujet de Louis XIV, entre la marquise et la comtesse. A l'exception d'un mémoire politique (1), tous les papiers de Madame de Frontenac sont perdus sans retour. Un tel malheur n'a point frappé les *Œuvres* de Madame de Maintenon, dont la publication, au témoignage de M. Guizot, était la plus

(1) C'est le *Mémoire* de 1681 adressé au marquis de Seignelay.

importante à faire sur le dix-septième siècle. Aussi, dans une *nouvelle* (1) édition des *Lettres de Madame de Maintenon*, en ai-je trouvé dix adressées à Madame de Frontenac. Ce sont plutôt des fragments de lettres; mais tout mutilés qu'ils soient, ils prouvent surabondamment la confiance absolue que Françoise d'Aubigné reposait dans la sagesse et la discrétion d'Anne de la Grange. Quelle intimité dans les confidences et quelle sincérité dans les aveux! Au point que cette correspondance, ascétique par maints endroits, nous laisse, après lecture, sous l'impression pénible que nous causerait une confession surprise, entendue par accident, et malgré nous. Nous en demeurons embarrassés, confus, honteux pour nous-mêmes, comme s'il nous était arrivé de commettre tous les péchés dont le pénitent s'accuse. C'est là, du moins, mon sentiment; il est peut-être exagéré.

Voici les dix fragments de lettres adressées par Madame de Maintenon à Madame de Frontenac. Ils

(1) Cette nouvelle édition est loin d'être récente. Elle porte le millésime de 1758 et n'est qu'une deuxième édition des *Lettres de Madame de Maintenon*, (9 volumes in-12,) par La Beaumelle, publiée à Amsterdam en 1756.

Cette trouvaille de l'édition La Beaumelle à la bibliothèque de l'université Laval de Québec ne m'a causé qu'une médiocre satisfaction. Je lui eusse préféré, et de beaucoup, l'édition définitive du même ouvrage (12 volumes in-18) publiée à Paris par Th. Lavallée en 1854. Je me suis laissé préjuger, et avec raison je crois, contre La Beaumelle que M. Léon Aubineau, dans ses *Notices littéraires sur le 17ième siècle* (Paris 1859, cf: pages 535 à 543 inclusivement) accuse et convainc d'avoir " tronqué, falsifié, altéré, inventé, souvent avec esprit et souvent avec ignorance, " les *Lettres de Madame de Maintenon*. Mais je n'avais pas le choix des éditeurs. *Quand on n'a pas ce que l'on aime, il faut aimer ce que l'on a.* Ce proverbe est d'une logique et d'une philosophie admirables. Va donc pour La Beaumelle!

Seulement, si quelqu'un de mes lecteurs avait la bonne fortune de posséder une édition Lavallée des *Lettres de Madame de Maintenon*, je l'aviserais de comparer le texte de l'édition La Beaumelle sur celui de l'édition Lavallée. Cette expérience pourrait l'intéresser.

sont intégralement reproduits de l'édition La Beaumelle. (1)

Madame de Maintenon à Madame de Frontenac.

LETTRE 44^{ième}

Année 1680.

M. de Louvois a ménagé à Madame de Montespan un tête-à-tête avec le Roi. On le soupçonnait depuis quelque temps de ce dessein ; on étudiait ses démarches ; on se précautionnait contre les occasions ; on voulait rompre ses mesures ; mais elles étaient si bien prises, qu'on a enfin donné dans le piège. Dans ce moment ils en sont aux éclaircissements ; et l'amour seul tiendra conseil aujourd'hui. Le Roi est ferme ; mais Madame de Montespan est bien aimable dans les larmes.

Madame la Dauphine est en prières ; sa piété a fait faire au Roi des réflexions sérieuses ; mais il ne faut à la chair qu'un moment pour détruire l'œuvre de la grâce. Cette princesse s'est fait un point de conscience de travailler à la conversion du Roi ; je crains qu'elle ne l'importune et ne lui fasse haïr la dévotion : je la conjure de modérer son zèle ; elle m'admet quelquefois à ses exercices de piété ; je vous assure qu'il n'est point de cœur plus à Dieu. Madame de la Vallière est un exemple bien frappant du pouvoir de la grâce ; le Roi en parle volontiers et je ne puis me persuader que Louvois et Madame de Montespan effacent de son esprit ces saintes impressions. Mais, encore un coup, l'esprit est prompt et la chair est faible.

LETTRE 45^{ième}

A la même

23 août 1680.

Cet éclaircissement a raffermi le Roi ; je l'ai félicité de ce qu'il avait vaincu une ennemie si redoutable ; il avoue que M. de Louvois est un homme plus dangereux que le Prince d'Orange ;

(1) La Beaumelle : *Lettres de Madame de Maintenon*, tome 1^{er}, pages 67 à 74 inclusivement, édition de 1758.

mais c'est un homme nécessaire. Madame de Montespan a d'abord pleuré, ensuite fait des reproches, enfin a parlé avec humeur ; elle s'est déchaînée contre moi selon sa coutume. Cependant elle lui a promis de bien vivre avec moi. Pour son honneur elle devrait du moins sauver les apparences. La Feuillade s'est brouillé avec Colbert et réconcilié avec Louvois, Le Prince de Marsillac trompe toute la Cour. La Duchesse du Lude se tient au grand nombre. Madame de Rochefort est entrée dans les pieuses intentions de Madame la Dauphine. Madame du Fresnoy veut me persuader que le Roi me trompe : et quel intérêt aurait-il à me tromper ? Mes amis ne me laissent pas le temps de respirer ; je suis plus contente de la discrétion de mes parents. Je vous attends après-demain à Maintenon.

LETTRE 46ième

A la même

Je suis dévorée de chagrins ; je m'étais flattée que Madame de Montespan cesserait de me persécuter, et que je pourrais enfin faire paisiblement mon salut auprès d'une Princesse qui donne à toute la Cour un exemple bien admiré et bien peu suivi. Elle s'est raccommodée avec le Roi ; Louvois a fait cela. Elle n'a rien oublié pour me nuire ; elle a fait de moi le portrait le plus affreux. Mon Dieu ! que votre volonté soit faite ! Elle vint hier chez moi, et m'accabla de reproches et d'injures ; le Roi nous surprit au milieu d'une conversation qui a mieux fini qu'elle n'a commencé. Il nous ordonna de nous embrasser et de nous aimer : vous savez que ce dernier article ne se commande pas. Il ajouta en riant qu'il lui était plus aisé de donner la paix à l'Europe que de la donner à deux femmes, et que nous prenions feu pour des bagatelles.

LETTRE 47ième

A la même

Je ne puis vous voir. J'irai à Maintenon : le roi veut m'y surprendre un jour, et ce jour sera peut-être demain ou après-

demain. Je n'ai pas un moment de repos ; Madame la Dauphine est en retraite. Je ne serais plus ici si sa dévotion ne m'y avait retenue. Priez Dieu pour moi ; je ne fus jamais si agitée ni si combattue.

LETTRE 48ième

A la même

10 octobre 1680.

Je reçois tous les jours de nouvelles grâces du Roi. Mais ma santé qui s'affaiblit tous les jours ne me permettra pas d'en jouir bien longtemps. Tout ce que j'acquiers en crédit, je le perds en tranquillité : cette vie m'est insupportable. Le Roi se défie de moi et me craint ; il me comble de biens pour me fermer la bouche ; il aime la vérité et ne veut pas l'entendre. Il vit dans une habitude de péché mortel qui me fait trembler. Je ne puis plus voir toutes ces choses ; si cela continue, je me retirerai ; il est sûr que c'est offenser Dieu que de vivre avec des gens qui ne font que l'offenser. La piété contracte une certaine tiédeur, sans qu'on s'en aperçoive. Je serais déjà hors de ce pays si je ne craignais que le dépit ne contribuât plus à m'en éloigner que le désir de mon salut. Je sacrifie à Dieu tout ce qui pourrait m'attacher ici ; et je ne puis me résoudre à accomplir mon sacrifice. La piété de Madame la Dauphine me confirme dans mes bons sentiments, et en même temps détruit tous mes projets.

LETTRE 49ième

A la même

Je n'ai jamais mieux reconnu combien je me faisais illusion : je suis encore bien loin du détachement où j'aspire. Mes chaînes ne furent jamais ni si pesantes ni si fortes. Je ne sais que dire à l'abbé Gobelin ; je crains de me rendre coupable d'une obstination qui offenserait Dieu : je suis une malade qui cache son mal par la crainte des remèdes.

LETTRE 50ième

A la même

Ses discours (*ceux de Louis XIV*) m'affligeraient bien plus vivement si je ne savais pas qu'ils lui sont inspirés. Je n'eus jamais tant de plaisirs éclatants d'un côté, ni tant de chagrins de l'autre. Je n'ai point de plan fixe parce que mes mesures sont tous les jours dérangées. Je suis si malheureuse, je l'ai tant été jusqu'ici, qu'il y a espérance que la prospérité ne me gêtera pas.

LETTRE 51ième

A la même

J'obtiens tout : mais l'envie me le vend bien cher. Mon cœur est déchiré, et le sien n'est pas en meilleur état. A quarante-cinq ans il n'est plus temps de plaire ; mais la vertu est de tout âge. Tout le bien que vous dites de mon esprit, on l'a dit autrefois de mon visage : ces louanges ne me séduisaient point ; jugez si je ne résisterai pas aux vôtres.

LETTRE 52ième

A la même

Ruvigni est intraitable. Il a dit au Roi que j'étais née calviniste et que je l'avais été jusqu'à mon entrée à la Cour. Ceci m'engage à approuver des choses fort opposées à mes sentiments. Il y a longtemps que je n'en ai plus à moi. Que je serais heureuse si c'était à Dieu que j'en eusse fait le sacrifice !

LETTRE 53ième

A la même

Il n'y a que Dieu qui sache la vérité.....

Il (*Louis XIV*) me donne les plus belles espérances. Mais je suis trop vieille pour y compter. Si Madame de Montespan était.....

“ Il y a longtemps que, dit-elle, elle ne s'est pas laissée aller à cette faiblesse : ” ce n'est pourtant point ici (*à la Cour ?*) qu'on peut se faire une âme forte. Je le (*Louis XIV*) renvoie toujours affligé et jamais désespéré.

Encore une fois, je le demande au bon sens de mon lecteur, et j'en appelle à la seule honnêteté de son jugement, Madame de Maintenon, au moment le plus critique de son existence, aurait-elle choisi pour confidente, que dis-je, pour directeur spirituel de sa conduite, une femme légère de caractère et de mœurs ?

Tout commentaire me paraît superflu.

Une dernière preuve—preuve morale celle-là—établit encore, chez Madame de Frontenac, l'honnêteté de sa vie : *sa pauvreté*.

Personne, que je sache, n'a soutenu que la *Divine* aimait l'argent ou qu'elle thésaurisait. Cette femme, admirablement belle, et qui, aux séductions du visage ajoutait les grâces, encore plus irrésistibles, de son esprit, n'aurait eu qu'à sourire pour devenir riche.

Et cependant Madame de Frontenac *vécut et mourut* pauvre. “ Elle légua le *peu de biens* qu'elle avait, écrit Dangeau, dans son *Journal*, à Monsieur le Premier. ” (1)

Saint-Simon, qui ne lui est pas précisément sympathique, comme on sait, dit à son tour “ qu'elle avait *peu de biens*, que, par amitié, elle laissa à Beringhen, premier écuyer. ” (2)

(1) *Monsieur le Premier* ! Cette singulière et énigmatique expression ne veut pas dire : *Monsieur le premier ministre* ! Le sens en est beaucoup plus modeste. Elle signifie : *Monsieur le premier écuyer de la petite écurie de la maison du Roi*.

(2) Cf : *Mémoires* de Saint-Simon, année 1707, tome 5, p. 336, édition Hachette—Paris, 1856.

Plaie d'argent n'est pas mortelle, dit un proverbe. Il se peut que l'anxiome ait raison. C'est un mal fort ennuyeux tout de même, le traitement en est long, et Madame de Frontenac me paraît en avoir souffert toute sa vie. Récemment encore, en consultant le *Supplément français* du Rapport du Dr Brymner sur les *Archives Canadiennes*, je lisais avec ravissement que Louis XIV, par une décision de son Conseil d'Etat, en date du 3 octobre 1703, avait fait don à la veuve de Frontenac de la somme de 6,000 livres, "pour reconnaître les bons services de son mari," et que Sa Majesté avait chargé sa colonie du Canada de les lui payer. Seulement, mon admiration pour la magnificence du Grand Roi baissa considérablement quand, en poursuivant ma lecture, je constatai que cette largesse apparente n'était qu'un remboursement mesquin. Ces 6,000 livres ne représentaient que le reliquat d'une créance de 13,623 livres—moins les intérêts accrus ou plutôt perdus sur cette somme depuis 1681—argent prêté par Frontenac, cette année-là, au sieur Cavelier de la Salle pour lui aider à construire le fort Cataracouy—argent que de la Salle, fâcheusement, avait oublié de rendre à son propriétaire. (1)

De ce petit fait, survenu quatre années seulement avant la mort de Madame de Frontenac, on peut conclure sans trop hasarder que l'*aurea mediocritas* dont jouissait Anne de la Grange confinait plutôt à la gêne qu'à l'ai-

Plus haut, dans la même page (336) il dit encore : "Son mari (*Frontenac*) qui, comme elle, avait peu de biens, et comme elle aussi beaucoup d'esprit et de bonne compagnie." etc.

Dans les annotations des *Lettres* de Madame de Sévigné (année 1671, tome 2, page 185, note 3,—édition Régnier) je lis : "Anne du Blé, belle-sœur de la marquise d'Uxelles (*tante de Frontenac*) épousa, en 1646, Henri de Beringhen." Cet Henri de Beringhen devait être le père de celui que Madame de Frontenac institua son héritier.

(1) *Supplément du Rapport du Dr Brymner sur les Archives Canadiennes*, par M. Edmond Richard, 1899.—Ottawa, 1901. Cf : dans l'ordre suivant : page 72—à la date du 31 octobre 1680,—page 39, à la date du 11 août 1681,—page 337, à la date du 5 juin 1700, et page 102 à la date du 9 octobre 1703.

sance. Ne l'en plaignons pas, mais, au contraire, sachons l'en féliciter. Son indigence, beaucoup moins un péril qu'une sauvegarde, est la meilleure preuve de son honnêteté, et rien ne me convainc davantage de sa vertu que ce " peu de biens " que lui reconnaissaient Saint-Simon et Dangeau.

CHAPITRE VII

Origine des racontars malicieux mis en circulation dans l'histoire du Canada contre Madame de Frontenac.—Madame de Frontenac et la Fronde.—Mariage de Madame de Frontenac.—Frontenac enleva-t-il sa femme ?

Si la conduite de Madame de Frontenac fut à ce point irréprochable que les historiens les mieux informés comme les chroniqueurs les plus indiscrets la respectent absolument et ne l'incriminent en rien dans leurs écrits, comment expliquer l'existence de cette réputation détestable de femme étourdie, aventurière et romanesque, faite chez nous, au Canada, à la *Divine Anne* de la Grange ?

J'en rapporterai l'origine et la cause à deux événements, l'un politique, et l'autre domestique, qui eurent sur sa vie une influence capitale.

Disposons, tout d'abord, de l'événement politique. Il tient au rôle que Madame de Frontenac joua comme maréchale de camp de la Grande Mademoiselle.

J'ai dit qu'Anne de la Grange se fût plutôt passé de pain que d'encens. Sa conduite, dans la folle et sanglante équipée de la Fronde, en est une preuve manifeste.

Se distinguer par une action d'éclat qui la rangeât parmi les héroïnes de son époque, tel était le rêve de la duchesse de Montpensier . . . et celui de la comtesse de Frontenac. Le besoin de faire grand, la joie de voir du nouveau, et surtout l'orgueil d'être vues, au premier rang, bien en vedette, dans l'histoire politique du pays, tels étaient les trois éléments constitutifs de leur bonheur. Cette griserie des honneurs publics et des adulations mondaines les enivrait positivement.

La vanité de la comtesse de Frontenac se mesurait sur l'ambition de la duchesse de Montpensier qui ne vou-

lait rien moins qu'épouser Louis XIV. C'est dire que cette passion, chez Anne de la Grange, était portée à son extrême limite. Elle avait en plus le culte de l'extraordinaire et de l'éclatant. Rien ne valait à ses yeux une belle aventure. Il lui en fallait une à tout prix, avec émotions rares ! Elle fut servie à souhait !

Que pouvait-elle, en effet, rêver de mieux que *la plaisanterie armée* de la Fronde ? Ce fut une marche triomphale, ininterrompue, pendant quatre mois, de Paris à Orléans et d'Orléans à Paris. Il y eut bien la culbute inévitable au bout du fossé, le 2 juillet 1652, au combat de la porte Saint-Antoine ! Mais quel bon temps tout de même avant le krach final !

Le 25 mars 1652, la duchesse de Montpensier, en appareil de campagne, suivie d'un état-major emplumé où s'apercevaient plusieurs jolies femmes—de ce nombre Madame de Frontenac—se rendit au palais de son père, Gaston d'Orléans, pour lui faire ses adieux. Elle partait pour Orléans menacée à la fois par les troupes de Mazarin et de Condé. “ L'appartement, disent les chroniqueurs, était bondé de curieux, les uns applaudissant, les autres haussant les épaules de pitié en présence de ce qu'ils considéraient comme une mascarade. ” “ La Grande Mademoiselle, raconte le *Journal* de Dubuisson-Aubenay, en habit gris tout couvert d'or, monta en voiture et fut acclamée jusqu'à sa sortie de Paris. ”

Le lendemain, elle rencontra l'escorte que lui envoyaient les généraux frondeurs. Elle fut reçue en chef d'armée. “ Les troupes étaient en bataille, écrit-elle dans ses *Mémoires*, et me saluèrent. ” Elle monta à cheval et prit aussitôt le commandement, à la plus grande joie des soldats.

Puis a lieu l'entrée triomphale à Orléans. Toutefois le comique, j'allais écrire le ridicule, gâte quelque peu la solennité du spectacle, qui tourne très vite au burlesque. Des bateliers portent la duchesse-généralissime en belle bergère. “ Deux hommes me prirent et

“ me mirent sur une chaise de bois. Je ne sais si je fus
 “ assise dedans ou sur le bras, tant la joie où j'étais
 “ m'avait mise hors de moi-même : tout le monde me
 “ baisait les mains, et je me pâmais de rire de me voir
 “ en si plaisant état. ” (1)

“ On l'emporta en triomphe. Une compagnie de soldats marchait en tête, tambour battant, et faisait faire place. Mesdames de Fiesque et de Frontenac pataugaient par derrière, dans la boue, entourées de gens du peuple qui ne se lassaient pas de baisoter et de caresser ces officiers d'une nouvelle espèce. On en fit une chanson :

Deux jeunes et belles comtesses,
 Ses deux maréchaux de camp,
 Suivirent sa royale altesse,
 Dont on faisait un grand cancan.

Fiesque, cette bonne comtesse,
 Allait baisant les bateliers ;
 Et Frontenac (quelle détresse !)
 Y perdit un de ses souliers. (2)

Si les bateliers de la Loire ont droit à nos plus chaudes félicitations pour la bonne fortune qu'ils eurent d'embrasser Madame de Frontenac, celle-ci ne mérite-t-elle pas aussi nos plus sincères compliments de condoléance ? Les véritables admirateurs de cette grande dame souffrent de ce spectacle vulgaire, de cette ovation de carrefour qui la met en contact avec ce que la populace avait alors de plus malpropre et de plus grossier. La fière comtesse dut autant souffrir dans sa vanité que dans sa délicatesse de se voir livrée à la merci de la racaille et contrainte de subir d'aussi répugnantes familiarités. Mais, hélas ! à qui la faute en revenait-elle ?

Passons sur cet incident malheureux et arrêtons-nous,

(1) Cf : Carette, *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier*, page 80—Paris 1896.

(2) Cf : Arvède Barine, *La jeunesse de la Grande Mademoiselle*, page 311.

de préférence, au succès d'orgueil qu'elle remporta quelques semaines plus tard à Augerville, alors que la marche triomphale de la Grande Mademoiselle se continuait d'Orléans à Étampes.

“ Je trouvai à Augerville, écrit la duchesse de Montpensier (1), l'escorte que l'on m'avait envoyée, et comme il faisait très beau temps, je montai à cheval avec mesdames les comtesses de Fiesque et de Frontenac, lesquelles m'avaient toujours accompagnée. Et à cause de cela Monsieur leur avait écrit, après mon entrée à Orléans, des compliments sur leur bravoure d'avoir monté à l'échelle en me suivant, et au-dessus de la lettre il y avait mis : *A mesdames les comtesses, maréchales de camp dans l'armée de ma fille contre le Mazarin.* Depuis ce temps-là, tous les officiers de nos troupes les honoraient fort. De sorte que Chavagnac qui était le maréchal de camp qui commandait mon escorte leur dit : “ Il est juste que l'on vous reçoive, étant ce que vous êtes. ” En même temps il fit faire halte à un escadron d'Allemands qui marchait devant moi, et il dit au colonel, qui se nommait le comte de Kinski, de saluer la comtesse de Frontenac, qui était la maréchale de camp. Ils mirent tous l'épée à la main et la saluèrent à l'allemande ; et il fit tirer tout un escadron pour lui faire honneur, entrant aussi bien dans cette plaisanterie que s'il était Français. ”

La salve d'honneur d'Augerville fait heureusement oublier la dégoûtante accolade d'Orléans. Toutefois, malgré la distinction suprême de cette ovation magnifique où la galanterie innée du militaire s'affinait des belles manières du gentilhomme français, le chevalier des dames par excellence, cette *plaisanterie*, c'est le mot,—très exact—des *Mémoires* de la duchesse de Montpensier, cette plaisanterie, dis-je, n'en revêt pas moins un caractère romanesque, caractère qui sera le trait dominant de la réputation mondaine de la comtesse de Frontenac.

Je ne prétends pas défendre Madame de Frontenac

(1) Cf : Carette, *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier*, pages 84 et 85.

du ridicule dont elle se couvrit dans cette escapade historique. Elle en fut bien punie d'ailleurs par cette réputation de femme aventurière et étourdie qui s'est attachée à son nom. Je dirai seulement, et à son honneur, que sa conduite romanesque lui fut dictée par un sentiment d'amitié profonde, absolument désintéressée. Elle aurait cru commettre un acte de trahison envers la duchesse de Montpensier en s'abstenant de la suivre, à l'heure du péril, dans cette hasardeuse entreprise. Bien d'autres grands seigneurs étaient mus par les motifs sordides d'un égoïsme déshonorant. Prêts à trahir le roi pour le peuple ou le peuple pour le roi, suivant que la fortune de l'un ou de l'autre vacillait, ils ne visaient, dans toutes ces guerres civiles, qu'à l'accroissement de leur influence personnelle ou de la grandeur de leur maison, témoin LaRochefoucault qui ne craignit pas, en cette terrible circonstance, de mettre la France à feu et à sang pour que sa femme eût " un tabouret " chez la Reine.

Non seulement Madame de Frontenac appuya Mademoiselle de Montpensier dans la lutte, mais elle la suivit encore dans l'exil. Elle prouva la sincérité de ses convictions par la fidélité de sa conduite. C'est la meilleure excuse qu'il se puisse donner d'une aventure, romanesque sans doute, mais chevaleresque aussi, frappée au coin de l'enthousiasme patriotique et féminin, c'est-à-dire très ardent, mais aussi très aveugle. Rendons-lui cette justice : si, dans l'ivresse d'un triomphe ridicule elle oublia qu'elle avait perdu un soulier dans la boue des rues d'Orléans, l'horreur du sang éclaboussant sa robe au combat de la porte Saint-Antoine lui rendit brusquement la raison. Cette plaisanterie à main armée qui s'était terminée tragiquement, lugubrement, par un affreux carnage, fut le remords de sa vie.

J'ai rapporté, tout à l'heure, à deux événements, l'un politique et l'autre domestique, l'origine et la cause de la réputation de femme étourdie, aventurière et romanesque de Madame de Frontenac. Nous venons d'étudier l'événement politique ; disposons maintenant de

l'événement domestique, qui est celui de son mariage. La conduite qu'elle tint en cette grave circonstance semble parfaitement ignorée de plusieurs, qui en parlent tout de même, mais de la façon le plus absurde du monde. Aussi bien convient-il de l'expliquer, sinon de l'excuser, franchement et simplement, à la lumière des faits et des documents qui s'y rattachent.

En épousant Frontenac, la fille du maître de comptes passait, sans transition, de la bourgeoisie aisée à la haute noblesse. Non seulement elle y entra de plein droit, mais devint aussitôt l'intime de la famille royale, témoin sa liaison immédiate avec Mademoiselle de Montpensier, cousine germaine de Louis XIV. Puis, l'amitié même du roi la confirma en grâce et en faveur auprès de toute la Cour. Les grands seigneurs raffolèrent alors de sa beauté merveilleuse, et les grandes dames, de son merveilleux esprit.

Je viens d'écrire que Madame de Frontenac avait conquis *toute la Cour* ; ceci n'est vrai qu'en apparence : en réalité, la *Divine* n'en possédait que l'élite, ce qui, certes, suffisait amplement à son ambitieux orgueil. Ellè n'en était pas moins dans la position difficile de ces conquérants téméraires, installés par surprise dans la capitale ennemie, assez forts pour s'y maintenir, mais trop faibles pour en sortir et poursuivre leur marche triomphante. Elle ne subjuga jamais ce que j'appellerais volontiers la moyenne et la petite noblesse du royaume. Silencieuses devant le roi, baronnes, vicomtessees et marquises ne se gênaient pas dans l'intimité, et caquetaient d'abondance aux dépens de l'intruse et de la parvenue.

Je laisse à deviner tout ce que l'on disait, *in petto*, au sujet du mariage romanesque d'Anne de la Grange et de Louis de Buade, comte de Frontenac. Ce qui n'était, au fond, qu'un coup de tête est complaisamment représenté comme un coup de vice. Cet honnête mariage n'est qu'un rapt vulgaire, un enlèvement scandaleux. Anne de la Grange—elle avait seize ans à peine—n'est plus l'idéale Juliette de Shakespeare, mais une fille passionnée,

sensuelle, à la recherche de Don Juan, et désertant, pour le rejoindre, le toit paternel. On refuse à Frontenac les sentiments de Roméo, mais on lui prête volontiers les manières et les procédés d'un lovelace quelconque. Bref, on a fait si bien que la bonne foi des plus honnêtes historiens s'est laissée surprendre.

La belle Anne de la Grange-Trianon, ne fut pas aussi *enlevée* que le prétend l'opinion publique. Frontenac ne se conduisit pas en Romulus ; tout au contraire ce fut la Sabine qui s'en alla trouver le Romain . . . à l'église.

Voici donc comment les choses se passèrent, si je comprends bien mon auteur, lequel n'est autre, présentement, que messire Tallemant des Réaux en personne, chroniqueur peu suspect de bienséance sociale ou de charité chrétienne, et encore moins sympathique à ma cliente.

“ La Grange, sieur de Neuville, était fort riche et n'avait pour tout enfant qu'une fille ; il la donna à élever à Madame Bouthillier sa parente. Frontenac la rechercha. Madame Bouthillier dit au père, et lui soutint jusqu'à la fin, qu'il pouvait mieux marier sa fille et que Frontenac, quoi qu'il dît, n'avait que vingt mille livres de rente. Cet homme (*La Grange*) qui n'avait pas grand'cervelle, laissa engager les choses et sottement portait des baisers à sa fille de la part de son futur gendre. Madame Bouthillier lui disait : “ Si vous promettez votre fille, n'allez pas vous dédire après. ”

“ Il n'y avait plus qu'à aller au moustier, lorsque La Grange s'avisait de dire qu'il ne voulait plus Frontenac pour son gendre. Sa fille lui dit : “ Mon père, vous m'avez commandé de l'aimer, j'y suis engagée, je n'en aurai point d'autre. ” Voilà bien de l'embarras.

“ Madame Bouthillier conseille au père de dire à sa fille qu'elle choisît : ou de retourner avec lui ou d'aller en religion. La fille aima mieux entrer en religion ; mais avant elle s'en alla marier secrètement, étant chez son père, pour entrer, à quelques jours de là, en religion. Après, ceux du parti de la fille dirent qu'elle était mariée.

“ Voilà le père en fureur qui dit : “ Je n’ai que cinquante ans, je me remarierai, j’aurai douze enfants ; elle n’aura que le bien de sa mère, 84,000 écus ; je lui ôterai les 200,000 écus qu’elle pouvait espérer de moi. ”

“ On se rapporta de tout cela au premier président Molé (*Mathieu Molé*). Sa fille lui écrit (*d’abord*) qu’elle n’est point mariée. Depuis (*ensuite*) elle écrivit une lettre qui disait : “ J’ai été forcée à parler contre ma conscience, je suis mariée. ” Le premier président, averti qu’elle était bien réellement mariée, et que tout ce qu’elle dirait au contraire serait faux, le dit au père. La Grange va à la fille ; elle nie d’avoir dit cela. Il lui fit écrire ce qu’il voulut et le porta au premier président, et le premier président le paya de cette première lettre qui disait que Frontenac était bien en vérité son mari. De colère, le père La Grange se remaria à Madame d’Ablège.” (1)

Toute l’affaire, d’après Des Réaux, se réduirait aux faits suivants :

Dès que La Grange, prenant une dernière fois conseil de sa parente, Madame Bouthillier (2), eut déclaré à sa fille qu’elle eût à choisir : de retourner chez lui ou d’entrer en religion, la belle révoltée, quittant aussitôt la demeure de Madame Bouthillier, revint chez son père, et lui déclara qu’elle optait pour le couvent. Mais avant d’en prendre le chemin, “ elle s’en alla marier secrète-

(1) Cf : *Historiettes*, de Tallemant des Réaux, tome IX, pages 214 et suivantes, édition de 1840.—Montmerqué, éditeur.

(2) Cette Madame Bouthillier ou Le Bouthillier, parente de M. de la Grange, devait être Marie de Bragelonne, femme de Claude Le Bouthillier, en son vivant surintendant des finances et ministre d’Etat.

Ce qui me confirme dans cette opinion c’est qu’elle fut la marraine de l’enfant de Frontenac, le petit *François-Louis*, “ né le 7 mai 1651 et baptisé le 13 mai 1655, à St-Sulpice, à l’âge de cinq ans et six jours. ”—Le parrain fut messire François d’Epinaï, marquis de St-Luc, beau-frère de Frontenac.

Cf : Jal, *Dictionnaire de Biographie et d’Histoire*, page 622.

ment, *étant chez son père*, pour entrer, à quelques jours de là, en religion. ”

Voilà donc une fillette de seize ans qui trouve le moyen de se faire enlever sans désertier le toit paternel. Convenez que le procédé n'est pas banal et que la jeune De la Grange, pour romanesque qu'elle fût, n'était point sottie, mais déjà fort rouée. Cette combinaison fait pâlir l'intrigue du *Petit Duc*, et il est probable que Lecoq l'aurait utilisée dans son opéra bouffe s'il eût connu à temps l'aventure amoureuse du beau Frontenac.

Ce mariage ne fut pas même clandestin, au sens strict de ce mot. (1) On le célébra régulièrement, le mercredi 28 octobre 1648, à l'église Saint-Pierre-aux-Bœufs, une petite chapelle remarquable, disent les archéologues, par son privilège de recevoir les amants qui s'unissaient malgré leurs parents. La famille de Frontenac, au grand complet, y assistait.

Et ce fut là—“ en vertu de la dispense obtenue de “ Monsieur l'Official de Paris, par laquelle il était permis “ au Sieur de Buade et demoiselle de La Grange de célé- “ brer leur mariage suivant et conformément à la permis- “ sion qu'ils ont obtenue du Sieur Coquerel, vicaire de “ St-Paul, (2) par devant le premier curé ou vicaire sur ce “ requis, en gardant les solennités en ce cas requises et “ accoutumées ”—que messire Louis de Buade, chevalier, comte de Frontenac, “ conseiller du Roi en ses conseils, maréchal des camps et armées de Sa Majesté et maître de camp du régiment de Normandie, ” épousa “ damoiselle Anne de la Grange, fille de messire Charles de la Grange, conseiller du Roi, et maître des comptes. ”

Etaient présents et signèrent au registre : *Messire* Henri de Buade-Frontenac, père ; *Messire* François d'Epinau, marquis de St-Luc, beau-frère ; *Messire* Claude de

(1) *Sensu proprio et stricto*. Le mariage clandestin est celui qui est célébré contre les prescriptions du Concile de Trente, qui se lisent au chapitre *Tametsi*, session 24, *De reformatione*.

(2) Mademoiselle de la Grange et Messire de Frontenac étaient tous deux paroissiens de St-Paul.

Bourdeille, comte de Montrésor, beau-frère ; *Messire* Hippolyte de Béthune, comte de Celles ; *Dame* Anne de Buade, femme du marquis de St-Luc ; *Dame* Geneviève de Buade, femme du comte de Montrésor, maître des requêtes, etc., etc. (1)

Comme on le voit la famille de Frontenac fit le meilleur accueil à la belle Anne de la Grange. Il n'en fut pas de même de la part du sieur de Neuville. Sitôt qu'on lui eut appris la consommation du sacrifice, il entra dans un accès de colère blanche qui dura tout un jour. Vingt-quatre heures ! c'était énorme, une éternité quoi ! pour ce caractère inconstant, versatile à l'extrême. Son désespoir, si profond qu'il fût, ne devait point dépasser un semestre. Ce qu'il ne pardonnait pas à sa fille, c'était de l'avoir fait, non pas *Médecin malgré lui*, comme Sganarelle, mais *Beau-père malgré lui* ! A force de creuser sa rancune, il finit par découvrir un moyen de se venger et de se consoler en même temps de cette Anne entêtée dont l'obstination irréductible avait empoisonné son existence. Il lui donna une belle-mère en retour d'un gendre qu'elle lui imposait. Six mois après le mariage de sa fille, M. de la Grange convolait, pour la *quatrième* fois *seulement* ! (2) avec une adorable veuve, Madame

(1) Cf : Jal, *Dictionnaire critique de Biographie et d'histoire*. Paris—1867—pages 621, 622, 623, au nom FRONTENAC.

Anne De La Grange

Cet autographe est un fac-similé de la signature de Madame de Frontenac telle qu'elle appert au registre. Il a été dessiné par M. Gustave Rinfret, officier du service civil.

(2) Il ne détient pas le record ! Sous Louis XIII le Parlement défendit à la vieille Madame de Pibrac de se remarier *une septième* fois !! ... à cause du ridicule de la chose.

Cf : Arvède Barine, *La jeunesse de la Grande Mademoiselle*, pages 144 et 145.

“ Anne de la Grange, femme de Frontenac, était fille de

d'Ablège, fort heureuse elle-même d'essuyer ses larmes et les siennes. Molière n'eût pas trouvé meilleure fin de comédie.

Charles de la Grange, seigneur de Trianon, maître des comptes à Paris, et de Françoise Chouagne, *sa troisième femme.* ”

Cf: *Histoire générale et chronologique de la Maison Royale de France*, du Père Anselme, 3ième édition, Paris, 1733, tome 9, page 151.

CHAPITRE VIII

Monsieur et Madame de Frontenac dans le roman et dans l'histoire.—Leur vie domestique après la Fronde, 1652, et après le scandale Montespan, 1672.—L'honneur du nom, unique et suprême raison de la fidélité, de la constance et du dévouement d'Anne de la Grange envers son mari.—Son zèle à défendre sa conduite politique.—Le *Mémoire* qu'elle adressa, en 1681, au marquis de Seignelay, et la visite qu'elle reçut, en 1697, de Mgr de Saint-Vallier.

Un livre qui n'a pas médiocrement contribué à discrediter Madame de Frontenac dans l'opinion publique est, à mon avis, le *François de Bienville* de mon estimé cousin, M. Joseph Marmette. Ecoutez comment il fait parler Frontenac au cours d'un entretien confidentiel avec Bienville :

“ Lorsqu'en 1672 je fus nommé pour la première fois gouverneur du Canada, ma femme refusa de m'y accompagner. Même, dix ans après, le roi m'ayant rappelé en France, la comtesse me reçut aussi froidement que si je l'avais quittée la veille ; et, durant les sept années qui suivirent, je lui fus pis qu'un étranger. L'an dernier enfin, proposé une seconde fois au gouvernement de la Nouvelle-France, je dus quitter de nouveau ma femme sans qu'une larme vint dessécher sa paupière, ” etc.

Et cela continue ainsi tout le long de la page 269 et se poursuit à la page suivante avec le même accent dolent. Oyez, lecteurs.

“ A présent que le chagrin, plus encore que la vieillesse, a sourdement miné ma vie, aujourd'hui que je suis vieux et souffreteux, je sens bien que la brillante comtesse ne voudra jamais laisser les délices dont elle a su s'entourer à la Cour (*elle n'y allait jamais !*) pour venir en cette colonie s'enterrer vivante auprès d'un sexagé-

naire. Et pourtant, Bienville, mon cœur bat d'espoir, j'ai honte de l'avouer, quand une voile de France m'apparaît à l'horizon. Ne peut-elle pas m'apporter cette femme que je saurais si bien aimer encore ? " (1)

Evidemment, le romancier s'étudie à rendre Frontenac intéressant et sympathique aux dépens de la réputation de son épouse. Ce procédé, d'une courtoisie douteuse, est d'une injustice manifeste. Il est d'autant plus fallacieux qu'il se réclame de l'autorité historique des *Mémoires* de Mademoiselle de Montpensier. " Nous avons pris, écrivait l'auteur de *François de Bienville*, le fond de tous les détails qui précèdent dans les *Mémoires* même de la cousine de Louis XIV, la *Grande Mademoiselle*."

Cette autorité historique est des plus contestables pour ce qui a trait, dans ces *Mémoires*, à Monsieur ou à Madame de Frontenac. Ces mémoires, en effet, se partagent en bons ou mauvais compliments, en caresses ou en grimaces, suivant qu'ils sont *antérieurs* ou *postérieurs* à 1657, l'année de la querelle surgie entre la belle Fronteuse et ses *maréchaux de camp*. Le comte n'y est pas moins épargné et Mademoiselle de Montpensier en fait un portrait-charge dont les couleurs excessives doivent fixer le lecteur sur la valeur historique de ce recueil des sympathies et antipathies d'une fort capricieuse et susceptible vieille fille, mariée à quarante-deux ans ! Presque au lendemain de ses noces, son époux, le brutal De Lauzun, fut enfermé pendant dix ans à la Bastille d'où elle le fit sortir en se ruinant de crédit et d'argent. La reconnaissance du prisonnier envers sa libératrice se traduisit par de si indignes traitements que, la vie commune devenant impossible, il fallut définitivement se séparer. L'aigreur de ces *Mémoires* s'explique par le désenchantement de cette vie.

(1) Cf : *François de Bienville*, première édition, 1870, pages 269 et 270, et pages 399, 400 et 401, de la 2ième édition—1883—Montréal, Beauchemin & Valois.

Lire encore dans cette même édition (1883), les pages 397 et 398 : " De l'autre côté des mers, là-bas, dans ma chère France, vit une femme aussi belle qu'indifférente, " etc.

Rappelons-nous enfin que Mademoiselle de Montpensier eut le triste courage de faire écrire, par Segrais, contre Madame de Frontenac, des pamphlets outrageants, diffamatoires au premier chef. Cette action-là est inexcusable et je la qualifie de pure infamie. “ *N’insulte pas la femme que tu as aimée*, dit un proverbe arabe, *et ne crache pas dans la fontaine où tu as bu !* ”

Mais la duchesse de Montpensier ne savait pas l’arabe !

Anne de la Grange était un caractère impressionnable, impérieux, rebelle à toute contrainte ; Frontenac, de son côté, avait la volonté d’un Richelieu et le même besoin de domination. On comprend que les conflits domestiques ne pouvaient manquer d’éclater entre deux pareilles natures, entre deux tempéraments irascibles, également avides d’indépendance absolue. Aussi, le bonheur intime des jeunes époux fut-il court : quatre ans à peine, de 1648 à 1652. Mais la froideur relative qui s’en suivit ne dégénéra jamais en mutuelle indifférence, encore moins en réciproque aversion. En voulez-vous une preuve ?

Après la Fronde, Madame de Frontenac qui, pendant toute la guerre civile, était demeurée fidèle à Mademoiselle de Montpensier, la suivit dans son exil de Saint-Fargeau.

Frontenac, de son côté, s’en était allé vivre dans sa propriété de l’île Savary, près de Blois. Or, nous lisons dans les *Mémoires* de Mademoiselle de Montpensier—année 1652—: “ Il y avait souvent compagnie à Saint-Fargeau. Nous menions une vie assez douce et exempte d’ennui ; je suis la personne qui m’ennuie le moins, m’occupant toujours et me divertissant même à rêver. Je ne m’ennuie que quand je suis avec des gens qui ne me plaisent pas, ou que je suis contrainte.

“ Comme (*quand*) la *Vie de Madame Fouquerolles* fut imprimée, je trouvai que cette occupation m’avait

(1) Saint-Fargeau est situé sur le Loing, dans l’Yonne.

divertie. J'avais lu les mémoires de la reine Marguerite ; tout cela, joint à la proposition que la comtesse de Fiesque, *Madame de Frontenac* ET SON MARI me firent des mémoires, me fit résoudre à commencer ceux-ci. J'écrivis en peu de temps, depuis le commencement jusqu'à l'affaire de l'Hôtel-de-Ville, " etc. (1)

Puisque Frontenac rencontrait sa femme à Saint-Fargeau, pourquoi n'en pas conclure qu'il la rencontrait aussi bien à Forges, à Pont, à Montargis, à Blois, si près de l'île Savary, où quelques semaines plus tard Mademoiselle de Montpensier se rendait, sur l'avis de Messieurs de Beaufort et Béthune, qui déjà lui ménageaient une entrevue avec la Cour et préparaient ainsi sa rentrée en grâce ? Et que penser, conséquemment, des affirmations de ce biographe (2) nous racontant que "*les tentatives de rapprochement faites par Frontenac ne firent qu'irriter la comtesse et lui inspirer une véritable aversion pour son mari*" ? Peu de chose, n'est-ce pas ?

Cet habile écrivain se garde bien de nous dire l'espèce de tentatives faites par Frontenac auprès de sa femme ; et pour cause : ce serait dévoiler du même coup la nature et la gravité de l'offense commise. Ce motif, évidemment, lui a fait encore oublier de fixer la date, ou de mentionner l'époque de ces démarches pacificatrices et conciliantes. La même raison explique aussi le soin qu'il prend de nous laisser ignorer absolument qui, de l'épouse outragée ou du mari coupable, désarma le premier : celui-ci demandait-il pardon d'abord, celle-là promit-elle d'oublier ensuite ? L'hypothèse en est parfaitement oiseuse. Tout ce que l'on sait est qu'un effroyable malheur frappa la *Divine* et noya dans les larmes un ressentiment qu'elle-même avait juré implacable. En la personne de Madame de Frontenac le cœur de la mère fut encore plus cruellement

(1) Cf : Carette, *Mémoires* de Mademoiselle de Montpensier, pages 129 et 130.

(2) Cf : *L'Enseignement Primaire*, livraison de décembre 1898, no 4, pp. 211 et 212. *Madame de Frontenac*, par M. l'abbé H. R. Casgrain.

meurtri que celui de l'épouse. La Providence voulut qu'il saignât d'une blessure affreuse et qui ne cicatrisa jamais.

Presque au lendemain du départ de Frontenac pour le Canada, son fils unique, *François-Louis* de Buade, que son père venait à peine de quitter, tout brillant de jeunesse et d'avenir, se fit tuer, à la tête de son régiment, dans un combat d'avant-garde, l'un des premiers qui se livrèrent au début de la guerre de Hollande.

Ce fut alors que l'inconsolable mère se rappela qu'elle était seule à porter l'honneur du nom des Buades. Les torts personnels de son mari furent pardonnés, sinon oubliés, par la fière comtesse qui ne songea plus désormais qu'à soutenir la fortune politique des Frontenacs. En l'appuyant c'était encore et toujours sa propre cause qu'elle servait, et elle y apporta toute la fougue et toute l'énergie de son impétueux caractère.

La seule passion violente qui posséda cette femme célèbre fut l'orgueil du nom qu'elle portait et le prestige éblouissant de sa personnalité. Non seulement Madame de Frontenac fut une beauté célèbre, un célèbre bel esprit, mais elle fut surtout, et demeurera dans l'histoire, une honnête femme, dans toute la saine acception de ce mot. Frontenac, pendant qu'il était au Canada, loin de se réjouir d'être *dépêtré* de sa femme, fut, au contraire, fort heureux d'entretenir avec elle la correspondance active que l'on sait. C'est bien elle, en effet, cette habile et vaillante diplomate, qui le *dépêtre*, plus qu'à son tour, des embarras toujours renaissants que lui causaient ses coups d'autorité, ses frasques aussi violentes que burlesques, et, plus que tout, l'extrême irritabilité de son caractère aussi impérieux que despotique. Elle le tient dix ans au pouvoir, malgré tout le monde, oserai-je dire, au défi de l'évêque, au défi de l'intendant, au défi de toutes les autorités comme de toutes les influences ecclésiastiques ou civiles de la colonie. Puis, quand la catastrophe finale arrive, lorsqu'au lendemain de la tourmente politique un flot de disgrâce l'aura rejeté au rivage, aux

antichambres de Versailles, confondu dans une vague toujours battante de quémandeurs et de courtisans en détresse, ce sera encore l'intrépide compagne des mauvais jours, des luttes violentes, des querelles acrimonieuses, des rivalités féroces, acharnées, qui recueillera le naufragé, reconstruira sa barque avec les débris de sa fortune et de son crédit, enfin, sept ans plus tard, le 26 juillet 1689 (1) lui fera reprendre triomphalement la haute mer. Dix-sept années de courage, de constance et de fidélité, pareil exemple est-il d'une femme galante ou d'une femme honnête ?

“ Il y a telle femme, dit La Bruyère en parlant *Des Femmes*, il y a telle femme qui anéantit ou qui enterre son mari au point qu'il n'en est fait dans le monde aucune mention : vit-il encore, ne vit-il plus, on en doute. ” Sainte-Beuve a cru deviner que l'auteur des *Caractères* songeait à Madame de la Fayette en écrivant ces lignes ; sûrement il ne pensait pas à Madame de Frontenac, car jamais épouse n'eût plus présent à la mémoire mari à la fois plus absent et plus éloigné.

La correspondance active dont j'ai parlé et que nous signale M. Henri Lorin dans son ouvrage, cette correspondance échangée autrefois, (1672-1682) au temps de son premier gouvernement, entre Frontenac et sa femme, se rétablit en 1690, l'année glorieuse par excellence, et se continua, affectueuse et régulière, toute la durée de la seconde administration du gouverneur. Du côté de Frontenac, elle se clot le 22 novembre 1698, date du testament de l'illustre vieillard ; du côté de la *Divine*, sa dernière lettre reçue au Canada est de juin 1699 : c'est une procuration à Charles de Monseignat, secrétaire de Frontenac, l'autorisant à la représenter, en sa qualité de

(1) La lettre de rappel de Denonville est datée du 31 mai 1689 ; la seconde nomination de Frontenac comme gouverneur a lieu le 7 juin suivant ; le 15 du même mois il reçoit ses instructions et prend congé de son royal maître ; il s'embarque à La Rochelle le 26 juillet et arrive à Québec le 15 octobre, après une traversée de 82 jours !

légataire universelle, au règlement de la succession de feu son mari. (1)

Des écrivains hostiles à Frontenac insinuent, pour expliquer ce rapprochement amical du mari et de la femme, que *l'éloignement du gouverneur avait paru lui faire oublier, du moins en partie, les torts qu'elle croyait avoir à lui reprocher!* (2) Pour ceux-là, les douze cents lieues qui les séparaient donnent encore la mesure de cette distance où se maintenait leur mutuelle antipathie de caractère. Mais cette comparaison n'est juste qu'en autant que cette antipathie est prouvée. Ce que je tiens pour très difficile à établir, particulièrement depuis la publication du bel ouvrage de M. Henri Lorin, *Le Comte de Frontenac*, étude couronnée par l'Académie des sciences morales et politiques.

On sait le tempérament passionné de Madame de Frontenac et l'acuité de sa nature essentiellement impressionnable. Comment imaginer, et surtout comment croire, que la séduisante comtesse n'ait pas été séduite à son tour par le prestige militaire du héros dont elle portait le nom et qui venait de remporter à Québec une victoire d'une telle splendeur que le rayonnement en rejaillissait même sur le trône de France. En effet, Louis XIV, enthousiasmé, fit frapper à son effigie une médaille commémorative de ce glorieux fait d'armes. Ce que Jérusalem délivrée avait été pour l'histoire des Croisades, *Kebeça liberata* le devint pour l'histoire du royaume. Une admiration mutuelle—l'orgueil du nom—rapprocha ces deux cœurs que l'amour aurait dû retenir ensemble, et qui devaient, hélas! mourir comme ils avaient vécu, séparés par un espace immense, mais unis, cette fois enfin,

(1) Ce document, le seul que nous eussions de l'écriture de Madame de Frontenac, est disparu du Bureau des Archives de la rue Ste-Anne. Comme bien d'autres précieux papiers, il aura été volé par un de ces kléptomanes-amateurs connus sous le nom de collectionneurs d'autographes.

Cf : *L'Enseignement Primaire*, livraison de décembre 1898, no 4, pp. 211 et 212.—*Madame de Frontenac*, par M. l'abbé H. R. Casgrain.

dans un sentiment profond, inaltérable, de réciproque estime.

Qu'on ne m'accuse pas de vouloir, à plaisir comme à satiété, multiplier ici les affirmations gratuites et les phrases déclamatoires, de substituer à des arguments de froide raison, de frivoles raisons de sentimentalité. Au défaut de la correspondance échangée entre Madame de Frontenac et son mari, correspondance irrémédiablement perdue ou égarée, laquelle, conséquemment, il m'est impossible de produire au cours du présent débat, j'ai à l'appui de mon dire un document et un fait qui le confirment et le prouvent éloquemment.

Le document est ce *Mémoire* intitulé : *Défense du comte de Frontenac par un de ses amis*, identifié par l'archiviste Bédard comme étant de l'écriture de Madame de Frontenac et actuellement déposé à Paris, au ministère des Affaires Etrangères.

Ne faut-il pas attribuer au sentiment de l'honneur et de l'orgueil du nom, cette belle ardeur avec laquelle est écrit l'éloquent plaidoyer de la comtesse en faveur du gouverneur du Canada? Remarquons encore que ce *Mémoire* porte la date de l'an 1681. Neuf années s'étaient donc écoulées depuis le départ de Frontenac, et cette longue absence n'était point faite pour raffermir cette affection conjugale ruinée par le scandale que l'on sait. Je ne vois donc qu'une raison d'orgueil politique à la chaleur de cette apologie. S'il en est une meilleure, qu'on me la signale et je l'accepterai volontiers. (1)

(1) Le zèle de l'avocate de Frontenac est souvent aveugle, et, par maints endroits, l'exagération en est manifeste. Le passage suivant de ce beau plaidoyer féminin en offre un bon exemple :

« Ils ont, (*Duchesneau et consorts*) à défaut d'autres prétextes, essayé de persuader que M. de Frontenac était sujet à de grands emportements et ils se sont portés à des extrémités avec lui pour l'obliger à en venir aussi à la violence avec eux, et ce, dans la pensée de justifier tout ce qu'ils ont avancé contre lui. *Quand M. de Frontenac ne serait pas connu pour un homme assez modéré*, ce qui s'est passé cette année (1681) doit suffire à

Quant au fait, M. l'abbé Auguste Gosselin nous le raconte par le détail, à la page 56 de son ouvrage, *Mgr de Saint-Vallier et son temps*. Parlant des rebuffades et des déconvenues essuyées, en France, par le second évêque de Québec, qui y séjourna, de janvier 1695 à juillet 1697, Gosselin en rapporte une, des plus humiliantes pour le successeur de Mgr de Laval.

“ Celle (*l'vanie*) qu'il alla chercher chez Madame de Frontenac mérite d'être notée.

“ Comment s'avisa-t-il, dans les circonstances, de se présenter chez cette dame, “ la *Divine*, ” comme on l'appelait à cause de son esprit, l'une des habituées de cette société d'élite que fréquentait Madame de Sévigné? Que pouvait-il espérer d'une visite chez la femme du gouverneur avec lequel il s'était si pitoyablement brouillé et qui devait être au courant de toutes ses misères? Il y alla cependant; mais il n'eut pas à s'en féliciter. La comtesse le reçut d'abord très froidement; puis, le prélat s'étant avisé d'aborder le sujet si délicat des difficultés qu'il avait eues au Canada, et de lui dire qu'il regrettait de voir M. de Frontenac soutenir de son autorité des impies et des scandaleux, *elle prit feu là-dessus* et lui répliqua *qu'elle était sûre que le comte n'en était pas capable*. Le prélat se leva aussitôt, et elle le laissa partir sans faire un pas pour le reconduire. ”

Ceci se passait aux premiers jours de janvier 1697, moins de deux ans avant la mort de Frontenac. La chaleur avec laquelle la belle Anne de la Grange défendait son mari et l'excellente opinion qu'elle en avait alors, prouvent jusqu'à l'évidence la fausseté de l'assertion—toute gratuite d'ailleurs—allant à dire que la fière comtesse n'entretenait plus avec son époux *que des relations de convenance*. Sans doute Madame de Frontenac ne répondit jamais—les quatre premières années de leur

justifier monsieur le marquis (*de Seignelay*) de sa modération. ”

Pour ceux-là qui connaissaient Frontenac et la douceur de son caractère, cette page est d'un comique achevé. Elle dut les faire rire pendant une semaine.

union exceptées—à la passion du brillant chevalier, mais elle l'admira toujours. Je le répète, cette admiration devint de l'idolâtrie après la glorieuse journée du 16 octobre 1690. Positivement la séduisante comtesse était elle-même fascinée par cette étoile de première grandeur qui allait maintenant briller sans éclipse au firmament de l'histoire de France et du Canada. Jugeons de la force et de la sincérité de ce sentiment par l'égoïsme même qui en constituait le fond : Anne de la Grange admirait Frontenac parce qu'elle s'aimait en lui, flattant ainsi son propre orgueil, l'orgueil du nom superbe qu'il laisserait à la postérité et qu'elle porterait à jamais dans l'histoire avec la fierté d'une reine couronnée du diadème.

CHAPITRE IX

Calomnies historiques répandues contre les Frontenacs :—le duel de François-Louis de Buade ;—les *Remarques* sur l'oraison funèbre du comte de Frontenac ;—l'anecdote du coffret d'argent.—Réfutation.

La calomnie désarme d'habitude devant le cercueil de ses victimes : c'est le contraire qui arrive pour les Frontenacs. Leurs cadavres inspirent encore de la haine ; il est heureux qu'ils soient tombés en poussière : momies, ils seraient encore souffletés.

Spectacle encore plus odieux qu'étrange, celui-là qui s'épuise davantage à leur prodiguer l'outrage ne les connaît même pas. De leur côté, les Buades l'ignorèrent parfaitement. Je m'expliquerais l'abbé Fénélon, l'intendant Duchesneau, son successeur Champigny, le gouverneur Perrot, ou bien encore l'impétueux Père Carreil agissant de la sorte, quoique le procédé ne fût pas beau. Ces victimes de la tyrannie de Frontenac avaient de bonnes raisons de rancune et de plainte : aussi, rien d'étonnant qu'ils vinsent à stigmatiser la conduite de leur ennemi politique, et cherchassent, par tous les moyens, à le faire censurer par l'histoire. Mais que l'abbé La Tour se charge de cette triste besogne, je n'en vois ni la convenance ni l'à-propos. Encore une fois, les Frontenacs ne lui causèrent aucun mal, ne trompèrent aucune de ses convoitises, ne ruinèrent aucun de ses projets,—

—Comment l'auraient-ils fait, puisqu'il n'était pas né ?

Et cependant La Tour ne perd aucune occasion de leur être désagréable ; son amertume de langage à leur adresse est telle, qu'il semble, pour le lecteur, non plus obéir au sentiment obscur d'une antipathie irrationnelle,

mais au parti bien arrêté de leur engendrer querelle autant de fois qu'il les rencontrera dans l'histoire, ou plutôt, dans ses histoires. Que l'on s'en convainque à ces quelques traits.

La guerre de Hollande éclate (1) et le fils unique de Frontenac, François-Louis de Buade, se fait glorieusement tuer à L'Estrunvic, en Allemagne, à la tête de son régiment. Ce régiment était au service de l'évêque de Munster, allié de la France. Aussitôt l'abbé La Tour, celui-là même que M. l'abbé Auguste Gosselin vient de surprendre en flagrant délit de mensonge historique (2), l'abbé La Tour, dis-je, écrit, dans ses *Mémoires sur la Vie de M. de Laval*, que François-Louis de Buade fut tué en duel ! (3)

Rappelons, pour faire tout de suite bonne justice de cette pure calomnie qu'un Récollet, le Père Eustache Maupassant, prononça l'oraison funèbre du jeune officier à la cathédrale de Québec, où Frontenac avait fait célébrer un service solennel pour le repos de l'âme de son enfant, décédé à vingt-un ans ! L'Eglise, au 17^{ième} siècle, et en particulier l'autorité épiscopale au Canada, n'était pas, que je sache, dans l'habitude de permettre aux prêtres du diocèse de Québec de chanter des messes de *Requiem*, pour les duellistes morts sur le terrain, ou de leur accorder l'honneur d'une oraison funèbre.

Frontenac meurt à son tour. Et le 19 décembre 1698, voici que le Rév. Père Récollet Olivier Goyer prononce, à l'église des Récollets de Québec, l'oraison funèbre du fameux gouverneur.

Qu'advient-il ? Le texte original de son discours est

(1) Ce fut le 17 septembre 1672, à une séance extraordinaire du Conseil Souverain, présidée par Frontenac en personne, que fut enrégistrée la déclaration de guerre à la Hollande.

(2) Il s'agit de la représentation de *Tartufe* à Québec.— Voir la note à l'*Appendice*.

(3) Cf : Encyclopédie Migne, vol. 177 : *Ceuvres de La Tour*, vol. 6—*Mémoires sur la Vie de M. de Laval*, livre 12, page 1590.

criminellement retouché. Une main inconnue salit de commentaires outrageants (1) le manuscrit du prédicateur.

On sait l'admirable bravoure déployée par Frontenac au siège de Québec en 1690. Aussi, le Père Goyer s'écriait-il avec raison, dès l'exorde de son oraison funèbre :

“ Grand dans les périls par son courage, il ne s'y exposa jamais avec témérité, il en sortit toujours avec honneur. ”

Et plus loin : “ L'économie de mon discours me borne aux vertus militaires (46) que ce digne fils de tels pères a recueillies comme la plus belle portion de son héritage. ”

Savez-vous la manière du diffamateur masqué, critiquant ces deux phrases ? Voici comment il procède. Il observe dans ses *Remarques* un bel ordre d'annotations chiffrées insérées dans le texte. Comme ceci :

“ Grand dans les périls par son courage (14), il ne s'y exposa jamais avec témérité (15), il en sortit toujours avec honneur (16). ”

Suivent les commentaires, chacun bien en regard de l'annotation chiffrée :

“(14) *Transeat* : on ne doit pas contester ce que l'on n'a pas vu.

“(15) Cela est vrai. On l'a remarqué surtout lorsque les Bostonnais vinrent assiéger Québec.

“(16) Le bonheur lui en voulut en cette occasion aussi bien qu'à toute la colonie, et il a été obligé d'avouer plusieurs fois que le Canada n'était pas redevable, pour ce coup, de sa délivrance à la force ou à l'industrie des hommes. ”

(1) Cf : *Oraison funèbre du Comte de Frontenac*, par le Père Olivier Goyer, telle que publiée par M. Pierre-Georges Roy, dans le *Bulletin des Recherches Historiques* de 1895, livraisons de mai, page 68, livraison de juin, pages 82 et 86, et livraison de juillet, pages 102, 103 et 108.

“(46) A peine le (*Frontenac*) vit-on sortir une fois du château où la présence des ennemis le fit rentrer bien vite.”

Il serait difficile de vilipender davantage le *Sauveur de la Nouvelle-France* ! C'est ainsi que Bacqueville de la Potherie saluait Frontenac au lendemain de la levée du siège de Québec par les Puritains !

Non seulement le ténébreux Zoïle outrage ainsi Frontenac dans la plus incontestable de ses qualités personnelles, la bravoure militaire, mais il insulte en lui l'armée canadienne-française, accourue à l'appel de la capitale menacée, et dont il était la plus illustre personification.

Olivier Goyer, aux dernières pages de son oraison funèbre, avait exalté l'intrépidité de Frontenac, menant, à l'âge de soixante-seize ans, avec la fougueuse ardeur d'un Condé, la glorieuse campagne de 1696 contre les Iroquois :

“ S'ils remuent, disait-il, Frontenac ira les forcer dans la profondeur de ces forêts qui paraissent impénétrables (47) et il les fera fuir devant lui. ”

La critique anonyme ne désarme pas ; tout au contraire il le suit jusqu'à la fin, et répète l'injure :

“(47) Ce n'est pas sa présence (*de Frontenac*) qui leur fit (*aux Iroquois*) prendre la fuite, mais le grand nombre de Français auxquels ils n'étaient pas capables de faire tête. ”

Ces quelques traits suffisent à donner une idée exacte de la valeur et de la sincérité des *Remarques* sur l'oraison funèbre de M. de Frontenac.

Sur qui faire peser l'infamie de ce ténébreux attentat littéraire ? Mais à quoi bon s'enquérir ? Démasqué, ce diffamateur inconnu serait-il plus conspué, méprisé davantage ? La chose me paraît difficile. Parkman nous rapporte que Jacques Viger, notre éminent antiquaire canadien-français, attribuait la paternité des annotations

injurieuses, écrites en marge du manuscrit de cette oraison funèbre à l'abbé La Tour, l'auteur des *Mémoires sur la Vie de M. de Laval*. (1) Etant connu l'antipathie manifeste de cet écrivain pour tout ce qui, de près ou de loin, se rapportait aux Frontenacs, j'estime que cette opinion autorisée de Jacques Viger peut être partagée en toute sécurité de conscience historique.

Enfin, toujours au propos des Frontenacs morts circule cette absurde et ridicule anecdote du coffret d'argent.

“ On avait donc entendu dire qu'à la mort de Monsieur de Frontenac, son cœur, enfermé dans une boîte de plomb, d'aucuns disent dans un coffret d'argent, avait été envoyé à la comtesse sa femme qui l'avait orgueilleusement refusé disant : “ qu'elle ne voulait point d'un cœur mort qui, vivant, ne lui avait point appartenu ! ”

Toute cette histoire de mère-grand', conte fait à plaisir, serait d'un cocasse achevé, d'un sublimé de bêtise rare, n'étaient les paroles malhonnêtes et flétrissantes mises dans la bouche de Madame de Frontenac et qui suffiraient, cette réponse était prouvée, à la perdre de réputation comme à la déshonorer devant l'histoire.

L'anecdote du coffret d'argent ! mais cette injure posthume n'a pas été *conservée* mais *inventée* par la tradition. Je crois l'avoir prouvé (1) à la satisfaction des plus difficiles. Ce comméragé de clocher—parti du clocher même qui sonna le glas de Frontenac à Québec, le 28 novembre 1698—n'est pas français d'origine, mais canadien, québecquois seulement. Fabriqué de toutes pièces de ce côté-ci de l'Atlantique, il n'est rapporté dans aucun de ces recueils d'historiettes parisiennes qui pullulaient à cette époque. Chroniqueurs, gazetiers, et mémorialistes français du 17^{ième} ou 18^{ième} siècle l'ignorent

(1) Cf : Parkman, *Frontenac and New France under Louis XIV*—page 435 édition de 1882 et page 458 édition de 1899.

(1) Cf : *Bulletin des Recherches Historiques* — livraisons d'avril et de mai, 1902.— “ Une calomnie historique. ”

absolument ou la passent sous silence ; ce qui revient au même, comme expression de leur sentiment sur ce potin calomnieux. Rendons hommage, je ne dirai pas à la sagacité, mais au simple bon sens de ces écrivains, aucun d'eux ne fit à cet odieux raconter l'honneur de le prendre au sérieux, de le considérer même comme une histoire vraisemblable. (1)

Un seul en eût été capable cependant : Saint-Simon. Ce roi des médisants et des calomniateurs historiques, qui s'est tenu, pendant un demi-siècle, patiemment embusqué dans ses *Mémoires*, à l'affût de tous les scandales, grands ou petits, " *de la Ville* " ou " *de la Cour* , " Saint-Simon, dis-je, n'aurait certes pas manqué de tirer au vol ce canard de presse.

L'eût-il oublié, par impossible, au temps même de la mort de Frontenac, que l'occasion du décès de sa veuve, la célèbre *Divine*, le lui eût sûrement rappelé.

" Mourut aussi (2)—(30 janvier 1707)— " Madame " de Frontenac dans un bel appartement que feu le duc

(1) Quelqu'un s'est laissé prendre aux cancons québecquois, et celui-là, j'hésite à le nommer, n'est autre que l'excellent M. Pierre Margry.

" Lorsque les Canadiens, dit-il, envoyèrent à Madame de Frontenac le cœur de son mari, dans une boîte d'or, elle le leur renvoya, disant qu'elle ne l'avait pas eu pendant sa vie, et qu'elle n'en avait que faire après sa mort. "

Cf : Pierre Margry, *Louis Jolliet*, page 73, livraison de janvier 1872 de la *Revue Canadienne*, où cet ouvrage était reproduit.

A remarquer, cet amusant crescendo de l'imagination chez les écrivains qui ont rapporté la fausse anecdote historique du cœur de Frontenac refusé par sa veuve. C'est d'abord une boîte de plomb, puis une boîte d'argent, enfin une boîte d'or. Dans leur " candeur naïve " ils croient ajouter à la valeur du potin en renchérissant sur la qualité du coffret.

(2) Saint-Simon avait précédemment raconté la mort de M. de Saint-Hermine, de Madame de Montgon, de La Barre, et du comte de Gramont décédé le même jour que Madame de Frontenac, 30 janvier 1707.

Madame de Frontenac fut inhumée le lendemain (31 janvier 1707) dans l'église de la paroisse St-Paul, à Paris.

“ Du Lude, qui était fort galant, lui avait *donné* (1) à l’Arsenal, étant grand maître de l’Artillerie. Elle avait été belle et ne l’avait pas ignoré, ” etc.

Et l’illustre diffamateur continue de la sorte sa nécrologie mondaine, écrite sur ce ton léger, avec une désinvolture de style presque joyeuse ; bref, il rédige un *fait-divers* élégant, rien de plus.

Vous me direz que le cercueil de cette grande dame lui en impose, qu’il sait bien l’*ana* détestable, mais qu’en véritable gentilhomme qu’il était, Monsieur le Duc feint de l’ignorer, la passe sous silence par générosité sociale, bienséance mondaine, ou, ce qui serait excellent, par un bon mouvement de charité chrétienne. Que vous connaissez mal votre personnage, ami lecteur. Ecoutez ce qu’en dit un biographe autorisé et qui me semble avoir percé bien à jour ce méprisable caractère :

“ Saint-Simon ne dissimule pas plus ses haines que ses amitiés, et c’est assez pour que nous puissions voir dans chaque circonstance quel degré de foi il mérite. Il cherche moins à nous prévenir contre certains noms qu’à satisfaire l’aversion qu’ils lui inspirent. Les accusations les plus terribles deviennent alors un jeu pour son imagination (2) ; ce que la charité lui défend d’exprimer hau-

(1) *Donné*, n’est pas le mot exact. L’Arsenal était une propriété de l’Etat ; il faisait partie des bâtisses affectées au département administré par le grand maître de l’Artillerie. Du Lude ne fit que *permettre* à Madame de Frontenac d’y prendre un appartement. Rappelons-nous que la *Divine* y vécut un quart de siècle. A la mort du duc Du Lude (1685), décédé conséquemment 22 ans avant elle, Madame de Frontenac se vit continuer le privilège de résider à l’Arsenal par les successeurs de Du Lude à la position de grand maître de l’Artillerie.

(2) Ce que dit Saint-Simon de la mort de Louvois confirme absolument les assertions de son biographe. Saint-Simon laisse entendre que Louis XIV avait fait empoisonner son ministre. “ On sut par l’ouverture (*l’autopsie*) de son corps qu’il avait été empoisonné, ” dit-il. Or, l’autopsie du cadavre de Louvois établit tout le contraire : une congestion pulmonaire, pure et simple. Louvois décéda le 16 juillet 1691, et Saint-Simon commença la rédaction de ses *Mémoires* en 1694. Saint-Simon connaissait

tement il l'insinue, il saisit le lecteur par des remarques d'une perfidie odieuse qu'il jette ça et là sur son chemin comme d'un air d'insouciance. Les grandes misères devant lesquelles tombe d'ordinaire le ressentiment des autres hommes ne servent qu'à exalter le sien ; *les images même de la mort le trouvent insensible*. On recule effrayé de cette prodigieuse faculté de haïr. " (1)

Admirez comment il parle—et cela justifie parfaitement la sévérité de langage de son biographe—du comte de Gramont mort, à Paris, le même jour et à la même heure que Madame de Frontenac.

" C'était un chien enragé à qui rien n'échappait. Sa poltronnerie connue le mettait au-dessous de toutes suites de ses morsures ; avec cela escroc avec impudence et fripon au jeu à visage découvert, et joua gros toute sa vie. D'ailleurs prenant à toutes mains et toujours gueux, sans que les bienfaits du roi, dont il tira toujours beaucoup d'argent, aient pu le mettre tant soit peu à son aise. Il en avait eu pour rien le gouvernement de Larochele et pays d'Aunis à la mort de M. de Navailles et l'avait vendu depuis fort cher à Gacé, depuis maréchal de Gâtignon. Il avait les premières entrées et ne bougeait pas de la Cour. Nulle bassesse ne lui coûtait auprès des gens qu'il avait le plus déchirés, lorsqu'il avait besoin d'eux, prêt à recommencer dès qu'il en aurait eu ce qu'il en voulait. Ni parole, ni honneur, en quoi que ce fût, jusque là qu'il faisait mille contes plaisants de lui-même et qu'il tirait gloire de sa turpitude ; si bien qu'il l'a laissée à la postérité par des *Mémoires* de sa vie qui sont entre les mains de tout le monde et que ses plus grands ennemis n'auraient osé publier. " (2)

donc la vérité depuis trois ans sur la cause, toute naturelle, de la mort du grand ministre lorsqu'il écrivit, de sang-froid, cet abominable mensonge historique.

(1) Cf : *Saint-Simon*, biographie par J. J. Weiss, au tome 43, pages 112 et 113 de la *Nouvelle biographie générale* d'Hœfer.—édition Firmin Didot Frères, Paris, 1864.

(2) Cf : *Mémoires* de Saint-Simon : tome 5, page 334—édition Hachette, Paris, 1856.

Et cela continue encore sur ce ton l'espace de trois pages.

Salir un linceul, souffleter un cadavre, apposer sur une tombe un scellé d'infamie ! quel triomphe et quelle volupté pour cet insulteur public !

Mais rendons-lui cette justice : à la mort de Madame de Frontenac, Saint-Simon ne goûta point cette joie mauvaise et ne se la permit pas. L'anecdote du coffret d'argent, si elle eût été vraie, lui en eût fourni cependant une occasion superbe. Il savait, au contraire, comme le tout-Paris aristocratique de l'époque, que le cœur de Frontenac, gouverneur du Canada, reposait depuis neuf ans à Saint-Nicolas-des-Champs, dans la chapelle des Messieurs de Montmort, ses beaux-frères, près des sépulcres de Roger de Buade, abbé d'Aubazine, son oncle, et d'Henriette-Marie de Buade, sa sœur préférée.

Le fait historique sur lequel s'est greffée la légende québécoise qui nous occupe tient dans un paragraphe du testament de Frontenac : (1)

“ Et comme Madame Anne de La Grange, son épouse, *peut souhaiter comme lui*, que le cœur de lui, seigneur testateur, soit transporté en la chapelle de Messieurs de Montmort, dans l'église de St-Nicolas-des-Champs, à Paris, en laquelle sont inhumés Madame de Montmort, sa sœur, et Monsieur l'abbé d'Aubazine, son oncle, il veut qu'à cet effet son cœur soit séparé de son corps et mis en garde dans une boîte de plomb ou d'argent. ”

Les italiques sont de moi. Elles prouvent éloquemment, à mon avis, en quelle communion d'idées, d'esprit et de cœur vivaient alors ces deux illustres vieillards. Ce testament de Frontenac est plein de la pensée de sa femme et il abonde, à son égard, en sentiments exquis.

(1) Frontenac mourut à Québec, au château Saint-Louis, le 28 novembre 1698.—Son testament est en date du 22 novembre 1698.—*Le Bulletin des Recherches Historiques* l'a publié *in extenso* dans sa livraison de mars 1901.

Voyez comme il l'associe pleinement à ses désirs, à ses craintes, à ses espérances, aux préoccupations comme aux préparatifs du grand voyage, lorsque, elle aussi, partira pour cet autre monde d'où personne ne revient, mais où les disparus de celui-ci se retrouvent dans une union qui ne connaîtra plus les déchirements et les séparations de la terre :

“ Et au surplus donne en aumône en faveur des dits RR. PP. Récollets de ce pays, entre les mains du sieur de Boutteville, le syndic ordinaire et receveur de leurs aumônes, la somme de quinze cents livres, monnaie de France, pour être employée à l'achèvement de la bâtisse ou autres nécessités de leur couvent de cette ville, à prendre sur les biens et effets qui se trouvent appartenant à lui seigneur testateur en ce dit pays au jour de son décès, et ce, à la charge de dire et célébrer, par les dits RR. PP. Récollets en la dite église de cette ville, tous les jours, une messe basse pendant l'an du décès du dit seigneur testateur pour le repos de son âme ; en outre un service annuel tous les ans (*sic*), à *perpétuité*, à pareil jour de son dit décès, lequel service annuel il désire et veut être appliqué *conjointement* pour la dite Dame son épouse lorsqu'elle sera décédée. ”

Ce ne fut donc pas à l'Arsenal, chez Madame de Frontenac, que se rendit le Père Joseph Denis de la Ronde, dès qu'il fut arrivé à Paris, mais à St-Nicolas-des-Champs, à la chapelle des Messieurs de Montmort, l'une des plus célèbres de cette église. Madame de Frontenac ne fut donc pas à la peine de *refuser un cœur mort qui, vivant, ne lui avait jamais appartenu*.

J'irai plus loin dans mon affirmation, maintenant que nous connaissons tous l'esprit et la lettre du testament de Frontenac. J'ai la certitude morale, l'intime conviction, que si le Père Joseph Denis de la Ronde—l'événement en serait des plus vraisemblables—que si le Père Joseph Denis de la Ronde eût porté à la comtesse de Frontenac le cœur embaumé de son mari défunt, celle-ci, loin de le refuser, se fût fait un devoir de religion

et d'honneur d'aller déposer elle-même, à St-Nicolas-des-Champs, la cendre de cet homme qui lui donnait rendez-vous en Dieu, dans l'éternelle communion des saints.

L'attachante lecture des dernières volontés de Frontenac nous signale encore un petit fait, absolument significatif.

“ Et le dit présent testament accompli, ses domestiques (1) et dettes contractées en ce pays étant payés, auront soin, les dits exécuteurs, de remettre en mains de Madame la comtesse, épouse de lui seigneur testateur, ce qui se trouvera du reste de ses dits biens en ce pays. ”

L'intendant Bochart de Champigny s'imposa comme un devoir de conscience et d'amitié le soin d'accomplir ce dernier vœu de Frontenac. Après la délivrance des legs, il envoya les deniers restant à Madame de Frontenac. Et elle les accepta.

Le caractère distingué de Madame de Frontenac, l'honnêteté de ses mœurs, l'excellence de sa réputation, son rang social, son éducation raffinée, son impeccable savoir-vivre, toutes enfin les qualités de la grande dame et les vertus de la femme chrétienne étant considérées et reconnues ; étant donné de plus les magnifiques antécédents de sa conduite dans le service des intérêts politiques de son mari et de ceux de Madame de Maintenon, je demanderai à mon lecteur s'il est vraisemblable, possible même, qu'elle ait reçu d'une main les quelques misérables cents livres que lui lèguait Frontenac et refusé de l'autre ce cœur, bien mort en apparence, mais, en réalité, plus

(1) Son valet de chambre, Duchouquet, hérita de sa garde-robe et de sa vaisselle d'argent.

En consultant, au Bureau du Greffier de Québec, département des archives judiciaires, les minutes de Genaple de Bellefonds—juin 1699--on trouve une procuration de Madame de Frontenac à Charles de Monseignat, le secrétaire de Frontenac, l'instituant son procureur et l'autorisant à la représenter au règlement de la succession de son mari qui l'avait faite sa légataire universelle. Sur la chemise du document on lit : “ deux expéditions en ont été délivrées au dit Sr. de Monseignat, son procureur, le 5 sept. 1699, et une troisième le 9 octobre 1699. ”

vivant que jamais. Ce muet pour l'éternité parlait encore cependant et d'une voix inévitable, comme un cri du remords, à la conscience de cette épouse et de cette mère. Chacune des clauses du testament ne lui disait-elle pas avec une irrésistible éloquence : *Pense à moi, je t'aime toujours ?* Et l'implacable veuve (1) aurait eu le triste courage de leur répondre par l'abominable mot que l'on sait ? L'événement en est moralement impossible. Prendre l'argent et refuser le cœur ! mais cette conduite monstrueuse, d'un odieux absolument révoltant, eût déshonoré sans retour Madame de Frontenac devant l'histoire. Cette âpreté au gain et cette âpreté de rancune sont deux sentiments incompatibles qui se rencontrent rarement dans une âme. Loin de s'y confondre, ils s'y repoussent ; à moins que cette âme, perverse comme le cœur qu'elle habite, ne soit elle-même, et de son propre fond, et scélérate et vile : ce que Madame de Frontenac ne fut jamais.

Importerait-il de connaître les auteurs de l'injurieuse légende entée sur le fait historique que nous venons d'étudier ? Je ne le crois pas. A quoi bon s'épuiser, pour les découvrir, en fastidieuses recherches aussi pénibles qu'inutiles ? Étant donné l'empoisonnement d'un puits où tout le communal va boire, l'urgence première est de fermer le puits ; ce n'est pas le châtement des coupables qui presse, mais l'antidote et le préservatif. Tout ce qu'il importe de retenir est ceci : l'aventure du Père récollet

(1) Monsieur le juge Routhier, dans *Québec et Lévis à l'aurore du XXe siècle*, page 162, écrit à son sujet :

“ Les Récollets crurent toucher son cœur en lui envoyant le cœur de son mari dans un petit coffret de plomb. Mais l'orgueilleuse comtesse le refusa en disant qu'elle n'avait nul besoin d'un cœur mort qui, vivant, ne lui avait pas appartenu ! ”

Franchement, on ne pouvait commettre une pire confusion de personnages. C'est, en effet, prendre le domestique pour le maître que donner au Père Joseph Denis de la Ronde l'initiative dans une démarche où il ne joue qu'un rôle de messenger. Ce ne sont pas les Récollets qui ont eu la pensée charitable d'apaiser Madame de Frontenac—si tant est qu'elle fût en colère—en lui apportant le cœur de son mari, mais Frontenac lui-même.

Joseph Denis de la Ronde, rapportant à Québec la petite boîte de plomb où repose, au figuré, le cœur très agité du malheureux Frontenac, n'est qu'une absurde et ridicule anecdote, inconnue de tous les chroniqueurs français contemporains de Madame de Frontenac. Elle n'apparaît pas avant l'année 1870 dans les ouvrages canadiens-français et le premier d'entre eux qui en parle est le *François de Bienville* de M. Joseph Marmette, sur la foi de témoignages absolument nuls (1). Chercher ailleurs, ou antérieurement à cette date, serait perdre son temps et sa peine. C'est de ce roman qu'elle est sortie pour courir le monde, notre petit monde littéraire du Canada français, la province de Québec. Son aile a pris de l'envergure; en trente ans elle a fait du chemin, et son chemin. Bien que complaisamment et persévéramment ébruitée et colportée par nos écrivains canadiens-français qui, volontiers, se copient les uns les autres au lieu de se contrôler les uns par les autres, elle n'est pas encore parvenue à s'introduire à l'étranger. Parkman, aux Etats-Unis, Rochemonteix, Henri Lorin, en France, pour ne citer que trois des auteurs modernes les plus autorisés qui ont écrit sur notre histoire—et particulièrement sur Frontenac et les siens—lui ont impitoyablement refusé l'hospitalité dans leur ouvrages. Ils sont évidemment de l'opinion de Sainte-Beuve: "En France, un bon mot est souvent toute la preuve d'un fait."

"Et au Canada," ajouterai-je, car, sous ce rapport, notre province de Québec est véritablement une nouvelle France. Les légendes historiques y pullulent.

A la date du 4 avril 1902, l'honorable Louis-Onésime Loranger, l'un des juges puînés de la Cour Supérieure du district de Montréal, écrivait à M. Pierre-Georges Koy, le rédacteur-proprétaire du *Bulletin des Recherches Historiques*:

"Votre journal fait une bonne action en vengeance

(1) Je me flatte d'avoir réduit ces témoignages à leur plus simple expression de mensonge et de fausseté.—Lire, à l'*Appendice*, la réfutation de cette preuve.

la mémoire de la comtesse de Frontenac et M. Myrand commence une belle page d'histoire. J'ai souvent entendu mettre en doute l'authenticité des paroles qu'on lui prête. L'improbabilité du fait s'infère de la solennité de la circonstance. Il répugne au sens honnête de croire que la compagne de l'illustre gouverneur se serait objectée à déposer elle-même le cœur de son époux en la chapelle qu'il avait indiquée lui-même comme le lieu de son dernier repos. On a prêté à la comtesse de Frontenac une réponse qui sent la pose, et cette noble dame avait toute autre chose à faire dans le moment qu'à préparer pour la postérité une phrase qui ne lui ferait pas honneur et n'aurait que le mérite d'être prétentieuse. ”

En fin finale, pour me servir de l'énergique pléonasmе de Saint-François de Sales, en fin finale, que nous importent tous ces commérages scandaleux et méchants imaginés sur le compte des Frontenacs ? A quoi bon ressasser la cendre de toutes ces vieilles anecdotes calomnieuses, qui s'effritent et tombent d'elles-mêmes en poussière sitôt que la critique les touche et les veut analyser. Les mémoires éprises des fastes glorieux de notre histoire ont, à l'endroit des Buades, autre chose à retenir que ces caquetages séniles et ces babils clandestins.

“ Si je m'étais confié à certaines anecdotes, m'écrivait M. Pierre Margry, à la date du 30 avril 1891, j'aurais prêté à Frontenac quelques traits du *Don Juan* de Molière s'arrangeant avec Monsieur Dimanche. Mais il y a danger à laisser glisser le tableau dans le comique. La grandeur et même le charme du personnage s'en diminuent. Je me suis borné à montrer—en écartant le comte chargé de dettes, l'amoureux de Madame de Montespan, le danseur élégant des bals de la Reine—à montrer, dis-je, dans le gouverneur du Canada l'homme de grand esprit, de grands sentiments, impressionnable à toutes les belles choses, habile à communiquer son ardeur et ses joies, et laissant après lui la Nouvelle-France enrichie, glorieuse et étendue (1). ”

(1) “ Si j'ai réussi là-dessus, ajoutait-il, cela me suffit ;

Voilà comment M. Pierre Margry, l'éminent archiviste parisien, entendait la critique de l'histoire. Tout esprit droit admettra la saine logique et la parfaite honnêteté de ces raisons.

Dix ans plus tard, au cours d'une soutenance qui fit grand bruit en Sorbonne—*La sincérité religieuse de Chateaubriand*—M. l'abbé Georges Bertrin se prononçait exactement comme Margry au sujet de cette critique, méprisable autant que malpropre, qui cherche uniquement et toujours "*la petite bête*," jusque sur la tête des statues élevées aux grands hommes.

Voici comment il flagellait ces mouchards de l'histoire :

" Paroles ou actions répréhensibles, défaillances de vertu petites ou grandes, le critique recueille tout avec un soin méticuleux. Il fouille dans sa mémoire et dans celle d'autrui, il court de toutes parts, à la recherche,

quoique je regrette de n'avoir pu peindre le tableau que je voyais et que je ne ferai pas sans doute, ayant tant d'autres études à poursuivre, ne vivant que par les soins dont j'ai été entouré depuis treize ans. Ce chiffre funeste, peut-être le compterez-vous un jour parmi vos preuves à l'appui à propos de moi.

" Je me laisse aller au bavardage de la vieillesse ; je vous en demande pardon. Je retourne volontiers en arrière avec un jeune homme à qui je souhaite de le rester longtemps. Pour le moment je tâche, par d'autres travaux, de me persuader, avec Bossuet, que la vie date des cheveux blancs. Cela est peut-être vrai ; mais employez autant que vous pourrez le temps des cheveux noirs.

" Veuillez, avec mes nouveaux remerciements, Monsieur, croire à mes sentiments les plus distingués.

PIERRE MARGRY. "

Comme on le voit ce bon vieillard avait la superstition du nombre 13. Il ne lui a point porté malheur cependant. Le sympathique écrivain n'est pas mort en 1891, comme il le semblait redouter, mais trois ans plus tard, le 27 mars 1894. L'annonce de son décès, dans le *Paris-Canada* du 5 mai 1894, a été pour l'Honorable Hector Fabre, notre distingué haut commissaire canadien en France, l'occasion d'écrire dans ce journal l'une de ses pages les plus émues. Je la publie *in extenso* à l'*Appendice*.

furète dans les tiroirs secrets, consultant les notes qu'il a prises, les lettres qu'il a reçues, les confidences qu'on lui a faites, et aussi ces mille bruits malveillants qui bourdonnent autour des hommes célèbres comme des insectes de nuit que la lumière attire. C'est une chasse au scandale, une vraie chasse où jamais limier ne montra plus de ressources, plus d'entrain, plus de volupté.

“ Mais dans tout cela vraiment qu'y a-t-il de beau, d'utile, d'honorable ?

“ Est-il donc bien sûr que ces mesquines révélations fassent gagner à l'histoire autant qu'elles font perdre à la littérature ? Si elles ôtent quelque chose au plaisir d'admirer, ajoutent-elles, en revanche, au profit de savoir (1) ?

La parole est aux ennemis des Frontenacs : à ces messieurs le soin de répondre à ces nobles questions.

(1) Cf : L'abbé Georges Bertrin, *La sincérité religieuse de Chateaubriand*, pages 10, 11 et 18.—Paris—Librairie Victor Lecoffre, 1900.



HENRICÆ MARIA DE BVADE
FRONTENAC

*Mrs Henrietta Ludovica Siberts de Montmor, formerly
Henrietta Maria de Frontenac.*

DEUXIÈME PARTIE

AMIS INTIMES

CHAPITRE I.

Vie tourmentée de Frontenac : ses tristesses, ses humiliations, ses déboires. — Services méconnus. — Récompenses sollicitées. — Gratifications mesquines. — Honneurs tardifs. — Lassi-
tude des ambitions et des espérances du gouverneur.

A respirer trop longtemps cette atmosphère lourde de haines qui pèse, comme une disgrâce, sur la mémoire des Frontenacs, l'esprit et le cœur de l'écrivain impartial s'aigrissent. A son insu il lui échappe d'écrire des pages acrimonieuses comme les articles d'une polémique envenimée, pages malheureuses qu'il est tout étonné de relire, quand le sangfroid est revenu, mais qu'il laisse cependant passer à son éditeur, car elles prouvent éloquemment la sincérité de ses convictions.

Toutefois, dans cette atmosphère sociale, saturée de médisances, de calomnies et de méchants propos, flotte un parfum subtil et pénétrant, s'épanouit une fleur d'amitié qui ne se fane jamais, mais semble embaumer davantage à mesure que ses feuilles respirent les miasmes délétères, jalousies, colères, rancunes, toutes les exhalaisons des passions viles et basses montées des âmes vulgaires comme autant de buées méphitiques à la surface d'un marécage. Vraisemblablement, elles devraient tuer cette plante merveilleuse : elle ne la rendent que plus vivace et plus odoriférante.

Cette fleur d'amitié est une femme, et cette femme se nomme Henriette-Marie de Buade. Ce que Lucile devait être pour Chateaubriand, Henriette-Marie de Buade le fut pour Frontenac : une sœur incomparable et une incomparable amie. Elle aima Frontenac plus que personne au monde et plus que personne au monde Frontenac l'aima. A ce seul titre elle devrait être absolument sympathique aux Canadiens-français ; mais elle en a d'autres à leur estime et à leur souvenir.

Ce que Sainte-Beuve a dit admirablement du culte filial de Madame de Staël pour son père, on le peut répéter du culte fraternel de Frontenac pour sa sœur ; il en eut la chaleur et la durée. Je ne puis résister au plaisir de reproduire ici cette phrase du grand critique :

“ Dans cette ruine successive, qui se fait en avançant, de toutes les illusions du cœur et de la pensée, un seul être mortel, un seul entre ceux d'autrefois et des plus anciennement aimés, était resté debout en son souvenir, sans atteinte, sans tache, sans diminution aucune, ni infidélité au passé, et sur cette tête auguste reposaient, immortelles et déjà célestes, toutes les flammes, ailleurs évanouies, de sa jeunesse (1). ”

Autant Anne de la Grange, la première des amis politiques de Frontenac, est un personnage méconnu, autant Henriette-Marie de Buade, la première de ses amis intimes, est inconnue dans l'histoire de notre pays. Cette étude est donc à la fois une apologie de Madame de Frontenac et une révélation de Madame de Montmort.

Mais, avant que de poursuivre la lecture de la seconde partie de ce travail, et pour mieux faire apprécier la femme d'élite qui fut Madame de Montmort, comprendre le rôle bienfaisant qu'elle joua dans la vie de son frère, le gouverneur du Canada, il convient de bien dessiner la situation morale de Frontenac à la fin de sa longue carrière politique.

(1) Cf : Sainte-Beuve, *Portraits de femmes*, pages 88 et 89.

Au chapitre troisième de la première partie de cette étude j'ai fait, par le détail, l'énumération des influences sociales et politiques que Frontenac mit en jeu pour s'assurer, en 1672, le poste si peu enviable et si fort envié de gouverneur du Canada. Cette simple nomenclature d'illustres amis et de puissants alliés suffit, elle seule, à bien faire connaître le milieu aristocratique où vivait Louis de Buade en France. Concevez maintenant l'effrayante solitude de ce vieillard—Frontenac avait soixante-dix ans en 1689—vivant au château Saint-Louis plus isolé qu'un lépreux dans un lazaret. Le plus humble de ses commensaux, l'*habitant*, dont il enviait la chaumière, aperçue des fenêtres de son palais, était plus heureux que lui, plus entouré de sollicitudes et de tendresses. Ce misérable avait un foyer domestique, une femme, des enfants, qui le consolait d'avoir quitté la douce et belle France. Mais lui, que possédait-il ?

Infortuné Frontenac ! où donc était sa famille ? Hélas ! ceux-là des siens qui se trouvaient le plus près de lui étaient encore les morts. En effet son fils unique, François-Louis, tué à la tête de son régiment, en pleine jeunesse et en pleine gloire, n'était-il pas moins éloigné de son père que cette épouse vivant à Paris dans toutes les joies et les triomphes d'une vie la plus mondaine et et la plus intellectuelle qui fut jamais ?

Si, dans ses souvenirs les plus intimes et les plus sacrés, l'amour domestique ne consolait pas la tristesse de Frontenac, la mémoire de ses triomphes militaires ou la pensée de ses victoires politiques le consolait-elles davantage ? Ses triomphes militaires ? mais on les niait insolamment. Ai-je besoin de rappeler à mon lecteur la profanation du manuscrit de Goyer et l'infâme commentaire annotant l'oraison funèbre du gouverneur à la page même où se trouvait consignée la vibrante apostrophe du lieutenant de Louis XIV au parlementaire de Phips ?

Ses victoires politiques ? Eh ! vraiment ! en avait-il remporté de décisives ? Le temps qu'avait duré ses deux administrations—dix-huit années—le Canada-mission et

le Canada-colonie, qui se disputaient le pouvoir sur l'immense échiquier de la Nouvelle-France, ne comptaient-ils pas à leur crédit respectif un nombre égal de parties gagnées, perdues ou nulles ? Et la belle, toujours remise au lendemain, ne devait-elle pas être définitivement jouée qu'après sa mort ? A l'exception de ses deux nominations au poste de gouverneur du Canada, je ne lui connais pas de succès politiques également admis par ses partisans ou par ses adversaires. Ses meilleurs projets—celui de l'établissement des postes par exemple—combattus avec une virulence, une opiniâtreté et un acharnement sans pareils, ne devaient triompher que bien tard,—lui disparu depuis longtemps—n'être appréciés au mérite qu'à leurs bienfaisants résultats.

Quant aux honneurs acquis, la liste en était courte. Frontenac n'avait pas été un enfant gâté de la Fortune ; il le fut encore moins de Bellone. Louis XIV, à son égard, se montra fort chiche, tout en jouant, vis-à-vis de lui et de sa Cour, au magnifique seigneur. Ses belles paroles, applaudies à outrance, n'étaient qu'une viande creuse pour cet homme affamé de décorations et de titres pompeux.

Sans la traite, que Frontenac pratiquait à portes closes, sans la traite, dis-je, exercée en sous-main, le gouverneur du Canada se fût trouvé dans l'impossibilité de se maintenir à la hauteur de sa charge, vû l'insuffisance du traitement officiel attaché à cette position, beaucoup plus honorifique que rémunératrice. Lisez la correspondance de Frontenac, ses lettres au ministre ; la moitié se rapporte à des gratifications, à des augmentations de salaire, que le besogneux gouverneur ne cesse de solliciter, de quémander, pour l'excellente raison qu'elles n'arrivent jamais. On dirait vraiment un pauvre employé subalterne dans une administration quelconque, tant il est âpre aux gains, habile aux extras, tenace aux requêtes. Frontenac dut avoir une singulière opinion des financiers ses amis qui l'avaient envoyés au Canada pour *se refaire*, le jour où on l'installa dans son fauteuil

vice-royal, avec trois mille livres d'appointement dans ses poches (1) !

A l'exception de l'intendant Duchesneau, l'ennemi personnel de Frontenac, tous ceux qui ont accusé ce gouverneur de profiter de sa position pour se procurer quelques gains par la traite des pelleteries n'ont jamais manqué d'ajouter qu'il ne le faisait " que pour suppléer à l'insuffisance de son traitement. " Ce qui explique le mot de Charlevoix à son adresse : " on ne l'accusa *jamais* d'être intéressé. "

Bien plus, les bénéfices qu'il réalisa, loin d'accroître sa fortune personnelle, furent appliqués au développement de la colonie. Je n'en rappellerai qu'un exemple. En juillet, 1681, Frontenac, sur son propre argent, prêta à Cavelier de la Salle 13,623 livres, une somme fort rondelette à cette époque, pour lui aider à construire le fort Cataracouy. Vingt-deux ans plus tard, en 1703, la veuve du gouverneur retirait de cette créance six mille livres seulement. Le reste du capital, plus les intérêts accumulés depuis 1681, furent totalement perdus. (2)

A l'époque de la guerre des Onnontagués (1696) Frontenac était âgé de soixante-seize ans. Or, savez-vous quelles récompenses Louis XIV avait jusqu'alors accordées à ce loyal et dévoué serviteur ? Deux gratifications pécuniaires : l'une de six mille livres, en 1672, et l'autre de 3,500 livres, en 1685. En vingt-quatre ans, moins de dix-mille livres ! ce qui n'était pas absolument épatant de largesses. Comme on le voit les deux subsides étaient con-

(1) En 1675, trois ans après la nomination de Frontenac, les appointements du gouverneur-général n'étaient encore que de 3,000 livres ; ceux des gouverneurs de Montréal et de Trois-Rivières de 1200 livres chacun. Le lieutenant-général de Québec recevait 700 livres, les conseillers du Conseil Souverain, 300 livres chacun, le maître des hautes œuvres, 300 livres également, l'huissier du Conseil, 100 livres, etc.

Cf : *Supplément du Rapport* du Dr Brymner sur les Archives Canadiennes—1899—par M. Edouard Richard,—imprimé en 1901.—version française, page 65.

(2) Cf : page 50 de la présente *Etude*.

venablement éloignés, à bonne distance l'un de l'autre. Ce n'était pas mesquinerie mais prudence : on craignait évidemment d'engorger la bourse de Frontenac. Or, rien de plus mortellement dangereux qu'une pléthore d'écus déclarée chez un prodigue.

Et voilà pourquoi la gratitude du souverain, toute royale qu'elle voulût être, mesurait ses expressions et choisissait ses termes, expressions aussi rares qu'exactes, termes aussi précis qu'espacés.

Pour son admirable conduite au siège de Québec, Frontenac reçut du Roi-Soleil . . . une lettre de félicitations. Cet honneur, qui eût rendu fou de joie le duc de Saint-Simon, laissa Frontenac impassible. Le gouverneur attendait mieux de Louis le Magnifique. Son dernier exploit, (un service politique inestimable qui conservait à la France la plus belle de ses colonies) avait rendu Frontenac difficile, exigeant, sur la nature d'une récompense que l'Etat devait choisir éclatante. Les compliments du souverain comblèrent sans doute sa vanité, mais ils trompèrent du même coup sa plus fière ambition : la croix de l'Ordre de Saint-Louis lui échappait encore ! Le glorieux vétéran eut la force de déguiser son dépit, et sut remercier dignement le monarque son maître. (1) Mais, tout en appréciant comme il convenait l'auguste missive de Louis XIV, Frontenac, que son désappointement avait rendu sceptique, disait aux intimes, à ses heures d'ironie, qu'il ne fallait jamais prendre à la lettre la reconnaissance des rois, même sur la garantie de leurs autographes !

Aussi, quand advient, en 1696, l'expédition contre les Iroquois, une campagne extrêmement brillante et qui ressemblait plutôt à une marche triomphale, l'ambitieux Frontenac ne perd pas cette belle et dernière occasion d'informer Louis XIV " du succès que la Providence avait donné à ses armes dans le nouveau comme dans

(1) J'ai publié cette lettre, *in extenso*, dans mon ouvrage, *Sir William Phips devant Québec*, pages 404, 405 et 406.

l'ancien monde. » Puis il lui envoie le rapport sommaire de l'expédition. Il ne manque pas de noter les services que lui a rendus le fort du lac Ontario dont la construction préalable lui avait seule permis d'entreprendre cette expédition urgente. Il recommande Callières, qui derechef avait fait preuve des plus belles qualités, puis enfin il parle de lui-même :

“ Je ne sais si Votre Majesté trouvera que j'ai essayé
 “ de m'acquitter de mon devoir, et si, après cela, Elle
 “ me croira digne de quelque marque d'honneur qui
 “ puisse me faire passer avec quelque distinction le peu
 “ de temps qui me reste à vivre ; de quelque manière
 “ qu'Elle en juge, je Lui supplie très humblement d'être
 “ persuadée que je Lui sacrifierai le reste mes jours avec
 “ la même ardeur que j'ai toujours eue pour son ser-
 “ vice. ” (1)

N'est-il pas vraiment triste, j'allais écrire humiliant, de voir Frontenac solliciter aussi humblement des honneurs qui lui étaient cent fois dus ? Ainsi mendrées, ces distinctions valent-elles même la peine et le temps apportés à les attendre et à les atteindre ?

Louis XIV enfin se montra généreux. Frontenac reçut la croix de Saint-Louis. La reconnaissance du prince était de six ans en retard, une éternité pour un vieillard de l'âge de Frontenac, car le vainqueur de Phips aurait dû recevoir cette distinction au lendemain de la levée du siège de Québec, c'est-à-dire en 1691, à l'arrivée des vaisseaux qui lui apportaient sa lettre de félicitations.

Toujours égoïste et rapportant à lui-même le mérite et l'éclat des plus beaux faits d'armes, le roi de France avait frappé à son effigie la médaille commémorative du *Kebeca liberata*. Un souverain moderne se fût montré moins personnel : il l'eût dessinée au profil du héros. Mais autres temps, autres mœurs. Le maître visait à l'effet et tenait à l'éclat autant qu'au profit de la victoire. Sa

(1) Cf : *Correspondance des gouverneurs français*, lettre officielle du 25 octobre 1696.

vanité fastueuse aimait à graver en termes emphatiques le souvenir de ses exploits. Tant et si bien que cette morgue, intolérable pour l'amour propre de l'Europe, finit par éveiller le patriotisme des nations rivales, encore moins exaspérées de leurs défaites que de ces dédains.

Le cœur humain s'atrophie à demeurer trop longtemps tendu vers un désir ou une espérance. Un bonheur trop tardif est fade à goûter. Une lassitude, faite de patiences exaspérées, d'attentes énervantes, d'angoisses accumulées, s'empare de l'âme, l'aigrit à son insu, la comprime, l'émousse, au point qu'elle ne vibrera plus au contact de cette joie qui l'atteint. Elle arrive de trop loin, comme ces balles perdues, amorties par la distance, et qui n'ont pas même la force de blesser. Le plaisir est absent de l'accueil fait à cette gratification, à cette dignité, à ce titre venus si lentement et par chemins si difficiles ; le récipiendaire remercie sans doute, mais froidement, sans gratitude comme sans enthousiasme.

Cette croix de Saint-Louis dont l'éclair—en 1690—eût si vivement brillé sur la poitrine de Frontenac, cette croix de Saint-Louis, dis-je, ne dut causer au nouveau chevalier qu'une médiocre satisfaction. En effet, cet honneur, loin d'être exclusivement distinctif, était déjà partagé entre plusieurs dans la Nouvelle-France, au temps où le gouverneur le reçut. Champigny, Callières, Vaudreuil, pour ne citer que trois noms bien connus, étaient non seulement ses égaux dans l'Ordre, mais encore ses aînés, ses doyens. Aucun d'eux cependant ne comptait au service de l'État les vingt-huit années réglementaires qui les faisaient de droit chevaliers. (1) Leurs nominations relevaient sans doute de mérites acquis et incontestables, mais aussi de la brigue et de la politique. Ils avaient donc eu, personnellement, assez d'influence pour prendre et garder le pas sur Frontenac dans un ordre essentiellement militaire, où lui, Frontenac, aurait dû les dépasser

(1) Les nobles se réclamaient, pour obtenir la croix de St-Louis, ou d'une action d'éclat ou de vingt-huit ans de bons services envers l'État.

de toute la tête et de tout son prestige. A quoi bon avoir combattu quarante ans avec le courage et la fierté d'un lion si des soldats de parade l'emportaient sur le vétéran, si l'intrigue prévalait sur la blessure ? A quoi bon se réclamer de Québec délivré, de Candie assiégée, des campagnes d'Espagne, d'Allemagne, de Bohême, du bras cassé à Orbitello et de la journée de Saint-Gothard ?

Puis, ce brevet d'honneur n'arrivait-il pas vraiment trop tard ? (1) Encore un an de délai—ce qui eût reculé la cérémonie au 15 octobre 1698—l'investiture du nouveau chevalier devenait impossible ; la dernière maladie étant alors déclarée, cette croix de Saint-Louis, tant ambitionnée par Frontenac, n'eût été déposée que sur son cercueil. Les pressentiments du vieux gouverneur ne l'avaient certes pas trompé. Effectivement, il fut très court pour Frontenac *“ le peu de temps qui lui restait à vivre avec distinction. ”*

Bonnes intentions mal interprétées, belles œuvres anéanties, services méconnus, projets contredits, entreprises combattues à outrance, mérites baffoués, triomphes jalosés, honneurs mendiés, tel était le bilan des mécomptes de Frontenac interrogeant, dans la solitude claustrale de son vieux château, les souvenirs d'un mémoire implacable comme la conscience, et qui ne lui faisait grâce du moindre détail amer ou cruel. Ce beau tapage que nous appelons la gloire humaine—la Renommée aux cent bouches et aux cent yeux des Classiques—montait alors aux oreilles attentives du gouverneur dont l'ouïe subtile et exercée ne perdait rien des acclamations et des huées, des bravos et des sifflets dont cette clameur, sonore et vide, était faite. Et il lui semblait que dans ce tumulte la huée l'emportait sur l'acclamation. Il en éprouvait alors un sentiment de douleur atroce, tout de colère et

(1) Ce brevet lui parvint le 15 octobre 1697, à l'arrivée, à Québec, des vaisseaux venus de France. Louis XIV désigna Vaudreuil comme parrain du nouveau chevalier.

d'impuissance, comparable à la fureur d'un lion en cage devant la canaille qui le nargue et l'insulte. (1)

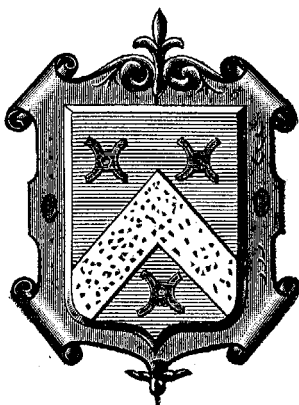
L'applaudissement lui-même, seul écouté, lui paraissait étrangement grêle et ridiculement mesquin. Ce bruit méprisable n'était plus, à cette distance des hommes et des événements, qu'un bourdonnement d'insecte, irritant, sarcastique, et moqueur. Et de l'entendre ainsi, Frontenac en demeurait exaspéré, triste à mourir, sentant déjà son horrible isolement l'envelopper comme d'un suaire. Le sentiment de cette solitude affreuse en eût fait un désespéré de la vie, s'il n'eût existé pour ce cœur aimant, au plus intime de cette âme ulcérée, un suprême refuge.

(1) Comme Pierre Margry avait raison d'écrire au sujet de Frontenac : " Un dénigrement haineux et de parti pris, des faits présentés d'une manière perfide, des assertions qui prouvent qu'on ignore les raisons autant que le détail des choses, peuvent tromper les esprits superficiels et mal informés sur l'opinion qu'on peut avoir d'un homme. Le silence même que celui-ci s'impose par dignité personnelle ou par égard pour d'autres, peut lui être défavorable. Mais les esprits de quelque valeur s'arrêtent devant une condamnation quand, avec plus de soin, ils remarquent les résultats d'une vie qui, pour avoir été féconde en bien, n'a pu s'inspirer que de nobles sentiments et de beaux desseins. "

Cf : *Introduction* au tome Vième des *Mémoires et documents pour servir à l'histoire des Origines françaises des pays d'Outremer*, page 143—Paris, 1887.

CHAPITRE II

Un Mécène français : Henri-Louis Habert, seigneur de Montmort, beau-frère de Frontenac.—Royale hospitalité de sa maison. Trois commensaux de Montmort : Gassendi, Molière, Colbert.—Frontenac, homme de lettres.—Sa passion pour le théâtre.—Madame de Frontenac chez les *Précieuses* de la rue des Tournelles.—*La Divine* à l’Arsenal.—Caractère exclusif et hautain de son amitié.—De la conversation au 17ième siècle.—Un virtuose du bel esprit : le duc Du Lude.



L’asile assuré, le suprême refuge, c’était la famille de la troisième de ses sœurs, Henriette-Marie de Buade. La tendresse et le dévouement inaltérable de cette femme, commencés pour lui dès le plus bas âge, se continuaient et se complétaient par les égards et les plus vives sollicitudes de son mari et de ses enfants. Ces derniers, en effet, étaient, par l’élévation de leur position et de leur caractère, bien en mesure de satisfaire les goûts

de son esprit, les aspirations de son âme et les affections de son cœur.

Le maître de cette maison superbe et d’aussi fier état se nommait Henri-Louis Habert, seigneur de Montmort (1), conseiller du Roi, maître des requêtes de son hôtel, l’un des Quarante choisis par Richelieu pour fonder

(1) L’orthographe de ce nom propre varie beaucoup : on écrit indifféremment *Montmaur*, *Monmor*, *Montmor*, *Monmort*, et *Montmort*. Je me suis arrêté à cette dernière épellation, la plus moderne, adoptée par la *Gazette des Beaux-Arts*.

l'Académie française. Il s'était acquis une grande réputation par son intégrité proverbiale et son amour passionné pour les lettres et les lettrés, les sciences et les savants, les arts et les artistes dont il fut le protecteur insigne à l'exemple du fameux cardinal, son émule. C'était un véritable Mécène, généreux, affable et magnifique à l'égal du Romain son modèle, et contemporain, comme lui, d'un nouvel Auguste. (1) Il se recommandait encore par ses talents hors ligne, ses connaissances étonnantes pour l'époque, et son inépuisable générosité. Son amitié pour Gassendi l'immortalisa. (2) Non seulement de Montmort voulut posséder ce grand homme dans sa maison, être son hôte pendant sa vie, mais, à sa mort, il fit enterrer son corps dans la chapelle funéraire réservée à sa famille, à Saint-Nicolas-des-Champs, où il fit placer

(1) Dès le 16^{ième} siècle ces Montmorts étaient déjà bienfaisants. Ils protégèrent un hérétique célèbre, le plus célèbre même du protestantisme, après Luther : je veux parler de Jean Calvin :

“ Jean Calvin, né en 1509 à Noyon, était le fils d'un tonnelier. Une illustre famille catholique, *celle des Montmor*, pourvut aux besoins de son enfance et de son éducation ; ce qui a fait dire à Florimond que le second chef de la Réforme, comme le premier, vécut d'abord aux dépens du Crucifix. ”

Cf : Rivaux : *Cours d'histoire ecclésiastique*, tome III, page 14.

“ Obligé de recourir à la famille de *Monmor*, pour les frais de sa première éducation, Calvin vécut d'abord, comme Luther, aux dépens du Crucifix, et reçut quelques bénéfices avant même d'avoir achevé ses études, ” etc.

Cf : Richou : *Histoire de l'Eglise*, tome 3, page 114.

(2) Pierre Gassendi, chanoine et prévôt de l'église cathédrale de Digne, théologien, astronome, linguiste et professeur royal de mathématiques à Paris, a été l'un des plus illustres ornements de la France au dix-septième siècle. Le cardinal de Richelieu, le cardinal de Lyons, Louis-Emmanuel de Valois, François Bochart ou Bouchart de Champigny, et un grand nombre de personnes de qualité et de mérite se firent honneur d'être amis de Pierre Gassendi.

Cf : Moreri, *Grand Dictionnaire*, au nom *Gassendi*.—On admirait, raconte Pierre Margry, dans la chapelle funéraire réservée aux Haberts de Montmort, à St-Nicolas-des-Champs, une figure de la Mort sous la forme d'un squelette en marbre blanc.

un buste du grand philosophe. Il lui continuait de la sorte, et jusque dans l'éternité, l'hospitalité de sa demeure.

Chez son illustre beau-frère, Frontenac avait rencontré tous les hommes éminents qui devaient composer l'Académie des Sciences, car ce fut là, dans cette maison, que le grand ministre du Grand Roi, Colbert, vint les choisir. Là aussi que Molière en personne lut, pour la première fois, devant un jury de critiques, sa fameuse comédie de *Tartufe*, dont l'audace allait provoquer les foudres royales et ecclésiastiques. J'imagine et vois d'ici Frontenac siégeant dans ce cénacle d'intimes, de gourmets littéraires, triés sur le volet, invités à cette séance académique comme à un banquet, pour y goûter, en premier, y ouïr en dillettanti cette pièce inédite, savoureuse comme un scandale et désirable comme un fruit défendu.

Pierre Margry, l'apologiste des Frontenacs et de leurs alliés, a cru devoir excuser Habert de Montmort auprès de ses lecteurs pour avoir permis à Molière la lecture de *Tartufe* chez lui.

“ Ce n'est pas, remarque-t-il, qu'on fût irréligieux dans cette maison. Les Montmorts recherchaient au contraire la vérité dans ce qu'elle avait de plus élevé et de plus pur. Cette recherche même qui portait leur pensée vers un monde supérieur dont ils se regardaient déjà comme citoyens, suivant l'expression de l'Apôtre, cette recherche paraissait avec éclat dans la personne du second fils d'Henriette de Frontenac. ” (1)

Si l'auteur du *Misanthrope* et de tant d'autres chefs-d'œuvre y venait prendre l'avis de l'aréopage académique, consulter Henri-Louis Habert de Montmort, le maître de céans, sur l'estime qu'il devait entretenir de ses propres ouvrages, l'enfant de la maison, Louis Habert de Montmort, le neveu de Frontenac, le futur évêque de Perpignan, y venait prendre aussi conseil de Bossuet et de

(1) Introduction au tome Vième des *Mémoires et documents pour servir à l'histoire des Origines françaises des pays d'Outremer*, page 137, Paris, 1887.

Fléchier, pour ne nommer ici que deux des plus illustres intimes qui fréquentaient la demeure de son père, sur les sermons qu'il composait dans la retraite et le silence de ses nobles appartements, sermons qui lui valurent les éloges mêmes de Madame de Sévigné.

Frontenac se piquait de littérature, il tournait le madrigal et l'épigramme avec une égale facilité ; toutefois, la malice l'emportait sur la grâce de l'esprit, et il savait mieux railler que sourire. Son autorité, comme critique, était reconnue. Le baron de La Hontan lui soumit ses *Dialogues* ; lui-même prend le soin de nous en informer, et il ajoute que le gouverneur se donna la peine d'en corriger le manuscrit. Cette vaniteuse indiscretion est fort compromettante pour Frontenac, étant donné les idées audacieusement antichrétiennes d'*Adario*, une espèce de philosophe incrédule que l'auteur a grimé en sauvage huron et qui me semble beaucoup moins sortir du bois que de l'Encyclopédie.

D'autre part, le Père Charlevoix écrit " qu'on a lieu " de croire qu'il (*Frontenac*) mit la main au livre du " récollet Chrestien Leclercq, *Le Premier Etablissement " de la Foi au Canada.* " Ce qui permettait au célèbre historien d'expliquer, à la satisfaction de son ordre, l'origine et la paternité des traits piquants décochés aux missions jésuites dans ce fameux ouvrage.

La Hontan se vantait-il, et Charlevoix se vengeait-il ? Que nous importe ! Il reste acquis que Frontenac, aux yeux de Charlevoix et de La Hontan, était un homme de lettres. Et cela suffit.

La correspondance officielle de Frontenac justifierait encore, et pleinement, la prétention du gouverneur au titre de lettré si nous n'avions pas, en sus de la bonne opinion qu'il avait de lui-même, une preuve éclatante de son goût sûr et éclairé par l'amour et l'intérêt passionné qu'il portait au théâtre. Le théâtre ! cette joie favorite des Français, leur amusement par excellence, le plus classique alors et demeuré le plus intelligent de leurs

plaisirs, mais il était en honneur, au Canada, dès les premiers temps de la colonie.

En 1646, le 31 décembre, sous l'administration de Montmagny, on joue *Le Cid* dans la Maison des Cent-Associés. L'année suivante, 27 février 1647, le mercredi gras, on y donne un ballet. Plus tard, sous Lauzon, 4 décembre 1651, on joue l'*Héraclius* de Corneille; l'année suivante, 16 avril 1652, nouvelle représentation du *Cid* (1). Et cela se continue, à des intervalles plus ou moins rapprochés, au château St-Louis, sous les administrations subséquentes, à l'exception de celles de De la Barre et de Denonville. La tragédie et la comédie, proscrites avec Frontenac en 1682, reviennent avec lui en 1689. En janvier 1694, le *Nicodème* de Corneille et le *Mithridate* de Racine sont joués avec le plus grand éclat. Le succès de ces deux représentations enhardit Frontenac qui ne parle rien moins que de faire monter *Tartufe*. On ne jugeait pas alors la fameuse comédie de Molière avec l'indulgence de la critique moderne. Mgr. de Saint-Valier fut épouvanté de l'audace du gouverneur et, pour éviter le scandale d'une pareille représentation, il offrit à Frontenac de lui payer cent pistoles s'il voulait consentir à retirer la pièce. Le gouverneur accepta le marché, et *Tartufe* ne fut pas joué à Québec, malgré ce qu'en a dit l'abbé LaTour. (2)

(1) Cf : *Le Journal des Jésuites*, pages 75, 78, 164 et 166.

Le savant abbé Laverdière a respecté l'orthographe bizarre de cette précieuse archive. Aussi le typographe a composé : *Le Scide*.

(2) A ceux-là qui écriront plus tard l'histoire du théâtre au Canada, je signale le passage suivant des *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain*.—18 octobre 1694, tome III page 926 :

“ Qu'il soit nommé un ou deux commissaires pour informer si, dans les tragédies et comédies qui se sont jouées les années précédentes pendant le carnaval et celles qui ont été représentées celui-ci (1694) il s'est commis quelque désordre, et si l'accompagnement de quelques circonstances particulières les ont rendues plus dangereuses ou plus criminelles que celles qui ont été représentées DE TOUS TEMPS EN CE PAYS, le tout sur les mémoires qui leur seront fournis par qui en voudra donner. ”

Si Frontenac se piquait de littérature, la toute belle Anne de la Grange, sa femme, se piquait de bel esprit. Et, de sa part, il n'y avait aucune fatuité à y prétendre. N'avait-elle pas été surnommée la *Divine*, par le siècle même de Louis XIV, précisément à cause de son étincelant esprit ? Ce titre, glorieux entre tous, elle le partagea loyalement et cordialement avec sa plus grande amie personnelle, Mademoiselle d'Outrelaise, qui l'avait reçu tout d'abord de ses admirateurs. Elles furent les premières causeuses d'une époque où la conversation était réputée l'art suprême.

“ Madame de Frontenac, nous dit Pierre Margry, fut une femme des plus remarquables par son rôle et par son esprit, dans un temps où tant d'autres-femmes célèbres laissèrent un nom illustre après elles. ”

Deux siècles avant lui, Saint-Simon, qui ne pardonna jamais à la fille du teneur de livres son origine plébéienne, avait eu cependant l'honnêteté d'écrire à son sujet :

“ Madame de Frontenac était une personne d'esprit et d'empire, et de toutes les bonnes compagnies de son temps. ”

“ Madame de Frontenac, disait-il encore dans ses *Mémoires*, devenue extrêmement vieille—elle mourut à l'âge de soixante-quinze ans,—voyait encore chez elle force bonne compagnie. ”

En effet, elle est de toutes les fêtes. La spirituelle marquise de Sévigné écrit à Madame de Grignan, en date du 27 avril 1671 :

“ Je soupai l'autre jour chez la marquise d'Huxelles (1), avec Madame la maréchale d'Hunières (2), Mesdames d'Arpajon, de Beringhen (3), de Frontenac,

(1) Une tante de Frontenac.

(2) Une autre tante de Frontenac.

(3) Anne du Blé, belle-sœur de la marquise d'Huxelles.

d'Outrelaise (1), Raymond et Martin ; vous n'y fûtes point oubliée. ”

Du salon de la marquise d'Huxelles on passait à celui de la maréchale d'Hunières, et ainsi de suite jusqu'à épuisement de la liste que l'on reprenait, comme en musique, *da capo*. Bien que l'on se disputât sa présence à toutes ces réunions mondaines, Madame de Frontenac n'y paraissait que très rarement, la belle comtesse ne quittant presque jamais l'Arsenal où elle trônait en permanence. A deux exceptions près—privilegiées illustres méritant bien cette déférence, j'ai nommé Mesdames de Maintenon et de Sévigné—la *Divine* ne visitait et ne fréquentait que ses parentes ou leurs alliées immédiates, les d'Huxelles, les d'Hunières, les Beringhens, les Montmorts, un tout petit cercle d'intimes, hautaines comme elle, et comme elle exclusives dans leurs amitiés.

Après la Fronde, la comtesse de Frontenac, dame d'honneur de la Grande Mademoiselle, et qui, autant par goût que par position, avait partagé toutes les équipées, couru toutes les aventures de la romanesque princesse, fit partie, dès 1657 (2), de ce cercle fameux des belles Précieuses du Marais, de la rue des Tournelles.

(1) Les *Divines*.—Deux autres grandes dames, membres actifs de ce cercle distingué, avaient été nommées les *Anges*. On appelait ainsi deux sœurs, Elizabeth et Marie-Louise Rouxel, filles du maréchal de Grancey. *Elizabeth* devint plus tard Madame de Grancey, et fut dame d'atour de Marie-Louise d'Orléans, reine d'Espagne. Elle était sœur cadette de *Marie-Louise*, comtesse de Marey. Elle avait épousé son cousin Joseph Rouxel, comte de Marey qui fut tué au siège de Candie (1669) aux côtés de Frontenac son compagnon d'armes dans cette héroïque expédition.

Cf : *Lettres* de Madame de Sévigné, Vol. III, page 10, note 19, édition Régnier.

“ Entre les *Anges* et les *Divines*, remarque spirituellement Laroche-Héron, un faible mortel ne pouvait manquer de tomber éperduement amoureux ! ”

(2) L'année 1657, Mesdames de Frontenac et de Fiesque, anciennes *marécales de camp* de la duchesse de Montpensier, rompirent violemment avec elle, et pour toujours. L'affaire eut grand éclat.

C'était une société d'intellectuelles d'élite, un cercle ultra-chic—style moderne—auquel confinaient Mesdames de Longueville, de Montausier, de Coulanges, de la Fayette, du Sablé, de Fiesque, de Choisy, de Maure, de Calprenède, Mesdemoiselles d'Outrelaise, de Scudéri, de Bellefonds, tous les satellites de ces trois astres qui brillèrent avec un éclat incomparable au ciel politique et littéraire de la France : les trois marquises de Maintenon, de Rambouillet et de Sévigné.

Plus tard, vers 1668, Madame de Frontenac *se lia de passion* disent les chroniqueurs (1), avec Mademoiselle d'Outrelaise, son égale en beauté, en grâce et en esprit. Toutes deux firent les délices de l'*Arsenal*. On appelait ainsi l'ancienne résidence de Sully, premier ministre d'Henri IV, parce que le duc Du Lude, alors grand maître de l'artillerie, avait galamment donné une hospitalité viagère à Madame de Frontenac, hospitalité qu'elle fit partager de suite, et jusqu'à sa mort, à Mademoiselle d'Outrelaise.

Au fond de cette éblouissante générosité il se cachait bien un peu d'égoïsme artistique. Du Lude, comme tous les Mécènes, s'aimait beaucoup dans la personne des gens de lettres, d'arts ou d'esprit qu'il protégeait. C'était un

(1) Se lier de passion, c'est-à-dire : se lier d'amitié. Au 17^{ième} siècle *passion* était synonyme d'*amitié*. Ce nouvel exemple prouve que le sens et la valeur des mots changent avec le temps et l'usage. Il ne faut pas d'ailleurs s'en laisser trop imposer par la chaleur ou la force de certaines expressions. Dans ses *Notices littéraires sur le 17^{ième} siècle*, M. Léon Aubineau fait à ce sujet l'observation suivante :

“ Il n'est pas seulement respectueux, il est galant avec les dames. (*Il s'agit ici de Fléchier et des Précieuses*) Il cause directement de ses relations avec elles ; il ne craint pas à ce propos de parler de son *inclination* et de son *attachement*, ” etc. Puis il ajoute : “ Gardons-nous à toutes ces jolies choses d'un bel esprit du dix-septième siècle de mêler la grossièreté du dix-neuvième. Le commerce des dames abondait en termes passionnés et galants qui étaient exempts cependant de toute mauvaise interprétation, et tout à fait dégagés du sens qu'un lecteur d'aujourd'hui voudrait y attacher. ”—pp. 461 et 462.

raffiné, peut-être même un blasé intellectuel, un viveur dilettante voulant jouir à outrance *du plus grand plaisir de la vie*. Et quel était, à cette époque, ce plus grand des plaisirs de la vie, suivant le mot de Mademoiselle de Montpensier à Madame de Motteville ? Le siècle de Louis XIV n'a qu'une voix pour répondre : *La conversation*. Or, Du Lude, au témoignage irrécusable des *Lettres* de Madame de Sévigné, était un des plus spirituels causeurs de l'Europe. Aussi M. le duc éprouvait-il une joie souveraine à rencontrer chez elles Mesdames de Frontenac et d'Outrelaise, De Longueville, de Coulanges, de Maintenon, de Sévigné, dont les salons fameux étaient autant d'antichambres de l'Académie. Tout y était noble : l'amitié, le langage, le goût, les manières et le sang ! Les discussions littéraires ressemblaient à de merveilleux tournois, et les assauts de conversation l'emportaient, sur ceux des maîtres d'armes, par l'adresse, le brio, la fougue des engagements.

Or, Madame de Frontenac, dans ces joûtes courtoises où l'esprit tenait haut l'épée, rencontrait à la parade les plus vives attaques du brillant officier.

Prompte à deviner ses feintes, habile à masquer les siennes, elle avait le coup d'œil rapide et le jeu sûr des duellistes qui pensent et agissent, combinent et exécutent instantanément. Son esprit tenait de la foudre qui brille et frappe à la fois. Ici, l'éclair tuait toujours. L'ennemi revenait-il à la charge, sa vaillance semblait acquérir à ce nouveau contact des fines lames un regain de fougue, atteindre un degré de maestria inconnue jusqu'alors mais qui n'enlevait rien à la précision des coups ni à la tenacité de la résistance quand l'engagement, d'emporté qu'il était, devenait opiniâtre et se prolongeait au delà de la durée permise aux combats d'avant-garde. Les adversaires étant d'égale force, la plupart des batailles livrées demeuraient indécises, victoires douteuses que chaque parti s'attribuait. Il advenait cependant que l'ancienne *maréchale de camp* de la belle Frondeuse réduisait au silence les batteries du grand maître de l'artillerie. Ce n'était alors, par toute la ruelle élégante, que

cris de bravos et salves d'applaudissements dont Messire Du Lude, tout le premier, donnait signal comme s'il se fût agi de commander, à la parade, le feu d'un salut royal.

Mais une crainte secrète lui gâtait son plaisir, *le meilleur de la vie*. Du Lude avait en effet remarqué que Madame de Frontenac souffrait d'une *plaie d'argent*, c'est-à-dire que ses finances, absolument délabrées, la réduisaient à un état voisin de la gêne. Or, rien ne paralyse l'intelligence, n'entrave l'esprit, ne tarit la verve et n'assèche l'imagination comme la misère. M. le duc eut grand'peur : cet enchantement, dont il s'était fait une habitude, menaçait de s'évanouir comme un écho, si la voix ravissante se taisait tout à coup. Obsédée par les soucis vulgaires, les inquiétudes poignantes et tyranniques du pain quotidien, cette intelligence d'élite s'affaîsserait peut-être, ramenée violemment au terre à terre du pot-au-feu, comme un aigle à la chaîne, au plus bel instant de son essor. Rien qu'à songer à cela, le beau duc Du Lude se sentait mourir. Et il y avait lieu d'expirer, pour un artiste de cette marque. Ce gourmet qui demandait aux plus beaux fruits toute leur saveur, ce sybarite qui réclamait des fleurs les plus rares tous leurs parfums, était encore le dilettante exquis exigeant des artistes et des lettrés toute la somme et toute la mesure de leurs talents. Ce maestro raffiné voulait, comme les musiciens au goût difficile, que le virtuose donnât toute la valeur de son instrument favori, plus sympathique et plus harmonieux qu'un chant de violoncelle : *la conversation*. Or, Madame de Frontenac apportait à l'exercice de cet art suprême, une suprême grâce. Il fallait donc, à tout prix, conserver à un art, aujourd'hui perdu, une incomparable interprète.

Et voilà pourquoi de grands seigneurs, comme le duc Du Lude, s'épuisaient en largesses, donnaient un appartement, une rente viagère, des pensions, les bénéfices de leur influence politique ou sociale à des amis pauvres, mais bien doués, dans la double intention de leur être agréables et de se rassurer eux-mêmes sur la certitude et la durée de leurs petits bonheurs intellectuels. Bref, ils

voulaient, comme Louis XIV pour Molière, que tous les beaux esprits souffrant de l'indigence, vinsent à posséder comme eux le *secura quies* que leur procurait la richesse, ce *repos assuré* que chantait Virgile dans les *Géorgiques* et qu'il enviait aux laboureurs pour les artistes et les poètes mendiant dans les grandes villes. Délivrés des affres du lendemain, ils n'auraient eu qu'à vaquer, sans contraintes d'argent, en toute liberté d'action, à leurs occupations littéraires, au premier rang desquelles Du Lude et tout son cercle plaçaient la conversation, avant même l'oraison funèbre, le théâtre et l'opéra.

Voilà comment et pourquoi le grand maître de l'artillerie *adora* la *Divine*. A l'instar de cent autres superbes courtisans il ne lui avait voué qu'un culte chevaleresque et platonique. Cette religion, basée sur des principes d'admiration mutuelles et de réciproques sympathies se réduisait en pratique à des échanges de galanteries et de politesses, à des égards parfaitement avouables, à des hommages absolument courtois. Au moyen-âge, la dame d'un preux chevalier n'était pas sa maîtresse : pourquoi, dans l'histoire moderne, l'amie d'un gentilhomme le serait-elle ? A ceux-là de mes lecteurs qui sourient en songeant au bel appartement que Madame de Frontenac occupait à l'Arsenal, de par la grâce de Du Lude, je leur rappellerai le mot d'Édouard III, roi d'Angleterre, à ses courtisans, souriant comme eux, lorsqu'il ramassa la jarrettière de la belle comtesse de Salisbury : *Honni soit qui mal y pense !*

CHAPITRE III

Madame de Montmort, Henriette-Marie de Buade, sœur de Frontenac.—Prestige littéraire de son salon.—Sécurité de sa demeure pour les proscrits politiques : la Grande Mademoiselle s'y réfugia la nuit du 20 octobre 1652.—Paix religieuse de son foyer : Louis Habert de Montmort, neveu de Frontenac, vint y composer son premier sermon.—Claude de Bourdeille, beau-frère de Frontenac.—Deux copains : le comte de Frontenac et le chevalier de La Rivière.

La troisième des sœurs de Frontenac, *Henriette-Marie* de Buade, était une des grandes dames du dix-septième siècle, et sa princière demeure une véritable annexe de l'Académie. Les candidats au bel esprit y faisaient stage et antichambre. Son salon, à cette époque on disait couramment *alcove* et *ruelle*, son salon était ouvert à tout ce que le grand et beau monde du royaume comptait de plus illustre et de plus raffiné. Les quatre aristocraties sociales : celles de l'esprit, de la politique, de la richesse et de la naissance s'y disputaient les tabourets. Comme à l'hôtel de Rambouillet, on n'y demandait aux gens de lettres d'autre passe-port que l'esprit, esprit que la conversation mettait aux prises avec ce que *la Ville* et *la Cour* possédaient de plus fin et de plus recherché.

C'était donc une famille essentiellement lettrée que ces Frontenacs et ces Montmorts, vivant dans un milieu exclusivement intellectuel, jouissant d'une notoriété dans le monde des sciences et des arts, et qui, par ses relations sociales, ses nobles alliances, exerçait un prestige et une influence politique considérables. Déjà, à cette époque, l'hôtel de Rambouillet faisant école, l'échelle des valeurs sociales s'était modifiée, les distances avaient diminué entre le savoir et la naissance, l'homme de lettres et l'homme de qualité. L'autorité de cette fameuse alcôve,

où l'on invitait les célébrités contemporaines pour leur seul mérite personnel, sans considérations d'origine ou de fortune, cette autorité, dis-je, pesa tyranniquement sur toutes les ruelles élégantes de l'époque. Les Montmorts la subirent volontiers et l'imposèrent à leur tour. Personne ne songea à se plaindre de ce despotisme éclectique qui proclamait l'égalité sociale des gens de lettres et des gens du monde. On sait les conséquences heureuses qu'entraîna, pour le langage et la littérature, cette révolution pacifique dans les mœurs du dix-septième siècle. Rambouillet, Sévigné, Maintenon, Frontenac et Montmort sont autant de noms illustres dans l'histoire des progrès du parler français. De fait, il est indéniable que de leur temps il sût atteindre une perfection si haute que nous regardons encore aujourd'hui comme une gloire et comme une force le seul mérite de nous y maintenir sans défaillance.

Non seulement la princière maison de Montmort était un asile pour les philosophes suspects, un sanctuaire de lettres sacrées et profanes, un berceau d'académies, mais elle était encore un refuge de proscrits politiques. C'est là que dans la nuit du 20 octobre 1652 la Grande Mademoiselle, Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, vint y chercher un abri, sur le conseil de sa maréchale de camp, Madame la comtesse de Frontenac. La Fronde était vaincue, Condé en fuite, Turenne triomphant, la Cour et le Roi rentrés avec lui à Paris, bref, la déroute était complète. C'était, pour les ennemis de Mazarin, l'heure fatale de l'affollement et de la panique, le moment du sauve-qui-peut général, instant décisif, minute suprême qu'il ne fallait point laisser échapper, au risque de sa propre tête.

— Où voulez-vous donc que j'aille, Monsieur ? demandait à son père la belle Frondeuse, toute frisonnante du péril de la situation.

— Où vous voudrez ; avait répondu Gaston d'Orléans.

Mademoiselle de Montpensier s'en alla, à tout hasard,

chez la comtesse de Fiesque, sa seconde maréchale de camp.

“ Je lui demandai si elle n'avait vu personne, et si elle n'avait rien appris depuis que la Cour était arrivée ; elle me dit que les uns disaient que je serais chassée, les autres que l'on me voulait arrêter. Sa belle-mère était présente, qui me dit : “ Je vois bien que sur cela vous voulez prendre quelque résolution ; je suis vieille et malsaine (*malade*) : je ne veux point me brouiller avec la Cour. Adieu, je m'en vais à ma chambre, afin que, si on me demande de vos nouvelles, je puisse dire en vérité que je n'en sais point. ”

“ Madame de Frontenac me proposa si je voulais aller chez Madame de Montmort, sa belle-sœur : que c'étaient des gens retirés, qui ne voyaient quasi personne (1), et que c'est une grande maison. Je trouvai que cela était fort à propos. Je m'en allai à ma chambre, et je demandai mon souper, et dis : “ Que tout le monde sorte ! je veux écrire ; qu'il ne demeure que Madame de Frontenac, Préfontaine et Pajot, ” qui est une de mes femmes de chambre.

“ Comme la porte fut fermée, je sortis par une autre, et nous montâmes tous quatre dans le carosse de Préfontaine. Nous allâmes droit chez Madame de Montmort qui me témoigna bien de la joie de la confiance que j'avais en elle.

“ Madame de Montmort me fit de grandes excuses de quoi elle me donnerait mal à souper ; mais que tout le monde ayant soupé chez elle, si elle envoyait à la ville, l'on s'apercevrait qu'il y aurait quelqu'un d'extraordinaire (2). ”

Le lendemain, sur l'ordre de Gaston d'Orléans, Mademoiselle de Montpensier s'en allait à Bois-le-Vicomte.

(1) En ce temps de guerre civile.

(2) Cf : Carette, *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier*, pages 119 et 120.

Comme on le voit, la maison des Montmorts était bien le suprême refuge des rebelles et des désespérés ; asile discret et sûr où personne ne demandait aux blessés de la vie la raison de leur révolte ou le secret de leur douleur.

De même que Frontenac avait une sœur préférée, Henriette-Marie de Buade, de même il eut un neveu favori. Ce fut le second des enfants de cette femme (1), Louis Habert de Montmort, nommé évêque de Perpignan en 1680. Entré dans les ordres, le fils d'Henriette de Frontenac parut le digne élève de Claude-Joly (2), et lorsqu'il aborda la chaire, l'auditoire n'eut qu'une voix pour acclamer son premier sermon. Madame de Sévigné, la reine des beaux esprits à cette époque—et Dieu sait combien le 17^{ième} siècle en compta—écrivait de Paris, à sa fille, à la date du 1^{er} avril 1671 :

“ Nous entendîmes l'autre jour l'abbé de Montmort ;
 “ je n'ai jamais ouï un si beau jeune sermon ; je vous en
 “ souhaiterais autant à la place de votre minime (3). Il fit
 “ le signe de la croix, il dit son texte ; il ne nous gronda
 “ point ; il ne nous dit point d'injures ; il nous pria de
 “ de ne point craindre la mort puisqu'elle était le seul
 “ passage que nous eussions pour ressusciter avec Jésus-
 “ Christ. Nous le lui accordâmes ; nous fîmes tous con-

(1) Henri-Louis Habert de Montmort et Henriette-Marie de Buade eurent cinq enfants, trois fils et deux filles : Henri-Louis Habert de Montmort, seigneur du Mesnil ; Louis-Habert de Montmort, évêque de Perpignan ; Jean-Louis Habert de Montmort ; Anne-Louise Habert de Montmort, épouse de N. de Bortillat, gouverneur de Rocroy, et Marie-Madeleine Habert, Madame de Rieu, maître d'hôtel ordinaire du Roi.

(2) Claude-Joly, prédicateur français, né en 1610 et mort en 1678. Il fut d'abord curé de la paroisse de Notre-Dame-des-Champs, puis nommé à l'évêché de St-Pol-de-Léon, en basse Bretagne. Il devint ensuite évêque d'Agen où il précéda Mascaron.

(3) Il s'agit du minime qui prêchait à Grignan en 1671. Ce n'était pas un foudre d'éloquence, et Madame de Sévigné s'en moque avec M. de la Rochefoucauld pendant toute une grande page de ses *Lettres* : “ Nous vous plaignons bien, disait-

“ tents. Il n'a rien qui choque, il imite M. d'Agen (1)
 “ sans le copier ; il est hardi, il est modeste, il est savant,
 “ il est dévôt ; enfin j'en fus contente au dernier point.”

L'enthousiasme de Madame de Sévigné nous garantit l'excellence du sermon de Montmort. Le jeune prédicateur n'avait alors que vingt-sept ans. Neuf ans plus tard, et c'était justice à rendre à son talent et à sa vertu, il montait sur le trône épiscopal de Perpignan.

En 1671, Frontenac était, à Paris, l'hôte adoré de sa sœur Henriette-Marie. Ne me demandez pas si l'oncle Frontenac courut entendre son neveu de Montmort prêcher devant la Cour. Il devait être aux meilleures places. Ce triomphe oratoire de l'enfant qu'il aimait le plus après le sien, François-Louis de Buade avait alors dix-huit ans, fut pour le vaillant officier une fête inoubliable de l'esprit et du cœur. Peut-être—et cette conjecture n'est pas invraisemblable — eut-il la joie superbe de s'entendre dire au sortir de l'église, devant le tout-Paris de Louis XIV : “ Je n'ai jamais ouï un si beau jeune sermon ! ” Et cela, de la bouche même de Madame de Sévigné. Heureux Frontenac ! il aurait eu la primeur de l'un des mots les plus charmants de l'immortelle marquise.

Vingt-quatre ans plus tard, un jour de mai 1695, à Québec, par les vaisseaux venus de France, Frontenac recevait une lettre lui annonçant la mort de Louis Habert de Montmort, son neveu, décédé à Montpellier le 23 janvier précédent.

Et de même qu'un musicien lisant un opéra croit véritablement entendre des voix et des instruments chanter à son oreille les paroles et les airs de la partition, de même Frontenac, lisant sa lettre de faire part, avait-il l'invincible illusion d'entendre, à la distance de vingt-

elle à Mme de Grignan, de n'entendre parler de Dieu que de cette sorte.”—Et ailleurs elle s'écrie : “ Comment peut-on aimer Dieu quand on n'entend jamais bien parler de lui ? Il vous faut des grâces plus particulières qu'à d'autres.”

(1) C'est-à-dire Claude-Joly.

quatre années vécues, et à douze cents lieues de lointain, —*grande ævi spatium*—trois voix bien connues causer ensemble, chez lui, à Paris, dans sa maison du Quai des Célestins, par une après-midi de mars 1671.

La première voix disait qu’*“il ne fallait pas craindre la mort puisqu’elle était le seul passage que nous eussions pour ressusciter avec Jésus-Christ.”* C’était la voix même de son neveu Louis Habert de Montmort donnant l’idée-mère de son premier sermon. *Defunctus adhuc loquebatur.*

La seconde voix était railleuse, Frontenac la reconnut tout de suite : elle appartenait à son beau-frère Bourdeille, Claude de Bourdeille, comte de Montrésor, le confident de Gaston d’Orléans. Elle se moquait agréablement du jeune abbé, disant que Madame de Sévigné avait eu vraiment grand mérite à lui accorder sa proposition, qui ne causait nul embarras pour l’excellente raison qu’elle ne laissait aucune alternative, et qu’elle était rigoureusement à prendre ou à laisser. “Ça, ou la porte !” comme au collège. Et, quand on choisissait ça, c’était encore et toujours la porte, cette épouvantable porte du cimetière qui s’ouvrait et se fermait sur nous, fatalement, qu’on le voulût ou non.

Et Frontenac écoutant, dans le silence austère du château Saint-Louis mis dans la confiance du deuil du maître, cette voix moqueuse et sarcastique, se rappelait avec amertume que les Bourdeilles, ses alliés, étaient des libres-penseurs, des gens qui ne croyaient à la vie future et à la résurrection que dans la mémoire des hommes et bornaient l’éternité du souvenir à la durée, toujours brève, comme à la fortune, également éphémère, d’un dictionnaire ou d’une encyclopédie.

Plus sévère et moins assurée que le ton bravache et frondeur de Montrésor, une troisième voix s’élevait pour donner la réplique à ces deux interlocuteurs. “La mort disait-elle, pour certaine qu’elle soit le seul passage que nous ayons de ressusciter avec Jésus-Christ, n’en est pas

moins un terrible passage, et les bruits qui en courent ne laissent pas que d'embarrasser !”

Et Frontenac, gelé jusqu'aux moelles, frissonnait encore à cette pensée du chevalier de La Rivière, comme si cette conversation, vieille cependant d'un quart de siècle, se fût poursuivie à l'instant même au salon du château Saint-Louis, plutôt que là-bas, en France, à Paris, dans sa maison du Quai des Célestins. Cette scène intime semblait datée d'hier, tant elle se répétait, lucide et vivace, dans la mémoire, étonnamment fidèle, du vieux gouverneur.

Le chevalier de La Rivière ! Oh ! comme il s'arrêtait avec attendrissement au souvenir de cet autre lui-même. Comme ils l'avaient menée ensemble, et surmenée, cette vie mondaine comprise par eux dans un même sens : une mauvaise plaisanterie dont il fallait rire tout de même ; une sale bagarre d'où il se fallait aussi tirer, coûte que coûte. *Se battre et s'ébattre*, toute l'existence tenait dans cette devise, leur cri de combat. Et comme ils y allèrent ! Mêmes goûts, mêmes aptitudes, mêmes ambitions, mêmes succès, même fougue dans le caractère, même brio dans l'exécution des pires folies. Militaires ou galantes, leurs escapades se ressemblaient au point qu'ils pouvaient se les attribuer réciproquement, car ils partageaient en commun—comme tout le reste d'ailleurs—la passion de la guerre et des femmes. Leurs aventures romanesques ne se comptaient plus ; il y en eut de belles et de pitoyables, de tristes et de gaies, de bonnes et de mauvaises. Au choix ! car la variété en était infinie. Que voulez-vous ? le précepte est impératif : *il faut que jeunesse se passe*. Eux, l'avaient brûlée !

Ils enrayèrent enfin, assagis par l'excès et rompus de fatigue. Mais, au fond, ils demeurèrent ce qu'ils étaient : des viveurs délicats et raffinés cherchant et demandant toujours aux joies comme aux plaisirs les plus légitimes la saveur du fruit défendu.

Sans doute ils étaient rentrés dans l'ordre, s'étaient rangés, avaient pris femme, mais à leur manière, une

manière très leste et très hardie, personnelle aux gens de guerre qui marchent à l'autel comme ils montent à l'assaut. Tous deux avaient amené leurs fiancées à s'insurger contre l'autorité légitime, à les épouser malgré leurs parents. Et, rien que d'y penser, cela pimentait le plaisir de la noce.

Mêmes causes, mêmes effets ! Pareilles alliances, pareils chagrins domestiques ; souvent aussi, pareils malheurs. J'ai raconté en détail l'histoire du mariage de Frontenac ; celui du chevalier de La Rivière est presque identique. Il avait épousé, à l'insu de son père, la fille du comte de Bussi-Rabutin, Françoise-Louise de Rabutin, veuve du marquis de Coligni-Langeac. Frontenac avait un beau-père dont l'influence ne comptait pas, le chevalier de La Rivière en avait un dont l'autorité comptait trop. Autant le sieur de Neuville, Charles de la Grange, était craintif et versatile, autant messire Bussi-Rabutin était irascible et résolu. La Grange s'était consolé de la rébellion de sa fille en convolant lui-même, mais il n'en fut pas de la sorte pour monsieur le comte, qui, furieux contre son voisin—Frontenac l'était aussi de La Grange—mit tout en œuvre pour rompre le mariage. Anne de La Grange avait résisté jusqu'à la fin ; Françoise-Louise de Rabutin céda tout de suite et se déclara elle-même contre son époux. Les tribunaux prononcèrent en faveur de La Rivière qui ne réussit pas cependant à ramener sa femme. En désespoir de cause, il se retira à l'institution de l'Oratoire, à Paris, où il menait une vie fort exemplaire, aux dernières nouvelles.

Et c'est à tout cela que songeait Frontenac tenant à la main cette lettre de faire part, datée le 23 janvier 1695, qui lui annonçait le décès de son neveu, Louis Habert de Montmort, évêque de Perpignan.

Il regardait loin devant lui, fixement, et souriait d'un air moqueur, car il revoyait, d'imagination, la figure contrite de cet autre lui-même, de cet éclopé de la vie conjugale, remisé forcément dans le célibat, de ce grand diable devenu moine, au rebours du proverbe, avant d'être

vieux ! Eux qui tant et tant s'étaient raillé des autres, de leurs défauts, de leurs travers, de leurs manies ou de leurs tics, quelle tête ridicule ils faisaient à leur tour ! (1)

Le chevalier de La Rivière à l'Oratoire ! Impossible qu'il y fût encore (2), cette farce étant trop bonne pour durer si longtemps. L'ardente ferveur de l'étrange cénobite le laissait froid, incrédule : elle ressemblait trop à ses propres accès de piété, à ses crises d'ascétisme intermittent, alors qu'il s'enfermait pendant des semaines dans le cloître de ses chers franciscains, à Notre-Dame-des-Anges. Tous en étaient édifiés, même les Jésuites ! Mais au retour, la retraite terminée, la neuvaine finie, gare la mine ! Frontenac rentré chez lui n'était plus le Frontenac rentré en lui-même ; le vieil homme, à l'inverse du précepte, se dépouillait de l'homme nouveau, le faux anachorète jetait le froc avec la prestesse du loup, sa peau de mouton, quand il cessa d'être berger. Les coups d'autorité et les coups de canne, les querelles et les frasques recommençaient de plus belle (3). Au point, que tous en étaient scandalisés. Les Récollets eux-mêmes admettaient que le converti valait encore moins que le pécheur, qu'il était devenu pire. *Plus pire !* disaient les *habitants*.

(1) Mademoiselle de Montpensier n'avait pas attendu si tard pour se moquer de Frontenac. Le portrait qu'elle nous en a laissé dans ses *Mémoires* est celui d'un vantard, et d'un poseur. Elle raille impitoyablement ce chevalier qui n'avait pas le sou, et qui dessinait des parcs imaginaires dans sa propriété de l'île Savary, aux environs de Blois, parlait à tout propos de sa table, de sa vaisselle, de ses habits, de ses équipages et n'avait que des rosses à l'écurie, etc., etc.

(2) La Rivière y vécut cependant jusqu'en 1734, année qu'il décéda, à l'âge de 94 ans. Ses biographes nous rapportent que la vie qu'il mena à l'Oratoire de Paris fut des plus édifiantes et des plus exemplaires.—Cf : Feller, *Dictionnaire Historique*, pages 499 et 500, tome 17.

(3) " Ce méridional avait des accès de piété angélique ; il allait s'enfermer pendant des semaines dans le cloître des Récollets, sur les bords de la petite rivière Saint-Charles. Tout le monde était édifié de sa dévotion. Et, au retour de ces retraites

Et Frontenac s'éveillant en sursaut, au bruit de son propre éclat de rire, eût oublié la fatale nouvelle sans la lettre de faire part gisant sur la table, une lettre à large bordure noire, si noire qu'elle semblait creuser comme une gaufre la feuille blanche de papier.

de cénobite, suivant que sa fantaisie lui disait, il pouvait gourmander l'évêque, les chanoines ou les jésuites, comme il l'aurait fait du dernier de ses valets."

Extrait d'un article, *A propos de Frontenac*, publié par M. Joseph-Edmond Roy, dans le *Courrier du Canada*, le 23 octobre 1890.

Voir à l'*Appendice* la note relative à la page 118.

CHAPITRE IV

Isolement de Frontenac.—Les morts vont vite : François-Louis de Buade, 1672 ; Henriette-Marie de Buade, 1676 ; —Henri-Louis Habert de Montmort, 1679 ; — Madame de Longueville, 1679 ;—La Grande Mademoiselle, 1693 ;—L'évêque de Perpignan, 1695 ;—Madame de Sévigné, 1696.—Anne de la Grange, seule et dernière amie du gouverneur.—Beaux sentiments de Frontenac en présence de la mort.—Sa dernière heure.

A la date du 23 janvier 1695, jour du décès de son neveu, l'évêque de Perpignan, tous les préférés de Frontenac étaient morts. Il s'était fait autour de lui une solitude effrayante, un isolement de cimetièrre. La maison même des Montmorts, l'asile sacré de ses affections intimes, le suprême refuge de ses illusions perdues, n'offrait plus à la mémoire navrée du gouverneur que de funèbres souvenirs. Un mausolée remplaçait le foyer domestique.

François-Louis de Buade, son unique enfant, était disparu, tout le premier, dès 1672. Puis était venue l'heure de la bien-aimée Henriette-Marie de Buade. Le 26 octobre 1676, cette incomparable amie expirait à son tour, lèguant à son frère, qui la pleura comme une seconde mère, un crucifix, *gardé depuis comme une véritable relique* ; ce sont les paroles mêmes du testament de Frontenac. Il en eût peu coûté cependant à la divine Providence de prolonger jusqu'à la vieillesse les jours de cette grande dame qui touchait à peine à l'automne de la vie. Dix ans de retard apportés à cette mort en aurait bien adouci l'amertume pour le gouverneur. Et comment cela ? Un répit de dix ans eût reculé à 1686 la catastrophe finale, l'inévitable départ. Frontenac se fût alors trouvé en France, à Paris ou à Versailles ; et il aurait eu, dans cette navrante épreuve,

la suprême consolation d'assister aux adieux d'une âme qui lui donnait rendez-vous en un monde où il n'y aurait plus d'exil. Pour une fois, Frontenac aurait aussi rendu grâces à ses ennemis politiques : son rappel en France lui eût valu l'incalculable faveur de pleurer au chevet d'agonie d'Henriette-Marie de Buade.

Moins de trois ans plus tard, le 21 février 1679, la dernière heure du Mécène français, de l'illustre beau-frère, Henri-Louis Habert, seigneur de Montmort, sonnait aux pendules de sa princière résidence du Marais, le quartier fashionable par excellence de Paris au dix-septième siècle. Et derechef, pour Frontenac absent, ce nouveau coup de la mort, frappé à pareille distance, loin de lui paraître atténué, amorti par l'espace, n'en semblait que plus violent.

Les mêmes dépêches, reçues du même vaisseau, lui apprenaient encore le trépas d'une amie des Frontenacs et de leur caste, celui de Madame de Longueville, décédée le 15 avril suivant, deux mois à peine après la mort de son beau-frère, *partie pour ce grand voyage d'où l'on ne revient jamais*, comme l'écrivait d'elle, à la duchesse d'Épernon, M. de Pontchâteau, le célèbre pénitent de Port-Royal.

En 1693, une autre habituée de la maison des Montmorts s'en allait, elle aussi, vers la demeure de son éternité. Les navires venus de France apportaient au gouverneur la nouvelle de la mort de la Grande Mademoiselle, Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, décédée le 5 août de cette même année—un quantième sinistre qui rappelait en même temps à Frontenac la nuit sanglante du 5 août 1689, l'abominable *massacre de Lachine* dont Louis XIV lui avait commis le châtement.

Or, supputant l'âge de la défunte, sa cadette de plusieurs années (1), l'austère vieillard se demandait,

(1) Frontenac était né en 1620, et Mademoiselle de Montpensier, le 29 mai 1627. Madame de Sévigné n'était son aînée que d'une année et trois mois, étant née le 6 février 1626.

avec le sérieux que comporte une aussi grave réflexion, quelle pouvait être la cause du retard apporté par le Souverain Juge à sa propre reddition de comptes. Et il lui advenait de songer que le délai de sa mort n'était, pour parler l'admirable langage de Monseigneur de Laval, "qu'une conduite de grâce, une industrie de la divine Providence," un acte silencieux de miséricorde à son égard, conseil tacite, voix intérieure de la conscience lui expliquant, sans bruit des paroles, que ce retard n'était pas un oubli, mais un sursis dans l'exécution de l'inexorable sentence.

La mort de son neveu l'évêque de Perpignan, survenue le 23 janvier 1695, confirma Frontenac dans ce pressentiment : Louis-Habert de Montmort n'avait que cinquante-sept ans ; lui, en comptait soixante-quinze !

Cependant, un dernier message, muet toujours mais toujours menaçant, — c'était bien lui, cette fois, l'avertissement suprême — devait encore précéder la sommation positive, personnelle et finale.

Le 12 septembre 1696, comme il rentrait au château Saint-Louis, tout glorieux de sa brillante expédition militaire contre les Onnontagués, la plus irréductible des cinq nations iroquoises, le gouverneur trouva sur sa table une lettre, venue de France aux derniers jours de juin, et qui l'attendait depuis le temps qu'avait duré sa lointaine campagne. Cette lettre apportait une nouvelle valant, elle seule, toutes les informations contenues dans les dépêches officielles de sa correspondance.

Qu'annonçait-elle donc ? Le trépas de Madame de Rabutin-Chantal de Sévigné, survenu le 18 avril précédent.

La belle et noble marquise, réduite aux affres de l'agonie, avait gardé son âme sereine et son visage impassible devant le "Roi des Épouvantements." Elle s'était alors souvenue "qu'il ne fallait pas craindre la mort parce qu'elle était le seul moyen que nous eussions de ressusciter avec Jésus-Christ." Et cette pensée fon-

damentale du " plus beau jeune sermon " qu'elle eût entendu l'avait réconfortée, soutenue, contre les suprêmes angoisses de la dernière heure. Comme elle avait bien retenu l'austère mais consolante raison du neveu de Frontenac !

Toutefois, il ne fallait pas trop s'étonner qu'elle ne l'eût pas oubliée. Entre le premier sermon du futur évêque de Perpignan et le dernier soupir de Madame de Sévigné, vingt-cinq ans précis (avril 1671—avril 1696) s'étaient écoulés. C'était, sans doute, un long espace de temps. Mais aussi, que d'événements sinistres avaient surgi, bien propres à rappeler aux mémoires les plus rebelles comme aux esprits les plus frivoles cette réflexion du prédicateur. Ce quart de siècle avait été fécond en lugubres éphémérides : Louis-François de Buade mort avant Henriette-Marie de Buade, puis Henriette-Marie ; Henri-Louis Habert de Montmort avant Madame de Longueville, puis Madame de Longueville ; La *Grande Mademoiselle* avant l'évêque de Perpignan, puis l'évêque de Perpignan ; la marquise de Sévigné avant.....qui donc ? Serait-ce à lui le tour ?

Mais Frontenac ne songeait pas à répondre. Cette récapitulation nécrologique, loin de le préoccuper, avait pour effet de le distraire, de l'amuser presque, en lui rappelant, par la cadence rythmique de la phrase et l'ordonnance des mots, une *Pensée* de Marc-Aurèle, et cela, si vivement, qu'il croyait en avoir le texte latin sous les yeux :

" Contemple des hauteurs ces troupeaux innombrables d'hommes, cette diversité d'êtres qui naissent, qui vivent ensemble, qui s'en vont.... Vêrus mort avant Lucilla, puis Lucilla ; Maximus avant Secunda, puis Secunda ; Faustine avant Antonin, puis Antonin ; Adrien avant Celer, puis Celer. Il en est ainsi de toute chose. "

L'empereur philosophe ne croyait pas, hélas ! à l'immortalité de l'âme. Un homme qui meurt n'est, à ses yeux, qu'un fruit mûr qui tombe de l'arbre ; rien de plus. Il regrette, sans doute, que les bons ne ressuscitent pas,

qu'ils n'aillent point, au delà de la vie, se confondre avec la Divinité ; mais, à la stupéfaction générale de l'humanité, ce grand esprit accepte le néant, consent à le subir sans révolte, avec résignation, " par respect ", dit-il, pour les Dieux dont il admirait la sagesse dans la belle ordonnance de la Nature, " et qui ont jugé bon qu'il en soit ainsi. "

Tout autre est le sentiment de Frontenac en présence de la mort des siens. Plus la détresse de leur départ l'émeut, plus l'espérance éperdue de leur retour le hante. Le trépas pour le chrétien véritable est la véritable épreuve de sa foi ; plus on expire autour de lui, plus il croit, plus il prie ; plus ceux-là qui semblent s'éloigner se rapprochent ; plus longtemps ils l'ont quitté, plus vite il les retrouve ; son impatience diminue en raison de la durée prolongée de l'absence, laquelle, après tout, n'est que temporaire, comparée au rendez-vous éternel que les âmes se donnent en Dieu.

L'enfant, la sœur, le neveu, le beau-frère, la belle Frondeuse, et l'immortelle épistolière disparus, qui donc survivait maintenant des sept élus du cœur de Frontenac ? Une seule personne : Anne de la Grange, sa femme. Ce fut à la *Divine*, elle le demeura toujours pour lui, que l'illustre vieillard reporta toutes ses affections, en elle qu'il se reposa pour l'accomplissement de ses volontés suprêmes. La seule lecture de son testament prouverait aux plus sceptiques la fermeté de cet amour grandi dans la solitude et l'exil. Au fond de cette âme, desséchée par les chagrins les plus amers, vide de toutes les tendresses, la douleur jetait un cri déchirant, qui s'y répercutait, en écho d'abîme, dans le silence de son isolement, infini comme l'espace.

J'ai dit que la mort de Madame de Sévigné fut pour Frontenac le dernier avertissement ; il ne fut pas un " épouvantement, " pour me servir d'un mot vieilli, mais excellent, de notre belle langue française. Louis de Buade avait trop souvent, et de trop près, bravé la mort durant

les cinquante années de sa vie militaire, pour s'effrayer des coups de surprise de la Camarde. Ce que l'immortelle femme de lettres avait écrit de M. de la Rochefoucauld mourant, on le pouvait répéter de Frontenac à l'agonie : " Il s'était approché de telle sorte de ses derniers moments qu'ils n'eurent rien de nouveau ni d'étranger pour lui. " La Rochefoucauld avait dit : *le soleil ni la mort ne se peuvent regarder fixement* ; et cependant, il eut le courage et l'honneur de donner à sa propre maxime le plus éclatant démenti, car il envisagea bravement son terrible adversaire. Il expira en stoïque, mieux que cela, en chrétien. Il en fut ainsi du vainqueur de Phips. Frontenac s'était préparé de longue date, et, quand sonna l'heure du départ, le voyageur fut prêt à entrer dans l'éternité comme autrefois il entra en campagne : plein de vaillance et d'espoir ; une vaillance supérieure au courage qui méprise la mitraille ou le glaive, une espérance plus haute que les illusions terrestres qui l'avaient tant de fois et si cruellement trompé.

En effet, le comte de Frontenac mourut dans les sentiments d'un bon chrétien. *Mirabile dictu !* c'est Champigny—vous lisez bien lecteurs, c'est Champigny, Bochart de Champigny, l'Intendant, qui lui en délivre le certificat dans une lettre devenue aujourd'hui pour nous un véritable document historique. (1)

Quand Frontenac décéda, il y avait déjà quelques temps qu'il s'était réconcilié avec Champigny, sur la demande formelle du comte de Pontchartrain. Bien que tous deux conservassent leur manière de voir dans l'ad-

(1) Même témoignage de la part de l'évêque de Québec, Mgr de St-Vallier. J'en ai la preuve par la réponse du ministre, Louis de Phélippeaux, comte de Pontchartrain, chancelier, à la lettre de l'évêque de Québec. Cette réponse est en date du 27 mai 1699. Elle dit que le chancelier " *a été heureux d'apprendre de lui (Mgr St-Vallier) dans quels sentiments de piété et de religion était mort M. de Frontenac.* "

Cf : *Supplément du Rapport du Dr. Brymner sur les Archives Canadiennes* par M. Edouard Richard, 1899, publié en 1901, version française, page 327.

ministration des affaires publiques, un tel apaisement s'était produit dans leurs querelles personnelles que l'Intendant fut réellement ému de la mort du gouverneur, et il pleura la perte de ce vieil antagoniste comme celle d'un véritable ami.

Voici ce qu'il écrivait au ministre, en date du 22 décembre 1698 :

“Vous aurez de la peine à croire, Monseigneur, que je sois aussi véritablement touché que je le suis de sa mort, après les démêlés que nous avons eus ensemble. Cependant il n'est rien de plus vrai et on en est persuadé. Aussi, il n'y a jamais eu que les différents sentiments que nous pouvions avoir pour le service du Roi qui nous ont brouillés, car de lui à moi, comme particuliers, nous n'en avons jamais eu. Il en a usé d'une manière si honnête à mon égard pendant sa maladie, qu'on peut dire avoir commencé au départ des vaisseaux, que je serais tout à fait ingrat si je n'en avais de la reconnaissance. Le petit testament qu'il a fait et dont je vous envoie copie, en est une preuve. Je le ferai exécuter, et je puis vous assurer que j'ai un très grand soin des intérêts de Madame la comtesse de Frontenac.”

Cet extrait, à mon avis, prouve bien la sincérité du regret et la vivacité de l'impression causés à Champigny par la mort de Frontenac. Celui-ci avait légué à l'Intendant un fort beau crucifix, souvenir personnel de Madame de Montmort, et un reliquaire à Madame de Champigny, cousine germaine de Mgr de Laval. (1)

Voici l'extrait du testament relatif à ce double legs :

“Et pour marquer de la confiance qu'a, lui seigneur testateur, aux protestations d'amitié que le dit seigneur Intendant lui a faites, il le prie d'accepter un crucifix de bois de calembourg que Madame de Montmort, sa sœur, lui a esté eu mourant et qu'il a toujours gardé depuis comme une véritable relique ; et prie Madame l'Inten-

(1) Voir note à l'*Appendice*.

dante de vouloir recevoir le reliquaire qu'il avait accoutumé de porter, et qui est rempli des plus rares et plus précieuses reliques qui se puissent rencontrer. ”

A lui seul ce legs de Frontenac à Champigny prouve surabondamment la sincérité de sa réconciliation avec l'Intendant, car le gouverneur attachait au crucifix de Madame de Montmort une valeur d'affection inestimable.

CHAPITRE V.

Le graveur Claude Mellan et le portrait de Madame de Montmort.—Existe-t-il un portrait de Frontenac?—Trouvés : un faux profil et un faux bonhomme.—Le portrait de la *Divine*, au musée de Versailles, est-il de Bernini?—Où chercher un portrait authentique de Frontenac.

En 1888, la *Gazette des Beaux-Arts*, courrier européen de l'art et de la curiosité, a reproduit le portrait de Henriette-Marie de Buade-Frontenac (1) gravé par Claude Mellan, (2) grand ami de son mari, Henri-Louis de Montmort, lequel avait pour cet artiste une affection toute particulière. Ce portrait, et celui d'Henri-Louis de Montmort, que Mellan avait aussi exécuté, sont deux œuvres que Mariette (3.) tenait parmi les productions les plus accomplies de la gravure française. J'emprunte à M. Louis Gonse, un des collaborateurs les plus distingués de la *Gazette des Beaux-Arts*, la critique du portrait de Madame de Montmort.

“ Le génie de Mellan, dit-il, éclate dans toute la personnalité affranchie de toute entrave dans ces deux grands portraits d'Henri-Louis Habert de Montmort et d'Henriette-Marie de Buade-Frontenac. Le portrait du mari, qui est un chef-d'œuvre, au sens le plus complet, porte la date de 1640, celui de sa femme est de l'année suivante, 1641 ; c'est un autre chef-d'œuvre plus surprenant et plus séduisant encore.

(1) Cf : *Gazette des Beaux-Arts*, à Paris, 8, rue Favart.—375e livraison, tome 38, 2e période, 1er septembre 1888.

(2) Claude Mellan, célèbre dessinateur et graveur français, né à Abbeville en 1598, mort à Paris en 1688.

(3) Au rapport de Mariette, Boulle avait un dessin extrêmement beau d'Henriette-Marie de Buade-Frontenac.

“Henriette-Marie de Buade-Frontenac est représentée tête nue, les cheveux en boucles dénouées, un collier de perles autour du cou, la robe ouverte, brodée sur les coutures et garnie de guipures. Je n’insisterai pas sur la délicatesse infinie des accessoires ; dans les épreuves à fleur de coin, fort rares du reste, de cette planche, le traitement de la robe, de la guipure et des cheveux tient du prodige ; ce n’est plus un travail d’outil rigide entamant le cuivre, c’est une caresse, un souffle, quelque chose de blond, de vaporeux, de léger, de fugace. Mais ce qui m’intéresse surtout c’est le visage, c’est la personnalité très écrite que la bonne foi inflexible de l’artiste y a mise. Notre graveur ne flatte jamais son modèle, fût-ce une jeune et noble dame. Il le voit tel qu’il est, sans détours et sans vaines recherches, et l’acuité pénétrante de son sentiment naturaliste excelle à en découvrir les accents particuliers, le caractère intime, la synthèse décisive ; il rédige le procès-verbal d’une physionomie avec la clairvoyance déliée d’un juge d’instruction. Devant une telle œuvre j’oublie volontiers l’homme du métier ; je ne vois que le portraitiste qui est un des plus sincères, un des plus étonnants que je connaisse.”

L’éminent critique donne ensuite, par ordre chronologique, la liste des portraits gravés par Claude Mellan. Ils sont au nombre de quarante. “Et dans cette longue galerie, nous fait remarquer M. Louis Gonse, pas une œuvre médiocre, pas une œuvre qui n’ait sa signification.” Vainement y ai-je cherché le nom de Frontenac. Il était cependant bien naturel de croire que la sœur favorite eût commandé à cet incomparable artiste, intime de sa maison, le portrait du frère préféré, trop souvent et si longtemps absent de Paris et de France. N’accusons pas Madame de Montmort : il est certain qu’elle y songea. Mais le moyen, dites-moi, d’amener Frontenac à s’asseoir, l’espace d’un quart d’heure seulement, dans un atelier de graveur, de sculpteur ou de peintre ? Frontenac eût fait un malheur : les gens à métier lent, tous les artistes, l’exaspéraient. Après sa glorieuse aventure du bras cassé devant Orbitello, le fougueux militaire aurait pu, stricte-

ment, accorder quelques séances à Mellan, à Bernini, à LeBrun, un temps pris, bien entendu, sur les quarante jours du repos forcé de la convalescence. Mais cette occasion échappée, cette chance unique perdue, il ne s'en retrouva plus d'autre, notre héros guerroyant sans relâche à travers l'Europe !

Je me trompe ; l'impatient, l'irascible, l'insaisissable Louis de Buade a posé durant cinquante ans—une longue séance, n'est-ce pas ?—devant un graveur plus habile que Mellan, devant un sculpteur plus célèbre que Bernini, devant un peintre plus illustre que LeBrun : il a posé devant l'Histoire qui l'a buriné en traits immortels. Les photographes ont raison : les poses les plus inconscientes sont les plus naturelles, et, partant, les meilleures.

Avec une opiniâtreté d'enfant gâté qui veut avoir la lune, nos antiquaires veulent, absolument aussi, compter dans leurs collections historiques un portrait de Frontenac. Coûte que coûte il le leur faut ! Ils deviennent à ce point importuns, encombrants, obsédants, ils ont de tels cris aigus de bébés qui se fâchent, que leurs fournisseurs de gravures et d'estampes en demeurent positivement ennuyés. L'un d'eux, madré parisien, fatigué sans doute d'entendre geindre son client, s'avisait, pour le faire taire, de lui vendre—prix d'or—un profil d'Heidegger gravé par Lips. Notre connaisseur (!), c'était un photographe québécois, fort estimable d'ailleurs, s'imaginant tenir un Frontenac authentique, *a genuine Frontenac*, dirait un catalogue yankee, en vendit à qui voulait en prendre pendant vingt-cinq ans ! On sait comment M. Pierre Margry me signala cette fumisterie que l'excellent M. Jules Livernois a trouvé fort mauvaise. (1)

En cherchant un portrait authentique de Frontenac, j'en suis arrivé à un singulier résultat, résultat encore plus négatif que les photographies Livernois. J'ai décou-

(1) Cf : *Sir William Phips devant Québec*, ch. 13, pages 384 à 402.—J'ai consacré tout ce chapitre à l'historique de cette fraude.

vert la caricature de mon héros dans la personne d'un affreux gremlin, pétroleur de son métier, et dont Jules Simon nous a raconté l'aventure à la page 208 de ses *Nouveaux mémoires des autres*. Voici ce que nous en dit le grand philosophe français :

“ Vous vous rappelez sans doute *Frontenac*, qui a joué un si grand rôle dans l'insurrection de 1871 ?

Le *docteur Frontenac*, celui qui dit un jour à la Commune, dont il était membre :

—Entendez-moi bien. Je veux être ministre *de la destruction des cultes* !

Alors il y eut dans toute la salle un éclat de rire homérique. Il renonça pour toujours à la tribune après cet exploit. Mais, s'il ne dit plus de sottises, il est probable qu'il en fit, puisqu'il arriva dans la Nouvelle-Calédonie par le premier convoi des transportés.

Il fut aussi l'un des premiers graciés. Il promit de ne plus faire de politique, et vint s'établir à Dommartin des Valpajoux, son pays natal. ” (1)

Le *docteur Frontenac* est-il un mythe ou un pseudonyme ? Je l'ignore. Dans tous les cas, Jules Simon a été

(1) Cf : Jules Simon, *Nouveaux mémoires des autres*, Paris, 1891, Emile Testard, éditeur, 10, rue de Condé.

Il existe encore en France deux villages portant le nom de *Frontenac* : le premier dans le département du Lot-et-Garonne, le second, dans le département de la Gironde. Ces deux départements sont limitrophes. Ces villages ont gardé fidèlement le nom des anciens maîtres. Rappelons-nous que dans la généalogie des Frontenacs, le Père Anselme dit “ qu'Antoine de Buade, baron de Palluau, fut le premier seigneur de Frontenac, en *Agenois*. ” Or, l'Agenois, ancienne division de la Guyenne, forme aujourd'hui le département du Lot-et-Garonne.

Il n'y eut que trois comtes de Frontenac :

1° *Antoine de Buade, baron de Palluau, premier seigneur de Frontenac ;*

2° *Henri de Buade, comte de Palluau, deuxième comte de Frontenac ;*

3° *Louis de Buade, comte de Palluau, seigneur de l'Île Savary, troisième comte de Frontenac, gouverneur du Canada.*

bien mal inspiré de choisir un aussi beau nom pour en baptiser un malfaiteur imaginaire ou pour en masquer la personnalité d'un vrai criminel.

Une chose certaine : le docteur *Frontenac*, si tant est qu'il ait existé, descend encore moins des Buades que Saint-Simon de Charlemagne. Pour cette unique mais excellente raison que notre Frontenac, le vainqueur de Phips, fut le dernier des Buades. Olivier Goyer, son panégyriste, nous le déclare formellement dans son oraison funèbre :

“ Dans sa personne, disait-il, à la date du 19 décembre 1698, se termine glorieusement une longue suite de grands hommes, qui ne se perpétuera plus que dans l'histoire (1). ”

Je n'ai pas à me demander ici—à la dernière page de cette longue étude—s'il existe ou non un portrait de Frontenac. Cette question, pour y répondre convenablement, exigerait tout un article. Je dirai seulement que, si j'étais collectionneur d'estampes, et que j'eusse le temps de chasser aux portraits historiques, j'irais d'abord à Paris, puis à Rome, étudier l'œuvre du célèbre italien, à la fois peintre, statuaire et architecte, Giovanni-Lorenzo Bernini, *le cavalier Bernin*, comme on l'appelait en France, au dix-septième siècle.

On me demandera, peut-être avec étonnement, la raison de ce point de départ dans mes recherches à la découverte d'un portrait de Frontenac. La voici. Rappelons-nous que Colbert, voulant achever le Louvre et le réunir aux Tuileries, appela d'abord de l'Italie, où lui-même avait voyagé, l'architecte et le sculpteur du Pape, Bernini, ou, si l'on aime mieux, le Bernin. Ce fut en 1665 que le Bernin vint à Paris, et Colbert le logea, devinez où ? dans l'hôtel de Frontenac !

Or, les biographes de Bernini nous racontent qu'il existe, en outre des œuvres classiques cataloguées du

(1) Cf : *Oraison funèbre* de Frontenac, — *Bulletin des Recherches Historiques*, livraison de juin 1895, page 82.

célèbre artiste, *plus de deux cents portraits* exécutés par le Bernin. Celui de la *Divine Anne* de la Grange-Trianon lui appartient peut-être, car, rappelons-nous que le tableau du Musée de Versailles n'est pas signé d'un nom d'auteur. Cet anonymat, à mon avis, justifie cette hypothèse. N'est-il pas, en effet, naturel et logique de penser que le noble Italien, mû par un sentiment de galanterie, de reconnaissance ou d'amitié, songea à offrir à ses hôtes leurs bustes ou leurs portraits ? La nomenclature de ces deux cents personnages dont il est parlé aux manuels doit nécessairement avoir été publiée dans quelqu'un des ouvrages consacrés à l'histoire ou à la critique de Bernini considéré sous les trois aspects de son immense talent, comme peintre, statuaire et architecte. Ce livre, on le trouverait sûrement dans l'une ou l'autre de ces merveilleuses bibliothèques qui, mieux encore que leurs monuments historiques, constituent les vrais trésors de Paris et de Rome. On pourrait établir alors si le nom de Messire Louis de Buade, comte de Frontenac, apparaît sur la bienheureuse liste. Sa présence constatée, il ne restera plus qu'à retrouver le portrait même.

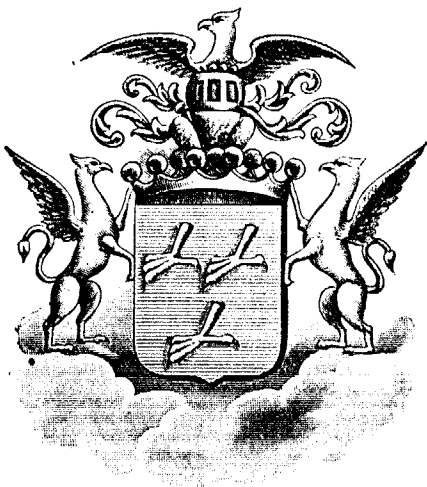
Cette recherche mènera loin, beaucoup plus loin qu'il ne le pense, celui de nos antiquaires qui aura eu le beau courage de l'entreprendre et de la poursuivre à travers les archives, particulières ou publiques, de l'histoire de France.

Savoir que le portrait de Frontenac est de Bernini n'est qu'un piètre renseignement pour qui veut lui donner la chasse. Je plains d'avance les bibliophiles s'ils n'ont que cette information pour s'orienter et j'augure mal de leur *découverte*, comme on disait au temps de Jacques Cartier.

Qu'il soit ou non catalogué dans l'œuvre de Bernini, le portrait de Frontenac n'en sera ni plus ni moins trouvable. Il demeurera ce qu'il est : un trésor caché. Un jour, peut-être, à l'heure la plus inattendue, le Hasard le découvrira. Et l'on regrettera, mais trop tard, d'avoir abandonné à cet aveugle le mérite et le soin d'une aussi

noble tâche. On aura la conscience d'avoir méconnu son devoir, le remords d'y avoir failli. La gloire de conquérir, la joie de posséder cette primeur archéologique n'émeuvent-elles pas nos antiquaires? Quels stimulants plus énergiques que le patriotisme et la reconnaissance? Faudra-t-il donc y recourir pour secouer leur torpeur?

Le 3 juillet 1908, Québec, la fille aînée de Champlain, l'*Alma Mater* du Canada français, célèbrera le trois centième anniversaire de sa naissance. Pourraient-ils alors offrir à cette vénérable ancêtre, à cette mère adorée, un cadeau d'une valeur d'affection plus inestimable que le portrait de cet enfant, illustre entre tous les siens, de ce Louis de Buade, comte de Frontenac, vainqueur de Phips, Sauveur de la Nouvelle-France?



APPENDICE

(Note de la page 1)

PORTRAIT DE MADAME DE FRONTENAC.

La photogravure du portrait de Madame de Frontenac, publiée dans cette étude, a été exécutée par la maison Binner Engraving Company, de Chicago, Etats-Unis, sur une photographie du tableau de Versailles préparée aux ateliers de M. P. Sauvanaud, photographe d'art, 45, rue Jacob, Paris.

M. Ernest Gagnon, dans son étude archéologique sur *Le Fort et le Château Saint-Louis*, dit à la page 80 de ce livre : " Il existe au palais de Versailles un tableau représentant une *Minerve* que l'on dit être un portrait de Madame de Frontenac."

Que l'on dit être est de trop, car il n'existe aucun doute sur l'identité du personnage que représente le tableau. Il est signé en toutes lettres : *Anne de la Grange, Comtesse de Frontenac*, Cette signature apparaît dans l'espace compris entre la courbe et la corde de l'arc que la comtesse tient à la main droite. Pour de bons yeux elle est lisible à l'œil nu, même sur cette petite photogravure ; avec une loupe, on la distingue parfaitement.

Il se trouve aussi au Musée de Versailles un portrait de la Grande Mademoiselle, la duchesse de Montpensier, fille de Gaston d'Orléans et nièce de Louis XIII. Elle est également représentée en *Minerve*. Même s'ils n'étaient pas signés des noms de leurs personnages, ces deux portraits se distingueraient l'un de l'autre par un trait de physionomie et une différence d'attributs qui rendent toute méprise impossible. Le portrait de Madame de Frontenac la représente dans toute la fraîcheur de ses vingt-cinq ans ; celui de Mademoiselle de Montpensier nous la peint déjà vieille, en pleine maturité, à l'âge de quarante-cinq ans. Voilà pour le trait physionomique. La différence des attributs mythologiques est encore plus frappante : la comtesse de Frontenac tient un arc à la main, la duchesse de Montpensier, un trident.

D'ailleurs, il suffira de lire dans Arvède Barine le portrait qu'elle nous fait de la Grande Mademoiselle (1) pour rendre impossible toute confusion entre les deux tableaux.

« Il existe au château de Versailles un portrait en pied de la Grande Mademoiselle, fille de Gaston d'Orléans et nièce de Louis XIII. La princesse est déjà grisonnante ; elle a quarante-cinq ans. Le peintre l'a représentée en *Minerve* de ballet mythologique, armée d'un trident, et coiffée d'un casque à plumes. Elle a le geste impérieux, la physionomie guerrière ; son air de vieille héroïne va bien avec les mœurs du temps de sa jeunesse et avec ses exploits d'amazone pendant la Fronde. Il y a de l'harmonie entre cette mine relevée et les aventures de l'illustre fille que l'air du temps, le théâtre de Corneille et les romans de La Calprenède ou de Scudéry avaient imbue de sentiments trop pompeux. L'artiste avait vu la Grande Mademoiselle telle que nous

(1) Cf. Arvède Barine, *La jeunesse de la Grande Mademoiselle*, ch. I, pp. 1 et 2.

la voyons nous-mêmes à travers ses *Mémoires* et ceux de ses contemporains. ”

(Note de la page 89)

PORTRAIT DE MADAME DE MONTMORT.

C'est en cherchant le portrait de Frontenac que j'ai découvert celui de sa sœur, Henriette-Marie de Buade, femme d'Henri-Louis Habert de Montmort.

Visa le noir tua le blanc,

la chose arrive ailleurs que dans la chanson *En roulant ma boule* ; et c'est heureux pour le mauvais chasseur qui ne perd pas alors son coup de fusil.

A la date du 10 mai 1891, *L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, de Paris, publiait une réponse, signée *De La Cousière*, où se lisait l'information suivante :

“ *La Gazette des Beaux-Arts*, 1888, 2ième partie, pp. 182, 185 et 186 donne, avec de nombreuses notes, le portrait d'Henriette-Marie de Buade-Frontenac, femme d'Henri-Louis Habert de Montmort, ” etc.

J'ai mis à profit le renseignement. La photogravure du portrait de Madame de Montmort, comme celle du portrait de Madame de Frontenac, a été exécutée par la maison Binner Engraving Company de Chicago, Etats-Unis, sur la gravure de Mellan, telle que reproduite par *La Gazette des Beaux-Arts* de Paris.

(Note de la page 18)

ARMES DES FRONTENACS.

D'azur, à trois pattes de griffon d'or.

Cf : Histoire généalogique et chronologique de la Maison Royale de France—par le Père Anselme, Augustin déchaussé—Catalogue des Chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit XLVII. *Antoine de Buade*, seigneur de Frontenac, baron de Pallau, etc.

Tome 9ième, page 151, 3ième édition, à Paris, par la Cie des Libraires Associés, 1733.

(Note de la page 99)

ARMES DES MONTMORTS.

D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois anilles d'argent.

Cf : *Recueil d'armoiries des maisons nobles de France*, par H. Gourdon de Genouillac, page 242, Paris, 1860—Dentu, éditeur.

(Note de la page 135)

SCEAU DE FRONTENAC.

Frappé sur un " Titre de concession, en date du 31 octobre 1680, d'une lieue et demie au dessus du Sault, aux RR. PP. de la Compagnie de Jésus à Québec. "

Ce titre de concession est déposé aux Archives du Département des Terres, Mines et Pêcheries de la Province de Québec. Il a été gracieusement communiqué à l'auteur par M. Eugène-Étienne Taché, sous-ministre du Département.

Les armes et le sceau de Frontenac, ainsi que les armes de Montmort sont reproduits d'après les dessins de M. Eugène Hamel, artiste, officier du service civil.

Les photogravures de ces dessins ont été exécutées aux ateliers de la maison Binner Engraving Company, de Chicago.

(Note de la page 20)

GÉNÉALOGIE DES BUADES.

Les Buades, au rapport de Michel de Marolles, abbé de Villeloin, célèbre collectionneur d'estampes (1), sortaient d'une maison illustre en Guienne. Lorsque le roi de Navarre, père du Béarnais, devint gouverneur de cette province, les Buades s'attachèrent à son service. Le célèbre protestant, Agrippa d'Aubigné, mentionne souvent dans ses *Mémoires* un Frontenac, *écuyer* (aide-

(1) Cf : Michel de Marolles : *Mémoires*, tome II, édition d'Amsterdam, 1755.

de-camp), comme lui, auprès des Béarnais dans les années qui suivirent 1573. Ce Frontenac était Antoine de Buade.

Antoine de Buade, seigneur de Frontenac, baron de Palluau, était conseiller d'Etat, capitaine des châteaux de St-Germain-en-Laye, et premier maître d'hôtel du Roi.

Il était fils de *Geoffroy* de Buade, seigneur de Frontenac en Agenois, et d'*Anne* Carbonnier ou de Carbonnière. Il épousa *Anne* de Roque-Secondat, de laquelle il eut, entre autres enfants : *Roger* de Buade, abbé d'Obazine ; *Henri* de Buade, comte de Palluau et de Frontenac qui, d'*Anne* Phélippeaux, fille de *Raymond* Phélippeaux, seigneur d'Herbaud, trésorier de l'Epargne, puis secrétaire d'Etat et de Claude Gobelin, laissa *Louis de Buade* comte de Frontenac qui suit ; *Anne* de Buade, femme de *François* d'Espinay, marquis de Saint-Luc, chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit, lieutenant-général au gouvernement de Guienne, et *Henry* (1) de Buade, femme de *Henri-Louis* Habert, seigneur de Montmort, doyen des maîtres des requêtes de l'hôtel du Roi, l'un des Quarante de l'Académie française, morte le 26 octobre 1676.

“ *Louis* de Buade, comte de Frontenac et de Palluau, fut nommé gouverneur de la Nouvelle-France, ou de Canada, en 1672, et une seconde fois en 1689 et mourut à Québec le 28 novembre 1698, en sa 78ième année. Il avait épousé *Anne* de la Grange-Trianon, fille de *Charles* de la Grange, seigneur de Trianon, maître des comptes à Paris, et de *Françoise* Chouagne, sa troisième femme, morte (*Madame de Frontenac*) à Paris le 30 janvier 1707 (2). Il en eut *François* de Buade de Frontenac, tué à

(1) *Henry*, vieille orthographe féminine du mot *Henri* ; nous écrivons aujourd'hui : *Henriette*.

(2) “ Le 30 janvier 1707, dame *Anne* de la Grange, veuve de Messire *Louis* de Buade, chevalier, comte de Frontenac, gouverneur et lieutenant-général en Canada et dans toutes les îles de l'Amérique Septentrionale, est décédée en sa maison de l'Arse-
 • senal ; de laquelle le corps a été inhumé dans la dite église de St-Paul, le dernier du courant, âgée de soixante-quinze ans environ, ” etc.—Extrait des registres de la paroisse St-Paul de Paris.

Cf : Jal, *Dictionnaire de Biographie et d'Histoire*, pp. 622 et 623.

l'Estrunvic (1) en Allemagne, servant le Roi dans ses armées. "(2)

(Note de la page 74)

FRONTENAC ET LA COMÉDIE DE "TARTUFE."

Nous lisons dans les *Cours d'histoire du Canada* (3) de l'abbé Ferland :

" Il (*Frontenac*) s'avisa, pour jouer le clergé et l'évêque (*Mgr de Saint-Vallier*), de faire représenter au château Saint-Louis la comédie de *Tartufe*. Non content de la faire jouer dans sa maison, il voulut que les acteurs et les actrices, les danseurs et les danseuses allassent la représenter dans les communautés religieuses. Il les mena aux Jésuites, à l'Hôpital (*Hôtel-Dieu*), dans la salle des pauvres, où les religieuses eurent ordre de se rendre ; il alla enfin au parloir des Ursulines fit assembler la communauté et fit jouer en sa présence. M. de Frontenac aurait voulu donner le même spectacle au Séminaire ; on alla au-devant de lui pour le prier de ne point venir insulter les prêtres. Il n'osa passer outre et se retira. "

(1) L'Estrunvic, *Strumense vicus*, c'est-à-dire le village d'Estrunc, en Flandre, qu'il ne faut pas confondre avec l'abbaye d'Estrunc, *Strumense monasterium*, bâtie dans le voisinage.

" Estrun : abbaye de Bénédictines non cloîtrées, à une lieue ouest d'Arras qui vaut 22,000 livres à l'abbaye. Il y a un ancien camp (*militaire*) tout proche et un autre près d'Estrunc, (*le village*) à deux lieues nord-est de Cambrai. "

Cf : *Dictionnaire géographique portatif*, traduit de l'anglais sur la 13ième édition de Laurent Eschard, avec des additions et corrections considérables par M. Vosgien, chanoine de Vaucouleurs. A Paris, chez les *Libraires associés*, 1790.

Au temps de la guerre de Hollande (1672) le village d'Estrunc se trouve marqué, sur les cartes, à mi-distance entre Denain et Cambrai.

(2) Cf : *Histoire Générale et Chronologique de la Maison Royale de France*, etc, par le Père Anselme.

Tome IX, page 151, 3ième édition, Paris, 1733.

Cet ouvrage rarissime se trouve à la bibliothèque de l'université Laval, à Québec.

(3) Cf : Tome II, page 320, éditions de 1865 et de 1882.

Le potin calomnieux si complaisamment et si persévèrement ébruité et colporté par nos auteurs canadiens-français au sujet de la comtesse refusant le cœur mort de son mari n'est qu'une vétille mis en regard de cette poignée d'accusations scandaleuses publiquement jetées à la figure de Frontenac et formulées avec un tel aplomb qu'il ne laisse place à aucun doute possible. A la lecture d'une semblable charge, on demeure absolument convaincu, et Frontenac n'est plus, aux yeux des honnêtes gens, qu'un affreux gredin, une sale fripouille.

L'abbé Ferland n'est-il pas, dans l'estime de notre monde lettré, le prototype de l'historien honnête, sincère, éclairé ? Intègre, tolérant, sagace, ce prêtre qui avait reçu en apanage les plus belles qualités de l'intelligence, était à ce point vertueux qu'il considérait son ministère d'historien comme un second sacerdoce et l'exerçait, conséquemment, avec une conscience austère.

Or, l'excellent abbé Ferland, si prudent et circonspect d'ordinaire, s'est trompé du tout au tout à l'égard de Frontenac, au sujet de la représentation de *Tartufe*. Sa bonne foi a été surprise. Les assertions diffamatoires proférées contre Frontenac par l'abbé La Tour (1) l'avaient été avec une telle fermeté, une telle audace, que l'abbé Ferland prit pour de la belle et bonne indignation d'honnête homme, sûr d'avoir vu le scandale qu'il raconte, ce qui n'était qu'un comble de haine, d'impudence et d'effronterie.

Rien n'est vrai des accusations si crânement et si nettement précisées par l'abbé La Tour. Au temps de la domination française *Tartufe* ne fut jamais joué au Canada. Il ne l'a pas encore été jusqu'aujourd'hui. Je le répète, Frontenac ne fit pas jouer la fameuse comédie de Molière ni au château Saint-Louis, ni chez les Jésuites, ni à l'Hôtel-Dieu, ni aux Ursulines ; ses comédiens et ses danseuses (!!) ne se présentèrent pas au Séminaire : il y a là cinq mensonges gratuits, cinq mensonges patents qui se tiennent comme les doigts de la main. Ceux-là de mes lecteurs

(1) Cf : Encyclopédie Migne : Œuvres complètes de La Tour — sept gros volumes in-quarto. — Tome 6ième, — Paris— 1855. *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, livre XII pages 1394 et 1395.

qui désirent s'en convaincre n'ont qu'à lire à ce sujet le superbe mémoire de l'abbé Auguste Gosselin, intitulé : *Un épisode de l'histoire du théâtre au Canada*, et lu devant la Société Royale, à sa séance du 25 mai 1898.

Les *Mémoires sur la Vie de M. de Laval* de l'abbé La Tour ont été publiés à Montauban en 1762. Le *Mémoire* de l'abbé Gosselin est paru à Ottawa en 1898. Conséquemment, il s'est écoulé près d'un siècle et demi—cent trente-six ans—de silence entre l'attaque et la défense, entre la diffamation et la réhabilitation de Frontenac, silence accusateur, interprété malicieusement, dans le sens d'un tacite aveu. La réfutation victorieuse de l'abbé Gosselin atteindra-t-elle jamais tous ces milliers de lecteurs qui ont lu, lisent et liront dans les in-quarto de l'encyclopédie Migne et dans les deux éditions de l'historien Ferland les calomnies inexcusables de La Tour ? Calculez le temps nécessaire et le temps perdu à rejoindre cette multitude. " Rien ne sert de courir, a dit le Fabuliste, il faut partir à point. " Cherchons d'abord à rattrapper les professeurs d'histoire du Canada—ils sont déjà légion dans le pays—qui enseignent de bonne foi, et continueront indéfiniment d'enseigner à nos enfants dans les séminaires et les couvents, les collèges et les académies, partout enfin où il y a une école modèle, qu'en l'an de grâce 1694, à Québec, *sub pontio Frontenac*, la comédie de *Tartufe* fut jouée, avec corps de ballet évoluant aux intermèdes, devant un auditoire d'ursulines, d'hospitalières et de jésuites que le farouche gouverneur avait fait réunir *manu militari et torto collo*. Ah ! le monstre de Frontenac !

Comme succès de scandale historique, j'avoue qu'il est difficile d'en rêver un plus complet. La Tour a frappé là un maître coup et je me demande si l'on ne devrait pas applaudir. Ce calomniateur est un artiste !

Que notre admiration pour La Tour ne nous fasse pas oublier cependant d'adresser un exemplaire du *Mémoire* de l'abbé Auguste Gosselin à tous les professeurs d'histoire du Canada. (1)

Tout ce que l'on pourrait raisonnablement reprocher à Frontenac dans cette affaire est un péché d'intention. Il se proposait

(1) Cf : Mémoires de la Société Royale du Canada—deuxième série, 1898-99, Vol. IV, sec. I, pages 53 à 72.

de faire jouer *Tartufe* au château Saint-Louis, et pas ailleurs. Mais il se désista de ce projet à la demande expresse et personnelle de Mgr de Saint-Vallier qui s'engagea à lui payer cent pistoles s'il renonçait à son idée. Le malin gouverneur prit l'argent qu'il employa, disent les uns, à payer les frais encourus jusqu'alors à monter la pièce, et qu'il donna, suivant les autres, aux pauvres de l'Hôtel-Dieu.

Cette fable odieuse n'a pas de morale, elle n'a qu'un but, inavoué autant qu'inavouable : noircir la réputation du gouverneur et poser ensuite en victimes de sa tyrannie Saint-Vallier et ses partisans. (1)

(Note de la page 85.)

LA LÉGENDE DU COFFRET D'ARGENT.

La mort du comte de Frontenac fut, pour ses ennemis, l'occasion et le sujet d'une anecdote scandaleuse dont les auteurs masqués, ils le sont encore dans notre histoire, se promettaient grand succès. Ce potin-là, un chef-d'œuvre de haine et de perfidie, devait sûrement tuer, et à brève échéance, la bonne renommée de Madame de Frontenac, la perdre sans retour dans l'estime de ses contemporains en attendant que l'Histoire confirmât, sans recours d'appel, le verdict infamant prononcé en première instance par le jury, toujours incompetent, de l'opinion publique.

Par bonheur pour la mémoire de la *Divine*, l'Histoire, siégeant en permanence, n'a point adopté la procédure des Cours de Justice. Les enquêtes ouvertes devant son tribunal n'y sont

(1) A generation later a passionate and reckless partisan, Abbé La Tour, published, and probably invented, a story (*la représentation de Tartufe*) which later writers have copied, till it now forms an accepted episode of Canadian history. It may safely be set down as a fabrication to blacken the memory of the governor and exhibit the bishop and his adherents as victims of persecution. ”

Parkman, *Count Frontenac and New France under Louis XIV*,—sous la rubrique *Theatricals at Quebec*, édition de 1882 pp. 324, 325, 326, 333 et 334.

La même note est répétée dans l'édition *Champlain* (1897) du même ouvrage, tome II, pp. 99, 100, 101, 108 et 109.

jamais closes ; les témoins nouveaux toujours entendus, les nouvelles preuves toujours admises, si tard qu'on les présente et à quel qu'étage que l'on en soit rendu dans l'instruction de la cause. Ce qui me permet de plaider ici en cassation du jugement rendu.

On avait donc entendu dire qu'à la mort de Monsieur de Frontenac, son cœur, enfermé dans une boîte de plomb—d'autres prétendent coffret d'argent—avait été envoyé à la comtesse sa femme qui l'avait orgueilleusement refusé disant : " qu'elle ne voulait point d'un cœur mort qui, vivant, ne lui avait point appartenu ! "

Et cette calomnie, faisant boule de neige, se grossissait, comme à plaisir, de détails inédits autant que persuasifs. Ainsi, le racontar nommait avec un bel aplomb le révérend Père récollet dont la mission charitable avait si piteusement échoué auprès de l'inexorable *Divine* et qui, plus honteux qu'un renard qu'une poule aurait pris, *s'en était revenu placer le cœur répudié de Frontenac sur son cercueil* où tous deux dormirent ensemble près de cent ans (1699-1796) comme la *Belle au Bois* des contes de Perrault. Puis était advenu l'incendie du couvent des Récollets : alors cercueil et coffret s'en étaient allés, toujours de compagnie, continuer leur somme à la cathédrale de Québec, *primo loco*, sous la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, et, *secondo loco*, sous le parvis du sanctuaire de la chapelle Sainte-Anne, dans la même église, etc, etc. Toutes et chacune dites pérégrinations constatées par moult bons témoins.

Or, cette malice posthume n'a pas été *conservée* mais *inventée* par la tradition. Cette tradition, rien moins qu'historique, n'est pas d'origine française, mais canadienne, québécoise seulement. Imaginée de ce côté-ci de l'Atlantique, cette anecdote malveillante n'est rapportée par aucun des chroniqueurs et des historiographes *français* du 17ième ou 18ième siècle. Rendons hommage, je ne dirai pas à la sagacité, mais au simple bon sens de ces écrivains : aucun d'eux ne fit à cet odieux potin l'honneur de le prendre au sérieux, de le considérer comme un comérage vraisemblable.

Seuls, quelques auteurs canadiens-français osèrent lui donner asile dans leurs ouvrages au risque d'en compromettre l'autorité

auprès des gens sérieux (1). Sans constater, au préalable, si cette anecdote était fille légitime de l'Histoire, ou enfant naturelle de la Fable, ils la publièrent dans leurs livres. Puis les journaux, les revues, s'en emparèrent et la vulgarisèrent à leur tour dans l'esprit des foules. Mais un roman qui, plus que toutes les œuvres littéraires et historiques de ces auteurs réunies, répandit cette anecdote aux quatre coins de la province de Québec, est indéniablement le *François de Bienville* de M. Joseph Marmette, publié en 1870.

Voici, en effet, ce que nous lisons, en note, au pied de la page 270 de la première édition :

“ Frontenac, comme chacun sait, mourut en 1698 et fut enterré dans l'église des Récollets. (2) Lors de l'incendie de cette église, le six septembre 1796, on releva les corps qui y avaient été inhumés. Ceux des personnages importants, entr'autres celui de M. de Frontenac, furent inhumés dans la cathédrale, et, dit-on, sous la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié. Les cercueils en plomb qui, paraît-il, étaient placés sur des barres de fer dans l'église des Récollets, avaient été en partie fondus par le feu. On retrouva dans celui de M. de Frontenac une petite boîte en plomb qui contenait le cœur de l'ancien gouverneur. D'après une tradition, conservée par le Frère Louis, récollet, le cœur du comte de Frontenac fut envoyé, après sa mort, à sa veuve. Mais l'altière comtesse ne voulut pas le recevoir, disant : qu'elle ne voulait pas d'un cœur mort qui, vivant, ne lui avait pas appartenu. La boîte qui le renfermait fut renvoyée au Canada et replacée dans le cercueil du comte où on la retrouva après l'incendie. ” (3)

(1) Il convient de remarquer aussi que nos grands auteurs, les trois historiens canadiens-français Garneau, Ferland, Laverdière, l'ignorent absolument.

(2) Une clause du testament de Frontenac ordonnait expressément qu'il fût enterré dans l'église des Récollets. Le gouverneur avait toujours été leur syndic apostolique au Canada.

Les Récollets ont joui de la faveur constante des Frontenacs. La bienveillance envers cet ordre religieux était chez eux une tradition de famille. Nous savons, par M. Pierre Margry, que l'établissement des Récollets à Saint-Germain-en-Laye était l'œuvre d'Henri de Buade, comte de Frontenac, père du gouverneur du Canada.

(3) La première édition fut publiée chez Léger Brousseau,

M. Joseph Marmette ajoutait : “ Ces précieux détails me sont fournis par mon ami, aussi bienveillant qu'éclairé, M. l'abbé H. R. Casgrain. ”

L'année suivante, 1871, Mgr Tanguay publiait le premier tome de son fameux *Dictionnaire Généalogique*. La légende racontée à M. Joseph Marmette par son ami l'abbé Raymond Casgrain s'y trouvait reproduite. En l'acceptant dans son livre l'auteur lui donnait, *ipso facto*, non seulement une présomption, mais un caractère d'authenticité aussi sérieux qu'indéniable.

Voici, en effet, ce que nous lisons à la note 4, pages 243 et 244 du *Dictionnaire* : “ Le monastère des Récollets avait été incendié le 6 septembre 1796, et le 14, les religieux étaient sécularisés.

“ A ce sujet *la tradition rapportait* d'après le Frère Louis, récollet, qu'à la mort de M. de Frontenac, son cœur, enfermé dans une boîte de plomb, fut envoyé à la comtesse sa femme qui ne voulut point l'accepter. Elle le renvoya au Canada en disant qu'elle ne voulait point d'un cœur mort qui, de son vivant, ne lui avait point appartenu ! !

“ *Il paraît*, d'après M. le major Lafleur et M. de Gaspé (auteur des *Anciens Canadiens*) lequel fut témoin oculaire de l'incendie de l'église des Récollets, que les cercueils de plomb qui se trouvaient sous les voûtes de l'église, placés sur des tablettes en fer, étaient en partie fondus. La petite boîte de plomb contenant le cœur de M. de Frontenac, se trouvait, *dit-on*, sur son cercueil. ”

M. Thompson (*James Thompson*) (1) ami de M. de Gaspé, avait vu, *paraît-il*, inhumer les ossements des anciens gouverneurs dans la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, près la muraille, côté de l'Évangile.

Ce qui frappe, à première lecture, dans cette page, ce n'est pas le caractère vague, flottant, du récit, mais l'hésitation du narrateur. Il manque évidemment de conviction et je l'en féli-

—Québec ; —la seconde, en 1883, chez Beauchemin & Valois—
Montréal. La même note s'y trouve reproduite, pages 400 et
401.

(1) M. James Thompson était, en 1866, sous-commissaire-général.

cite. *A ce sujet la tradition rapportait d'après le Frère Louis, etc ; il paraît, d'après M. le major Lafleur et M. de Gaspé ; la petite boîte de plomb se trouvait, dit-on, sur son cercueil, etc ;—M. Thompson avait vu, paraît-il, etc., etc. Comme il hésite, comme il craint, et certes avec raison, d'être trop affirmatif ! Comme il lui répugne de laisser imprimer dans son *Dictionnaire Généalogique* ce racontar, diffamatoire au premier chef. Son flair d'historien ne le trompe pas : cette anecdote sent mauvais, elle fleure la calomnie à cent pas ; de suite, sa conscience d'honnête homme en éprouve le pressentiment et la répugnance.*

Par bonheur ce potin empoisonné renferme sa propre antidote. Pour peu que l'on observe et lise attentivement on la trouve à la page même de l'ouvrage cité. Il suffit, en effet, de comparer les témoignages de Mgr Plessis et de M. de Gaspé : tout cet échaffaudage d'inexactitudes, si laborieusement édifié, s'écroule à plat comme un château de cartes.

Mais entrons plus avant dans la minutie des détails. La calomnie est un bacille qui requiert, plus que tout autre microbe dangereux, un examen microscopique.

* * *

Disons d'abord un mot de la personnalité des témoins, avant de peser la valeur de leurs dépositions.

Barthélemy Simon dit Lafleur—le futur major Lafleur—naquit à Québec le 23 août 1794. Conséquemment, il avait deux ans à peine le 6 septembre 1796, date de l'incendie du couvent des Récollets. Impossible donc de le considérer comme un *témoin oculaire* qui se rappelle avoir vu la fameuse boîte de plomb déposée sur le cercueil de Frontenac. (1)

M. de Gaspé, l'aimable auteur des *Anciens Canadiens*, Philippe-Aubert de Gaspé, avait dix ans en 1796. Lui-même nous l'apprend dans ses *Mémoires* (p. 55) : " J'ai toujours aimé les Récollets : j'avais dix ans, le 6 septembre de l'année 1796, lorsque leur communauté fut dissoute après l'incendie de leur couvent et de leur église. "

Doit-on récuser son témoignage à cause de son âge ? Mais

(1) Barthélemy Simon dit Lafleur mourut officier du Bureau de la Trinité, à Québec, le 10 août 1874, à l'âge de 80 ans.

des enfants, plus jeunes que lui encore, ont été entendus devant nos tribunaux criminels. Que dit-il donc, et qu'a-t-il vu ?

“ Les cercueils de plomb (*des anciens religieux et des quatre gouverneurs*) qui se trouvaient sous les voûtes de l'église, placés sur des tablettes en fer, étaient en partie fondus. La petite boîte de plomb contenant le cœur de M. de Frontenac se trouvait, dit-on, sur son cercueil. ”

Ecoutez maintenant l'abbé Joseph-Octave Plessis, curé de Québec, lisant au prône du 17ième dimanche après la Pentecôte (11 septembre 1796), l'annonce suivante :

“ Dans la mesure des RR. PP. Récollets on a trouvé les ossements réunis d'un certain nombre d'anciens religieux, et même quelques cendres des anciens gouverneurs du pays qui y avaient été enterrés. On a mis tous ces précieux restes dans un cercueil pour être transportés et inhumés dans la cathédrale. Cette translation se fera immédiatement après la grand'messe de ce jour et vous êtes priés d'y assister. ”

Non seulement les cercueils de plomb étaient en partie fondus, mais ils l'étaient si complètement que l'on ne retrouva plus, dans les ruines de l'église des Récollets, que les *ossements réunis*, c'est-à-dire confondus, mêlés ensemble, d'un certain nombre de religieux et *quelques cendres* des anciens gouverneurs du pays. Les quelques cendres des cadavres des quatre gouverneurs se réduisent à si peu de chose qu'elles tiennent à l'aise dans un seul cercueil avec les ossements retrouvés de tous les récollets ensevelis sous les voûtes de l'église ! Que devient alors la petite boîte de plomb placée sur le cercueil de M. de Frontenac et si bien remarquée, *après l'incendie*, par Messieurs Lafleur et de Gaspé ? Tout commentaire est inutile n'est-ce pas, et le ridicule de cette fable s'impose.

Le témoignage de Mgr Plessis—un témoin oculaire d'une irrécusable autorité—dispose du même coup et de la version Casgrain et de la version Tanguay. On a remarqué, sans doute, dans la première une légère variante avec la seconde. Tanguay rapporte que la petite boîte était *sur* le cercueil et Casgrain *dans* le cercueil de M. de Frontenac. Il importe peu que le coffret de plomb ou d'argent fut *dessus* ou *dessous* le couvercle du cercueil, quand le cercueil lui-même—il était en plomb—est fondu, non pas en partie mais entièrement, dans le brasier qu'avait allumé

l'incendie. Rappelons-nous qu'un seul cercueil suffit à la translation " des ossements réunis d'un certain nombre d'anciens religieux et des quelques cendres des anciens gouverneurs du pays, " à la cathédrale de Notre-Dame de Québec. Ce cercueil, à plusieurs locataires, fut déposé sous la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, près de la muraille, côté de l'Évangile, où il demeura jusqu'en 1828. Cette année-là, tous les cadavres inhumés dans cette chapelle furent relevés, les ossements placés dans une boîte et transportés sous le sanctuaire de la chapelle Sainte-Anne, près de la muraille, côté de l'Évangile, où ils reposèrent jusqu'en 1877, année où des travaux d'excavation considérables nécessitèrent un troisième déménagement de ces malheureux crânes et tibias qui commencèrent à penser que le repos éternel n'était qu'une farce. Or, le mystérieux coffret d'argent, ou de plomb, ne fut pas plus retrouvé, en 1877, par M. l'abbé Georges Côté, qu'il ne fut promené, en 1828, par le bedeau-fossoyeur Raphaël Martin, ou vu, en 1796, par le petit Philippe Aubert de Gaspé, pour cette unique mais décisive raison qu'il était en France, à Paris, à Saint-Nicolas-des-Champs, dans la chapelle des Messieurs de Montmort, depuis décembre 1698 ! (1)

* * *

Ici devrait s'arrêter ma démonstration, comme on dit en géométrie, car elle est concluante *prima facie*. Par malheur, le *Dictionnaire Généalogique* n'est pas le seul ouvrage qui ait ébruité ce comméragé. Deux autres livres du même auteur, *A travers les registres* et le *Répertoire général du Clergé canadien*, le reproduisent, avec de nouvelles... affirmations à l'appui. Que valent-elles comme preuves ? Nous allons précisément le constater.

(1) Analysant, à son tour, cette vénéneuse anecdote, M. Ernest Gagnon, à la page 268 de son étude archéologique, *Le Fort et le Château Saint-Louis* conclut ainsi : " Nous croyons volontiers au renvoi de la boîte en question ; mais la tradition nous trouve plus défiant à l'égard des paroles attribuées à la comtesse de Frontenac. "

Que l'aimable auteur des *Chansons populaires du Canada* se défie également du petit coffret. C'est une boîte de Pandore ; elle ne renferme que l'espérance de salir la mémoire d'une honnête femme.

En 1886, Mgr Tanguay publiait un recueil de notes historiques intitulé : *A travers les registres*. Or, nous lisons aux pages 226 et 227 de cet ouvrage : “ Les ossements des anciens gouverneurs, d'abord transférés des ruines de l'église des Récollets à la chapelle de Notre-Dame de Pitié dans la cathédrale de Québec furent, quelques années plus tard (1), déposés dans les voûtes de la chapelle Sainte-Anne, dans le bas-chœur, du côté de l'Évangile, où ils sont encore, ainsi que le cœur de M. de Frontenac. ” (2)

Voilà qui est bien clair et absolument certain n'est-ce pas ?

Rappelons-nous que ceci a été publié en 1886. Or, en 1877, neuf années conséquemment avant cette date, avaient lieu, sous la surveillance intelligente et éclairée de M. l'abbé Georges Côté, curé actuel de la paroisse Ste-Croix, dans le diocèse de Québec, des travaux d'excavation des plus considérables à la basilique de Notre-Dame de Québec. Or, c'est précisément ce coin de terre mentionné qui a été fouillé de fond en comble, et l'un des premiers. Rien n'y a été découvert en 1877, comment voudriez-vous que le cœur de Frontenac y fût encore en 1886 ? (3)

Mais poursuivons la citation de l'ouvrage, *A travers les registres* :

“ La tradition conservée par le Frère Louis, et reproduite par M. de Gaspé dans les *Anciens Canadiens*, se trouve être bien constatée dans une lettre écrite quelque temps après la mort du gouverneur de Frontenac, lettre qui fait même connaître le nom du Père récollet qui avait été chargé de porter en France le cœur de M. de Frontenac. Nous lisons, en effet, dans la lettre ci-haut citée :

(1) C'est-à-dire au cours des années 1828 ou 1829.

(2) A signaler, en passant, une erreur de la page 226—premier paragraphe : “ Trois des anciens gouverneurs furent inhumés dans l'église des Récollets, ” etc.

Il y en eut quatre : Frontenac, en 1698 ; Callières, en 1703 ; Rigaud-Vaudreuil, en 1725 ; et La Jonquière, en 1752. Cf : *Histoire du Canada*, de Smith, Québec, 1815.

(3) Cf : La belle étude archéologique de M. l'abbé Georges Côté sur les travaux d'excavation exécutés en 1877 à la Basilique de Québec fut publiée dans *L'Abeille*, du 5 décembre, année 1878.

“ Le R. P. Joseph (1), canadien, supérieur du couvent des Récollets de Québec, a été chargé de porter son cœur (*celui de Frontenac*) en France. Ce bon père est d'un mérite extraordinaire, dont la piété exemplaire peut servir de modèle à ceux qui veulent s'avancer dans la vertu. Les Pères de ce même couvent sont les dépositaires de ses mânes, dans la magnifique église que ce gouverneur leur a fait bâtir à ses dépens. ”

Remarquons tout d'abord l'astuce savante des ennemis de Frontenac. Pour donner à cette calomnie meilleure couleur de médisance, ils la portent au crédit d'un récollet. C'est par le *bon frère Louis*,—Louis Bonami dit Martinet—qu'ils font ramasser, sur le chemin public de la tradition, ce chiffon qu'ils voudraient bien glisser dans nos archives comme un papier intéressant, mais compromettant en diable pour ceux qui l'ont en mains, car il brûle les doigts encore plus qu'un faux billet de banque.

Placée dans la bouche d'un jésuite, ennemi naturel de Frontenac, cette anecdote n'eût trouvé que des incrédules pour l'entendre ; mais racontée par un récollet, c'est-à-dire par un religieux appartenant à un ordre dont Frontenac était le protecteur déclaré et le bienfaiteur insigne, cette calomnie devient médisance et cette médisance est crue fermement, comme un article de foi historique, par les ignorants et les badauds. Mais puisqu'un récollet le disait, fallait bien que cela fût vrai, n'est-ce pas ?

* * *

Je viens d'écrire que “ les Jésuites étaient les ennemis naturels de Frontenac. ” Cette phrase exige une explication que je donne à mon lecteur en toute franchise et sincérité. Malgré mon admiration pour Frontenac, et le culte un peu fanatique que je lui porte, mon enthousiasme n'est pas à ce point aveugle qu'il n'admette la parfaite légitimité de la rancune profonde des Jésuites contre ce gouverneur. Je trouve absolument juste et raisonnable l'antipathie, voire même l'hostilité de Charlevoix à son égard. Ici encore, Frontenac a été le provocateur, le fauteur de la querelle, la cause de l'éternelle inimitié historique

(1) Joseph Denis, récollet, était fils de Pierre Denis, sieur de la Ronde, et de Catherine LeNeuf de la Potherie.

transmise, de Carheil à Charlevoix, et de Charlevoix à Rochemonteix, contre tout ce qui porte le nom de Frontenac ou lui touche de près comme de loin.

Que s'était-il donc passé entre la femme et le serpent, ou, pour me servir d'un langage moins biblique, entre la Compagnie de Jésus et Frontenac ? Ceci.

Frontenac, en maintes circonstances—pourquoi ne pas écrire toujours ?—s'était complu à persécuter cette famille religieuse, à la combattre, à la blesser cruellement dans la personne de ses enfants les plus chers et de ses membres les plus illustres. Les Jésuites eussent tout pardonné, railleries, partialités, insultes, soupçons outrageants, n'eût été une calomnie atroce, qui les frappait d'infamie dans leur caractère sacerdotal.

A la date du 2 novembre 1672, Frontenac écrivait à Colbert sous le voile d'une correspondance chiffrée :

“ Pour vous parler franchement, ils (*les Jésuites*) songent autant à la conversion du Castor qu'à celle des âmes ; car la plupart de leurs missions sont de pures moqueries. ” (1)

Cette calomnie, diffamatoire au premier chef, constituait une mortelle injure pour la Compagnie de Jésus. Elle ne pardonna pas l'outrage fait à l'honneur de ses missions, ni la boue jetée par le gouverneur au visage sanglant de ses martyrs.

Oui, le motif certain de cette traditionnelle antipathie des écrivains jésuites pour Frontenac tient uniquement dans cette phrase criminelle que je voudrais pouvoir effacer de la correspondance officielle de ce gouverneur, que Rochemonteix, avec une largeur de caractère qui lui fait le plus grand honneur, reconnaît, malgré tout, comme étant l'homme “ le plus éminent que Louis XIV ait donné à la Nouvelle-France. ” (2)

Dites, maintenant que vous savez, lecteur, le mot, je ne dirai pas inoubliable, mais abominable, de Frontenac à l'adresse des missions jésuites, dites, si véritablement la rancune de Charlevoix n'est pas légitime et légitime aussi l'antipathie de Roche-

(1) Cf. Rochemonteix : *Les Jésuites et la Nouvelle-France*, tome III, p. 134—Archives des Colonies—Canada—Carton de la Nouvelle-France, no II.

Relations inédites de la Nouvelle-France, Vol. II, Supplément, page 359, édition Douniol.

(2) Rochemonteix : *Les Jésuites et la Nouvelle-France au 17ième siècle*. Vol. III, p. 94.

monteix ? Non seulement elles s'excusent mais elles se justifient. On me prouverait que cette rancune et cette antipathie confinent à de la haine, que je n'en serais aucunement scandalisé. On ne pardonne pas à qui outrage sa mère. Or, pour Carheil, pour Charlevoix, pour Rochemonteix, la mère, *l'alma sancta parens*, c'est, hier comme aujourd'hui, la Compagnie de Jésus.

Sans vouloir aucunement excuser Frontenac, il convient de tenir conjointement responsables de sa mauvaise action ceux-là qui le confirmèrent dans ses préjugés contre les Jésuites dès qu'il fut arrivé à Québec. Ils partagent avec lui l'odieuse solidarité de cette diffamation.

Il est évident que Frontenac était prévenu contre la Compagnie de Jésus bien avant son départ de France, car vingt jours vécus au Canada n'étaient pas un délai suffisant d'observation qui lui permît de juger équitablement des religieux qui avaient tant fait déjà pour le bien spirituel et temporel de la colonie. Remarquons, en effet, que le gouverneur écrit à Colbert moins d'un mois après son installation officielle dans la capitale de son gouvernement. Nous comptons à peine trois semaines entre le 12 septembre, date de la séance du Conseil Souverain où furent enrégistrées les lettres patentes de Louis XIV nommant Frontenac son lieutenant-général au Canada, et le 2 novembre 1672 date du rapport du gouverneur au ministre. J'en conclus donc, et logiquement je l'espère, que Frontenac écrivant à Colbert que les Jésuites " songeaient autant à la conversion du Castor qu'à celle des âmes, et que leurs missions étaient de pures moqueries ", était beaucoup plus l'écho des sentiments haineux des ennemis des Jésuites au Canada que des siens propres.

Un autre petit fait me confirme dans cette opinion. Au cours de cette même correspondance officielle du 2 novembre 1672, il prévient le ministre contre Villeray qui sollicitait alors la charge de procureur-général, parce que celui-ci, ami déclaré des Jésuites, leur était entièrement dévoué.—Voici ce qu'il écrit :

" Villeray passe ici pour un esprit brouillon et qui cherche à mettre la désunion partout, quoique d'ailleurs il ait de l'entendement et du savoir. C'est ce qui a obligé, il y a un an, de l'ôter du Conseil. Il y a encore un autre raison plus forte ; c'est qu'il est " *entièrement dévoué aux Pères Jésuites,* " et l'on dit même ici communément qu'il est " *du nombre de ceux qui, sans en porter*

l'habit, ne laissent pas d'en avoir fait les vœux. ” C'est pourquoi j'ai cru qu'il était de mon devoir de vous en avertir, afin que vous vinsiez, au cas où l'on en parlât, si, après avoir eu tant de peine à ôter aux “ *Pères Jésuites la connaissance et la direction des affaires de ce pays, il serait à propos de leur ouvrir une porte pour y entrer indirectement.* ” (1)

Il est manifeste que Frontenac se laisse inspirer, non pas par des prophètes, mais par des souffleurs.

Huit ans plus tard, le gouverneur qui, cette fois, a eu le temps d'apprécier, sinon d'aimer, les Jésuites, se montre beaucoup plus honnête à leur égard. Dans le document même où j'ai fait relever au dessin et à la photogravure le sceau de Frontenac—*Acte de concession aux RR. PP. Jésuites d'une terre au-dessus du Saut*, 31 octobre 1680—le gouverneur s'exprime ainsi :

“ *Les Révérends Pères Jésuites requérant*—qu'il nous plaise leur vouloir accorder un restant de terre d'une lieue et demie, ou environ, de longueur, à prendre depuis la terre nommée Le Saut, (2) en montant le long du Lac, vers la Seigneurie de Chateau Gay, sur deux lieues de profondeur, ce qui leur donnerait encore plus de lieu d'y attirer les Iroquois et autres sauvages, d'en augmenter le nombre et d'étendre par ce moyen les semences de la Foi et de l'Évangile ;

“ Nous, en vertu du pouvoir à Nous donné par Sa Majesté, et pour faciliter encore davantage aux Révérends Pères de la Compagnie de Jésus les moyens de continuer les soins qu'ils prennent depuis si longtemps et avec tant de zèle pour la conversion et instruction des dits Iroquois et autres sauvages, leur avons donné, accordé et concédé, donnons, accordons et concédons par ces présentes ce restant de terre d'une lieue et demie de longueur à prendre depuis la dite terre nommée Le Saut tirant vers la Seigneurie de Chateau Gay avec deux lieues de profondeur.

“ Pour en jouir, etc., etc. ”

Ce changement radical des vues et sentiments de Frontenac à l'égard des Jésuites est d'autant plus remarquable qu'on le constate au propos même de cette concession du 31 octobre 1680.

(1) Tous les passages entre guillemets sont écrits en chiffres dans la lettre de Frontenac au ministre.

(2) C'est le Saut Saint-Louis.

Moins de trois ans auparavant, en effet, en 1677, le gouverneur écrivait à Colbert :

“ Pour la pointe du Saut Saint-Louis, qu'ils (*les Jésuites*) demandent sous le nom des Sauvages, et que M. l'Intendant leur a accordée sans ma participation, contre l'ordre et contre la promesse que lui et moi en avions fait à M. de la Salle, qui le justifie par une lettre de M. du Chesneau, ils (*les Jésuites*) n'ont point d'autre fondement pour la prétendre qu'une raison politique qui est qu'il ne leur manque que cet endroit pour avoir toutes les avenues de la Grande Rivière. où ils possèdent déjà la Prairie de la Madeleine, l'île de Montréal, et l'île de Jésus ; mais outre cela M. l'Evêque et M. le Major, qui est entièrement uni avec eux, prétendent avoir des concessions pour cela et faire des habitations au delà de Montréal, à la Chnte des Outaouais et autres Sauvages du nord-ouest et de l'ouest, ce qui serait la ruine entière de la Colonie, qui n'aurait que leurs restes. ” (1)

Que s'était-il donc passé entre les années 1677 et 1680 pour amener dans l'esprit du gouverneur un tel revirement d'opinion ? J'ignore absolument le motif d'une pareille volte-face. Je constate seulement, et avec bonheur, l'évolution de ce grand esprit vers la justice et la vérité. Si l'on en juge par ses écrits subséquents, Frontenac ne retourna pas à ses anciens préjugés.

Il serait même devenu sympathique au clergé et lui rendrait volontiers témoignage. Le passage suivant de sa correspondance officielle mérite d'être retenu :

“ Les ecclésiastiques sont tous, SANS EXCEPTION, remplis de vertu et de piété, et si leur zèle n'était pas si véhément, mais un peu plus modéré, ils réussiraient peut-être mieux dans ce qu'ils entreprennent pour la conversion des âmes. Mais ils usent souvent, pour en venir à bout, de moyens si extraordinaires et si peu usités dans le royaume, qu'ils rebutent la plupart des gens, et c'est en quoi je leur dis quelquefois mon sentiment avec franchise et *avec le plus de douceur que je puis*, ” etc.

La douceur de Frontenac ! A l'exception de sa femme, Anne de la Grange, qui lui en délivra un certificat en pouffant de rire

(1) Cf : Pierre Margry, *Voyages des Français sur les grands lacs*.—Accusations de Frontenac—Lettre à Colbert, 1677.

Vol. I, page 322.—Paris, 1879—Maisonnette et Cie, éditeurs.

—car elle avait trop d'esprit pour croire à ce qu'elle signait—je ne connais personne au monde qui voulût s'en porter garant ! Je fais injure à la *Divine* ! Son billet eût été endossé par l'abbé Fénelon, le gouverneur Perrot, le procureur-général d'Auteuil, l'intendant Duchesneau, par d'Urfé, Morel, Tilly, Villeray, et *tutti quanti*, car ils étaient légion les privilégiés de la tendresse du gouverneur !

* * *

Je disais donc que, placée dans la bouche d'un jésuite, ennemi naturel de Frontenac, l'anecdote du coffret d'argent n'eût trouvé que des incrédules, mais que, racontée par un récollet, le religieux par excellence mis à la dévotion du gouverneur, cette calomnie devenait médisance et cette médisance était acceptée sans discussion, comme un article de foi historique. Mais puisqu'un récollet le disait, il fallait bien que cela fut vrai, n'est-ce pas ?

Or, le Frère Louis, que le *Dictionnaire Généalogique* tient responsable de l'authenticité du fait qu'il rapporte (1) a-t-il bien parlé ? Et qu'a-t-il dit ?

Absolument rien. L'assertion du *Dictionnaire* est toute gratuite. Plusieurs biographies de ce religieux ont paru, entre autres celle de M. l'abbé Charles Trudelle, et nulle part on n'y trouve une allusion, un seul mot relatifs à Madame de Frontenac (2)

(1) " La tradition rapporte, d'après le Frère Louis, " etc.— Cf : Tome Ier, pages 243 et 244, note 4.

(2) Notons que la *tradition* conservée par le Frère Louis et reproduite par M. de Gaspé dans ses *Anciens Canadiens*—au dire du *Dictionnaire Généalogique*—ne se trouve pas reproduite dans les trois éditions (1863, 64 et 77) des *Anciens Canadiens*, non plus que dans les *Mémoires* du même auteur. Erreur n'est pas compte, car, fût-elle vraie, cette assertion ne ferait que référer le lecteur à la note 4, pages 243 et 244 du *Dictionnaire Généalogique*. Or nous connaissons maintenant la valeur des témoignages recueillis dans cet ouvrage.

En 1898, l'abbé Charles Trudelle a publié une fort intéressante biographie du Frère Louis (" Louis-François Martinet dit Bonami, " de son véritable nom famille). Il n'est aucunement question, dans les anecdotes rapportées, du cœur refusé de Frontenac ni de la détestable réponse de la comtesse.

La *Bibliothèque Canadienne*, série d'opuscules édités par M. Pierre-Georges Roy, rédacteur-propriétaire du *Bulletin des*

On serait beaucoup plus près de la vérité peut-être si l'on écrivait : la tradition rapporte d'après *La Tour* ce conte odieux autant qu'invraisemblable. Cette calomnie a tous les caractères des machinations précédentes : représentation imaginaire de *Tartufe*, critique diffamatoire de l'oraison funèbre de Frontenac, fausse nouvelle de la mort de son fils, tué en duel ; bref, *La Tour* aurait les meilleurs titres à notre confiance en sa paternité historique.

Ses *bons* antécédents le désignent à notre choix et lui assurent nos suffrages. Ses *Mémoires sur la vie de M. de Laval* confirmeraient tout particulièrement cette hypothèse. Cet ouvrage se composait de deux volumes. Le premier seul existe. (1) Le second fut supprimé dès son apparition chez l'éditeur. La famille de Monseigneur de Saint-Vallier, alors (1762) toute puissante en France, indignée des insultes que *La Tour* prodiguait à la mémoire du second évêque de Québec, le fit enlever de la circulation. La saisie des exemplaires fut exécutée avec une telle adresse et une telle promptitude, qu'en dépit des plus actives et des plus habiles recherches, on n'en a pu jusqu'aujourd'hui retrouver une seule copie.

Or, le premier volume des *Mémoires sur la vie de M. de Laval* s'arrête à l'année 1694. L'incident qui nous occupe ayant eu lieu en 1698, je pourrais impunément autant qu'effrontément prétendre, si j'étais malhonnête, qu'il est rapporté dans le second volume de cet ouvrage de *La Tour*. Étant donnée l'antipathie de cet auteur pour Frontenac, j'aurais lieu de supposer que sa mort défraya plus d'un chapitre et qu'il ne manqua point de recueillir sur le compte du défunt tout ce qu'il se composa de malignes anecdotes à l'occasion de son testament, de ses funérailles, et de la mission solennelle du Père Joseph en France.

Et cependant je n'en ferai rien. Parce que Bertrand de *La Tour* a vilipendé gratuitement Frontenac et les siens, ce n'est pas une raison de lui appliquer sa méprisable méthode, procédé déloyal s'il en fût jamais, et qui consiste à ramasser puis à racon-

Recherches Historiques a publié, sous le numéro Un, le travail de M. l'abbé Charles Trudelle.

(1) Cf : Encyclopédie Migne : Œuvres complètes de *La Tour* — sept gros volumes in quarto. Tome 6ième—Paris 1855.—*Mémoires sur la vie de M. de Laval*, pages 1263 à 1396.

ter, dans de détestables *ana*, sans triage de faits comme sans discernement de personnes, tous les papotages sociaux prétendus historiques, et qui ne sont, en définitive, que des bruits malveillants montés de la rue, que des odeurs malsaines échappées de l'égoût.

Qu'un faux portrait coure la rue, l'événement en est fâcheux pour les bibliophiles et les antiquaires, mais qu'une calomnie, savamment élaborée, coure l'histoire et s'y accrédite, le malheur en est irréparable pour le personnage auquel elle s'attaque. Calculez le temps et l'effort, souvent inutile, apportés à l'atteindre d'abord, puis à la détruire. Un vieux proverbe anglais, un des plus typiques que je connaisse, ne dit-il pas : *A lie will travel seven leagues while truth is getting on its boots ?* Si la justice légale a ses boiteries—*festinat claudo pede*—la vérité historique a ses rhumatismes. La pauvre souffreteuse marche à cloche-pied et sa béquille est d'une lenteur désespérante.

Peu importe cependant que la réhabilitation historique de Madame de Frontenac soit prompte ou tardive : elle est assurée, et cela doit suffire.

Murder will out ! disent les Anglais. C'est plus qu'un dicton populaire, c'est un cri de la conscience humaine. *Truth will out !* en est un autre, et malheur à l'historien qui ne l'entend pas !

* * *

Il nous reste à considérer au mérite le tronçon de lettre citée aux pages 226 et 227 d'*A travers les registres*.

Cette lettre, que je veux bien, par convenance toute gratuite, accepter comme authentique, pour les fins de la présente discussion, est affreusement mutilée. Elle ne porte aucune date, aucune adresse, aucune signature. Quand fut-elle écrite ? Où fut-elle écrite : en France ou au Canada ? Qui l'écrivit ? A qui fut-elle adressée ? Qui la reçut ? Je pourrais multiplier à plaisir les points d'interrogation.

En définitive, que nous dit-il ce fragment de lettre ?

Que Madame de Frontenac refusa d'accepter le cœur de son mari ?

Que le Père Joseph Denis le rapporta à Québec ?

Nullement.—Elle nous apprend, en toute candeur et simpli-

citée, que “ le révérend Père Joseph, Canadien, supérieur du couvent des Récollets de Québec, fut chargé de porter le cœur de M. de Frontenac en France. ”

Je le savais ! C'est le cri du myope d'Offenbach, de l'amusant duc de la Luna, dans la *Fille du tambour major !* Et c'est aussi le mien et celui de tous ceux qui connaissent par le détail notre belle histoire du Canada.

En 1893 parut, chez Eusèbe Sénécal & Fils, Montréal, une seconde édition, *revue et corrigée*, du *Répertoire général du clergé canadien* (1). Or, nous lisons, à la page 73 de cet ouvrage, et sous le nom de *Joseph Denis*, récollet, ce qui suit :

“ C'est ce Père Joseph qui, en 1698, fut chargé de porter en France, à LA COMTESSE DE FRONTENAC, le cœur du feu comte son mari.—Voir : *A travers les registres* pp. 226 et 227. ”

Or nous lisons à la page du livre indiqué par la référence :

“ Le R. P. Joseph, Canadien, supérieur du couvent des Récollets à Québec, a été chargé de *porter son cœur en France.* ”

Ces mots additionnels, à LA COMTESSE DE FRONTENAC, constituent donc une véritable interpolation, un faux historique. Quelle en est l'excuse ? Je réponds pour son auteur : le mauvais désir de nuire à la mémoire de Madame de Frontenac, d'accréditer, si possible, cette odieuse calomnie auprès des lecteurs honnêtes et de les confirmer dans l'opinion méprisante qu'ils entretenaient déjà sur le compte de cette grande dame, qui le fut autant par l'esprit que par le cœur.

J'aurais aimé, en outre d'une preuve morale, étayée sur des arguments de raison, pouvoir confondre, avec le témoignage péremptoire d'une preuve écrite, les diffamateurs de Madame de Frontenac. A cet effet, je fis rechercher dans les archives paroissiales de Saint-Nicolas-des-Champs, à Paris—cela se passait en 1900—un accusé de réception du cœur de Frontenac et un acte officiel constatant qu'il avait été déposé à la chapelle particulière des Messieurs de Montmort. Ma démarche était trop tardive, il eût fallu consulter le nécrologe de Saint-Nicolas-des-Champs *avant* 1793, pour cette excellente raison qu'il est irré-

(1) A cette époque (1893) *La Vérité* de Québec a publié sur cet ouvrage une série d'articles très sévères mais aussi très justifiés.

médiatement perdu depuis cette date. " La Révolution, m'écrivait mon correspondant, a fait rudement le tour des sacristies." Celle de Saint-Nicolas-des-Champs n'a pas été épargnée. Non seulement les archives de Saint-Nicolas-des-Champs ont disparu, mais aussi les monuments funéraires qui constituaient la richesse archéologique de cette église. Ses caveaux existent bien encore, et en particulier celui de la chapelle de la famille de Montmort. Malheureusement, des restaurations fort inintelligemment conduites ont établi la plus entière confusion dans les caveaux de Saint-Nicolas.

" On a vidé tous ces caveaux et on a mis tous les ossements dans une fosse commune, sous les dalles de l'église. On a également enlevé tous les marbres, toutes les pierres tombales, on les a dispersées partout d'une façon fantaisiste dans l'église, on en a fait des pavés pour les chapelles latérales ; quelques-unes sont mutilées. Monsieur le vicaire, prêtre assez âgé déjà, très au courant des choses de Saint-Nicolas, et qui se pique assez fort d'archéologie, monsieur le vicaire m'assure qu'il a parcouru et essayé de déchiffrer ces pierres et qu'il n'y a rien trouvé relativement à Frontenac.

" Reste une monographie de l'église qu'il m'a fait voir. Nous avons lu tout ce qui concerne les chapelles, les caveaux, en particulier le caveau de la chapelle de Montmort, et il n'y est fait aucune mention relative à Frontenac ou à son épouse (1). Cette monographie, la seule que l'on connaisse sur l'histoire de l'église de Saint-Nicolas, a été écrite *après* les maladroites restaurations dont je vous ai parlé. " (2)

* * *

Mettons les choses au pis, et convenons pour un instant, à l'avantage de mes contradicteurs possibles, que les archives de Saint-Nicolas-des-Champs, conservées intactes jusqu'à nos jours, soient muettes au sujet du cœur de Frontenac déposé dans

(1) Madame de Frontenac ne fut pas inhumée à Saint-Nicolas-des-Champs, mais dans l'église de la paroisse Saint-Paul, à Paris.

(2) Extraits d'une lettre de M. l'abbé Camille Roy, alors à Paris, en date du 2 décembre 1900.

la chapelle des MM. de Montmort, en faudrait-il conclure que cette cendre illustre n'y fut jamais apportée ni reçue ?

Eh ! rappelons-nous donc un autre fait historique de cent ans plus rapproché de nous, et qui entraîne des conséquences et des conclusions identiques. Vainement chercherait on dans les registres de la paroisse Notre-Dame de Québec l'acte de réinhumation, en date du 11 septembre 1796, des restes calcinés de Frontenac, Callières, Rigaud-Vaudreuil et Taffanel de la Jonquière, transportés des ruines fumantes de l'église des Récollets aux caveaux de la cathédrale. Et cependant, ne savons-nous pas, en toute sécurité de preuve historique (1) que la dépouille mortelle de ces quatre gouverneurs repose actuellement à la Basilique ?

Ce qui démontre qu'il ne faut rien conclure du silence des archives, et qu'on le pourrait même interpréter dans un sens hostile aux archivistes, car ces lacunes regrettables ne prouvent que trop souvent leur négligence, oserai-je dire leur criminelle incurie ? En 1877, alors que l'on poursuivait sous la Basilique des travaux d'excavation et d'exhumation, on chercha vainement à identifier à travers un fouillis d'ossements les cendres de de nos gouverneurs français. Vain labour, peines inutiles ! Jetée au vent, leur poussière n'eût pas été perdue davantage. Une feuille de plomb placée dans le cercueil des quatre autres successeurs de Samuel de Champlain au château Saint-Louis, eût tout sauvé. Cette légère aumône, les fabriciens de cette époque la refusèrent à leur mémoire. (2) Je m'explique la légitime colère de l'intelligent curé de Sainte-Croix, M. l'abbé Georges Côté, et son indignation devant un acte aussi mesquin :

(1) M. l'abbé Plante, chapelain de l'Hôpital-Général de Québec, a prouvé cette translation le jour où il découvrit, dans un livre de prônes, l'annonce publiée à la page 148 de cette *Etude*.

(2) En y réfléchissant, je reconnais avoir mauvaise grâce à traiter de pingres les fabriciens de 1796 ; ceux de l'an de grâce 1898 se sont-ils montrés moins chiches à l'égard de Frontenac ? Ce grand homme méritait bien que l'on célébrât, dans l'église même où il était venu suspendre, comme un trophée de reconnaissance nationale, le pavillon de l'amiral Phips, le deux centième anniversaire de sa mort. Lequel de nos marguilliers, *anciens et nouveaux*, (style de prône), a songé, à faire chanter à la Basilique de Québec, le 28 novembre 1898, un service solennel

“ Lorsqu'on sait, écrivait-il, le nombre si considérable de sépultures qui ont eu lieu dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Québec, lorsqu'on se rappelle cette série de noms qui résument tous les genres d'illustrations et dont quelques-uns même sont si glorieux pour l'histoire de notre pays, on est saisi d'un vif regret en constatant que l'on a laissé à la postérité si peu de moyens d'identifier avec certitude les reliques précieuses de tant de personnages distingués. ”

* * *

Cette étude historique aura-t-elle pour conséquence d'étouffer l'outrageante calomnie qui pèse si odieusement sur la mémoire de Madame de Frontenac ? Pourrai-je me flatter d'atteindre tous les lecteurs du *Fort et Château Saint-Louis*, tous les abonnés de *L'Enseignement Primaire*, tous les souscripteurs au *Québec et Lévis à l'aurore du XXe siècle*, pour ne citer que trois des ouvrages canadiens-français (1) qui ont répété, après *François de Bienville* et le *Dictionnaire Généalogique*, l'anecdote du coffret d'argent ? J'en doute fort. Et voici la raison qui justifie mon incrédulité : elle tient à l'expérience d'un fait dont l'aventure m'est personnelle.

En 1893, quand je publiai l'histoire du siège de 1690, *Sir*

pour le repos de l'âme du *très haut et très puissant seigneur Louis de Buade, comte de Frontenac et de Palluau* ? On a perdu là une belle occasion de manifestations religieuses et patriotiques.

Seul, l'Honorable Thomas Chapais n'a point laissé passer inaperçu un aussi glorieux centenaire et son journal, *Le Courrier du Canada*, à la date historique du 28 novembre 1898, a publié, sous sa signature, un superbe premier-Québec, en souvenir du plus illustre de nos gouverneurs français. L'article est intitulé : *Le comte de Frontenac, 1698-1898*.

(1) Ernest Gagnon : *Le Fort et le Château Saint-Louis—Québec—1895—Brousseau éditeur—pages 266 et 268.*

L'Enseignement Primaire, livraison de décembre 1898, no 4—pages 211 et 212.

A. B. Routhier : *Québec et Lévis à l'aurore du XXe siècle—Montréal, 1900—page 162.*

Williams Phips devant Québec, je consacrai tout un chapitre de mon livre—le treizième—à prouver que le portrait de Frontenac, publié par Wilson & Cie, éditeurs de l'*Histoire des Canadiens-français* de M. Benjamin Sulte, était un faux portrait. Ce prétendu portrait historique de Frontenac n'était autre que celui de Jean-Henri Heidegger, célèbre protestant suisse, qui vivait à Zurich, au 17^{ième} siècle, et mourut la même année que Frontenac, c'est-à-dire en 1698. J'indiquais même (1), et cela constituait le point essentiel de ma preuve, comme il établissait l'exactitude mon affirmation, l'ouvrage où se trouvait gravé ce portrait d'Heidegger *utilisé* par un industriel commerçant d'estampes et vendu, bon prix, pour un Frontenac authentique, à un photographe collectionneur de Québec qui le plaça, triomphant, dans sa galerie historique. Rien de plus absolument prouvé, n'est-ce pas, que ce faux en gravure. Et cependant qu'est-il advenu ? Nous sommes à neuf ans de là—*Sir William Phips devant Québec* a été publié en 1893—et nos bons amis, les éditeurs canadiens-français Cadieux & Derome, Beauchemin & Fils, de Montréal, continuent, comme si de rien n'était, à publier dans leurs dictionnaire sillustrés, éditions canadiennes, de Larousse et Mgr Guérin, à l'usage de nos maisons d'éducation, la biographie de Frontenac accompagnée du portrait.... d'Heidegger.

Bien différente, à l'égard de ce faux portrait, fut la conduite du grand écrivain américain Justin Winsor, auteur du célèbre ouvrage, *Narrative and critical history of America*. A la date du 24 août 1896, il était à cette époque bibliothécaire de l'université d'Harvard, il m'écrivait ce qui suit :

Monadnock, N. H.—My summer home.

Immediately upon my hearing of the proofs of the false portrait of Frontenac now two years ago, I sent to Quebec and got a photograph of the statue of Frontenac (2) and having that

(1) Cf : Gaspard Lavater : *L'art de connaître les hommes par la physionomie*—vol. III, planche 154 de l'édition française de M. Moreau—1806.

(2) C'est le *Frontenac* de notre distingué compatriote, le sculpteur Philippe Hébert.

engraved, I had it inserted in my *Cartier to Frontenac*, page 364, in place of the false likeness, and all copies of that book which have since been printed have not shown the rejected portrait.

Very sincerely yours,

JUSTIN WINSOR.

* * *

Résumons en quelques lignes tout ce fastidieux débat, nécessaire cependant à rétablir la vérité historique sur un petit fait, affreusement défiguré par "la maligne envie," dirait Bossuet.

Frontenac demanda, par son testament, que son cœur fût placé dans une boîte d'argent et déposé dans la chapelle que Messieurs de Montmort possédaient dans l'église de Saint-Nicolas-des-Champs, à Paris. (1) Déjà, Madame Henri-Louis Habert de Montmort, Henriette-Marie de Buade, troisième sœur de Frontenac, et Roger de Buade, abbé d'Aubazine, son oncle, y étaient inhumés. Frontenac croyait donc—et ce fut avec raison—rencontrer les désirs de sa femme en exprimant ce vœu suprême que le supérieur des Récollets à Québec, le Père Joseph Denis de la Ronde, se chargea d'exécuter. Il passa en France l'année même (1698) du décès du gouverneur et déposa le coffret d'argent à Saint-Nicolas-des-Champs, à Paris, suivant l'ordre formel du grand homme qui continuait d'être dans la mort ce qu'il avait été dans la vie : le bienfaiteur insigne des Récollets au Canada.

(1) Un de ses prédécesseurs, le Chevalier Augustin de Saffray, seigneur de Mézy, septième gouverneur de la Nouvelle-France, avait aussi ordonné que son cœur reposât en France.

"*Item* : Veut et désire que son dit corps soit ouvert, que son cœur en soit tiré, embaumé et envoyé à Monsieur de Secqueville Morel, en la ville de Caen, en Normandie, pour être mis entre les mains des Révérends Pères Capucins de la dite ville, pour le garder et prier Dieu pour lui."

Cette clause est la seconde du testament de Mézy, passé par devant Maître Claude Aubert, notaire royal, le 24 avril 1665.

(*Note de la page 87*)

MONSIEUR PIERRE MARGRY.

Membre de la Société de l'Histoire de France, membre correspondant des Sociétés Historiques du Massachusetts, de la Pensylvanie et de Buffalo, M. Pierre Margry fut, pendant quarante ans, conservateur des Archives de la Marine et des Colonies, à Paris. Durant cette longue carrière, l'éminent archiviste recueillit un nombre prodigieux de documents historiques d'une valeur inestimable au point de vue des archives canadiennes-françaises.

Bien que je fusse pour lui un parfait étranger—ma première lettre ne lui parvint que par l'entremise de ses éditeurs, Maison-neuve Frère & Cie et Ch. Leclerc, 25 quai Voltaire, car j'ignorais alors jusqu'à son domicile—Monsieur Margry me traita avec une bienveillance et une affabilité extrêmes. On sait l'ennui profond que nous cause l'obligation de répondre à un questionnaire historique dont chaque point d'interrogation nécessite, au préalable, de nombreux déplacements, de longues recherches, suivies d'explications plus longues encore. Calculez la somme de patience requise et d'inaltérable bonne volonté pour accepter une pareille corvée sans murmure. Et cependant, l'affabilité de M. Margry à mon égard ne s'est pas démentie un seul instant ; à mes vingt lettres expédiées, vingt réponses reçues. Une seule retarda de quelques jours, M. Margry m'en expliqua aussitôt le délai.

Paris, 21 mars 1892.

“ Je vous fais mes excuses pour avoir tant tardé à répondre. C'est que je ne suis pas l'homme valide et libre que vous avez peut-être supposé. Je suis un septuagénaire auquel il reste peu de temps pour lui-même et moins de moyens encore pour les commissions qui l'obligent à sortir. J'ai fait tout ce que j'ai pu pour répondre à votre demande, ” etc.

En effet, il tenta l'impossible. Il s'agissait de retrouver, non pas l'original, mais la copie de la lettre autographe que Louis XIV écrivit à Frontenac pour le féliciter de son héroïque conduite au siège de Québec en 1690.

Et le retard de la réponse de M. Margry s'expliquait par le

temps apporté à rechercher le document disparu, par un de ses amis, M. Edouard Durassier, conservateur des Archives du Ministère de la Marine.

Monsieur Durassier ne trouva rien. Monsieur Margry, voulant sans doute adoucir l'amertume de mon désappointement, m'envoya une copie de la réponse de Frontenac à la lettre autographe du Grand Roi. (1)

Que pensez-vous, lecteur, de la lettre et des procédés de l'archiviste parisien ? On ne pouvait être plus courtois et davantage plus aimable, n'est-ce pas ? Et cependant il a réussi à dépasser cette mesure.

Précisément au sujet du portrait d'Henriette-Marie de Buade, sœur de Frontenac, reproduit en photogravure dans la présente étude, M. Margry m'écrivait à la date du 27 janvier 1891 :

“ Pour répondre au désir que vous m'avez exprimé de savoir où trouver le portrait d'Henriette de Frontenac, je n'aurais pas grand'peine, si vous étiez à Paris. Je vous le montrerais au-dessus d'un de mes corps de bibliothèque et je vous dirais : “ Emportez-le pour en faire ce que vous jugerez bon, après quoi vous me le rendrez. ”

Mais comme vous n'êtes pas chez nous, comme mon portrait d'Henriette est encadré, le plus simple et le moins cher serait de charger un libraire, à Paris, d'en rechercher un exemplaire de cette gravure chez des marchands d'estampes en lui laissant une certaine latitude dans les prix pour en avoir une belle épreuve. Et votre libraire vous l'enverrait. ”

Quatre mois plus tard, le 27 avril 1891, M. Pierre Margry m'écrivait derechef :

“ Un photographe est venu tout à l'heure prendre chez moi le portrait de la sœur du comte de Frontenac. Je crois devoir vous en donner avis parce que comme pour opérer il s'est placé sur une petite terrasse et qu'une caisse de fleurs lui a servi de point d'appui il a trouvé devant sa gravure une touffe de pensées. Cette rencontre m'a semblé assez heureuse pour avoir dit au photographe de la laisser dans sa reproduction. Si elle n'est

(1) J'ai publié cette lettre, *in extenso*, à la page 403 et 404 de mon ouvrage, *Sir William Phips devant Québec*.

pas dans votre goût vous pourrez la couper pour qu'elle ne gêne pas l'usage que vous en voulez faire.

“ Veuillez agréer,

“ Monsieur,

“ L'assurance de ma considération distinguée,

PIERRE MARGRY. ”

Cet échange de lettres amicales, frappées au coin de la plus parfaite courtoisie, continua de la sorte jusqu'au 8 mai 1894. Ce jour-là j'écrivis à mon vénérable correspondant :

“ Vous recevrez, avec la présente, trois exemplaires de mon ouvrage, *Sir William Phips devant Québec*. C'est une âpre et sèche étude historique et archéologique sur le second siège de Québec glorieusement soutenu par Frontenac contre les Puritains de la Nouvelle-Angleterre, en 1690.

“ Vous m'écriviez, à la date du 27 janvier 1891 : “ j'espère qu'il me sera donné d'apprendre le succès du livre que vous préparez. Je vous le souhaite de grand cœur. ” Vos bons souhaits sont en partie exaucés. Mes frais d'impressions typographiques sont maintenant assurés. Quelque médiocre que ce résultat vous paraisse j'en suis fort satisfait, car il est très dangereux chez nous, au Canada—je parle toujours au point de vue financier de l'entreprise—de publier des ouvrages de cette nature, qui traitent exclusivement de la critique de l'histoire et de l'archéologie. Ils se vendent peu et se lisent encore moins. Et voilà pourquoi un auteur canadien s'estime heureux quand son livre ne lui crée pas un nouveau créancier dans la personne de son éditeur.

“ Je soumetts respectueusement cet ouvrage à votre critique et j'accepte d'avance le jugement que vous prononcerez. Je regrette de le voir se présenter à votre tribunal en prévenu, accusé de plusieurs délits historiques. L'incriminé plaidera cependant “ non-coupable, ” et se réclamera du bénéfice des circonstances atténuantes. Son auteur n'a pas apporté dans la préparation de cette œuvre ce travail patient et cette belle assurance de la vie qui font, aux véritables écrivains, vingt fois sur le métier remettre leurs ouvrages.

“ Je vous envie votre fière et réconfortante devise : *Teste Deo*. C'est avec un étonnement toujours nouveau, une admiration toujours grandissante, que je songe à cette foi robuste en l'avenir qui vous a fait retarder jusqu'à la vieillesse la publication de votre œuvre magistrale. “ De 1879 à 1888, m'écriviez-vous, j'ai publié mes six volumes sous les coups répétés de la maladie. ” C'est-à-dire que vous avez commencé à éditer à soixante ans des travaux qui représentent, au bas chiffre, trente années d'un labeur gigantesque. *Teste Deo!* comme la Providence vous a bien récompensé d'avoir cru fermement en elle!

“ Vous avez la superstition du nombre 13. Il en est de pires ; celle de croire, par exemple, que la vie commence aux cheveux blancs. Vous vous autorisez de Bossuet pour m'en convaincre. Permettez-moi de rester incrédule et de croire plutôt qu'elle finit là. Conséquemment, je travaille vite au risque de travailler mal. Plus on vieillit, plus le temps presse. La voix qui nous criait au départ : *Partenza!* crie maintenant : *Pronti!* Et la vitesse du train qui nous emporte s'accélère progressivement, jusqu'à l'entrée en gare!

“ Aussitôt fait, aussitôt publié ; et voilà qui vous explique les défauts, les erreurs, les inexpériences et les lacunes de mon livre. J'y ai cependant apporté six ans de travail et de recherches à étudier comme à recueillir les archives, particulières ou publiques, qui se rapportaient à cet événement célèbre, à le documenter enfin le plus solidement possible. Mais la bonne volonté ne supplée pas à tout.

“ J'ai à vous remercier pour le puissant concours que m'ont apporté vos *Introductions* publiées en tête de vos *Mémoires et Documents* pour servir à l'histoire des Origines françaises des pays d'Outre-Mer. Aussi, pour les renseignements précieux que m'a fournis votre correspondance. Je me suis fait un devoir de reconnaître les bons services que vous m'avez rendus, en conseils ou en informations, partout où l'occasion s'en est présentée, spécialement au chapitre treizième du livre : *Un faux portrait de Frontenac*.

Agréé, monsieur, avec l'expression de mes hommages les plus respectueux, les vœux que je fais pour votre bonheur. Que Dieu vous conserve encore longtemps pour l'honneur des lettres françaises et la gloire de notre propre histoire. Ils sont assez

rare les Français qui nous connaissent bien et qui nous aiment de même, pour qu'on leur souhaite de vivre le plus tard possible, de mourir centaines comme leurs illustres compatriotes, Fontenelle ou Chevreul.

Je vous dis en terminant l'adieu de Cicéron : *Vale, et me ama*. C'est l'un des plus beaux que les hommes se puissent transmettre aux départs cruels, aux séparations crucifiantes de la vie. Il convient admirablement aux amitiés lointaines et sincères. "

Cette lettre, expédiée le 8 mai 1894, au numéro 9, de la rue L'écluse, près la Place Moncey, parvint à son adresse mais non pas à la connaissance de M. Pierre Margry. Trois jours avant qu'elle fût écrite (le 5 mai 1894), le *Paris-Canada* publiait une notice nécrologique du regretté Pierre Margry décédé le 27 mars précédent. Le 6 juin suivant, ma lettre me revenait, personne ne s'étant trouvé au numéro 9 de la rue L'écluse pour la recevoir.

Je n'ai appris que tout récemment l'adresse de la résidence de Madame veuve Pierre Margry. Cette information m'a déterminé à publier ici cette lettre que je gardais depuis huit ans en portefeuille en souvenir d'un homme avec lequel il m'était si agréable de correspondre. Je tiens à ce que Madame Pierre Margry sache quels sentiments de gratitude j'entretenais vis-à-vis du distingué français qui fut son mari et auquel mon éducation historique est redevable de si grands services. Si tard qu'elle l'apprenne, il lui sera sans doute consolant de connaître que l'éminent archiviste dont elle porte le nom avait au Canada,—il le possède encore—un ami qui garde son souvenir avec respect et reconnaissance.

J'en renouvelle ici l'expression et je la complète en publiant, à l'*Appendice* de ce livre, inspiré par la correspondance échangée entre nous, le bel article que l'honorable Hector Fabre, notre distingué commissaire-général canadien à Paris, publiait dans son journal, le *Paris-Canada*, à la date du 5 mai 1894.

Ce sera le suprême hommage à rendre à la mémoire d'un savant qui a consacré sa vie à l'étude des Origines françaises des pays d'Outre-Mer, et particulièrement à l'histoire de notre bien-aimée patrie, le Canada.

PIERRE MARGRY.

Tous ceux qui s'intéressent aux recherches et aux études historiques sur l'Amérique du Nord ont appris avec regret la mort de M. Pierre Margry. Les travaux d'une longue vie, renfermée toute entière dans ce domaine, n'avaient point épuisé son ardeur, ni lassé sa curiosité. Il cherchait, il découvrait toujours. Son esprit en éveil ne quittait pas ce vaste coin du passé. Le reste de l'histoire comptait peu à ses yeux, car nulle part il n'avait entrevu tant de richesses intellectuelles, tant de trésors inexplorés. Personne n'a mieux aimé, cérébralement, l'Amérique, et n'a plus contribué à la faire connaître à ceux qui l'aiment de même, aux érudits, aux chercheurs.

Lorsque M. Broadhead fut délégué en France par le gouvernement américain pour visiter nos archives coloniales et maritimes, M. Margry fut chargé de l'aider dans ces recherches, qui ont été publiées dans le neuvième volume de la Collection de Documents qui forment l'Histoire Coloniale de l'Etat de New-York.

Lorsque ce travail fut terminé, M. Margry resta attaché au classement de nos documents coloniaux, à titre de chef adjoint à la conservation des archives du Ministère de la Marine ; avant lui M. Moreau St-Méry avait commencé à sortir du chaos cette masse de papiers qui avaient moisi à Versailles pendant un demi-siècle ; il continua cette œuvre difficile avec une érudition consommée.

Il s'était épris passionnément pour les temps et pour les hommes dont il recueillait l'histoire. *Le Moniteur Universel* et plusieurs *Revues* de Paris reçurent de lui des communications très remarquables et très consultées sur les *Découvreurs* français. Il révéla successivement au public français les *Grandes Œuvres* de Duplex ; le *Début des Antilles Françaises* avec d'Enambuc ; et les *Annales héroïques du Canada* avec Champlain, Cavelier de La Salle, Cadillac et Montcalm, etc., etc.

Lorsqu'il prit sa retraite au Ministère, il fut chargé par le gouvernement des États-Unis, sur les instances de Parkman, de publier les nombreux documents qu'il avait recueillis sur la découverte du Mississippi, par le Canadien Cavelier de La

Salle, (1) et sur tous les travaux de ce dernier. Cette grande œuvre, qui a exigé six volumes in-quarto, est une véritable merveille d'érudition, mise en lumière sous la forme la plus originale ; sauf une savante préface (2), l'auteur disparaît entièrement sous la collection des documents ; il est parvenu, avec une grande habileté, à former son texte uniquement avec les pièces originales : classés par chapitres, dont les en-têtes, fort adroitement rédigés, suffisent pour les rattacher en un ensemble méthodique, cette suite d'Actes constitue une véritable histoire que le lecteur poursuit sans effort, avec une grande clarté. C'est une véritable mosaïque historique.

Durant ces dernières années, il travaillait à écrire l'histoire de la découverte des Iles Canaries et des premiers établissements qui y furent créés ; on peut dire qu'il est mort sur la brèche, car ce travail était déjà imprimé en partie. On a tout lieu d'espérer que cette dernière œuvre ne restera pas imparfaite.

Le Canada, qui a été une des grandes préoccupations de sa vie, lui doit une particulière reconnaissance, non seulement pour ses travaux personnels et pour la lumière qu'il a jetée sur l'histoire du passé, mais pour les services qu'il a rendus dans le présent à tant d'écrivains, canadiens et français, qui ont eu recours à son savoir et à son expérience pour se retourner au milieu des vieux titres qui sont accumulés dans l'Hôtel de la Marine. Il a été l'ami et le collaborateur de M. La Fontaine, de l'abbé Ferland, de M. Faribault, de l'abbé Laverdière, de l'abbé Casgrain, de M. Rameau, de M. Marmette, etc.

C'était un savant plein d'esprit et de cœur, un savant de la

(1) Je ferai respectueusement remarquer à l'Honorable Hector Fabre qu'il se trompe sur ce point. Comme M. Gabriel Gravier, l'auteur des *Découvertes et établissements de Cavelier de la Salle*, c'est l'ouvrage même de M. Pierre Margry qui l'a induit en erreur. Cavelier de la Salle a découvert l'Ohio, et LOUIS JOLLIET le MISSISSIPPI !—*Cuique suum*.—E. M.

Cf : *Mémoire sur les mœurs, coutumes et religion des Sauvages de l'Amérique Septentrionale*, de Nicolas Perrot, Leipzig & Paris, 1864, édition annotée par le Rev. Père J. Tailhan, S. J. —pages 279 et suivantes.

(2) C'est l'*Introduction* au tome Vième des *Mémoires et Documents pour servir à l'histoire des Origines françaises des pays d'Outre-Mer*.

vieille roche, dont les recherches ne dessèchaient pas l'âme, mais qui, tout au contraire, se passionnait d'autant plus qu'il travaillait davantage.

M. Margry est mort à Paris à l'âge de soixante-seize ans, soutenu dans sa vie modeste et laborieuse par le dévouement d'une femme de cœur et d'esprit. Il laisse un nom qu'on n'oubliera pas, et des œuvres qui, si elles ne brillent pas par l'éclat littéraire qui fascine le public et ouvre les portes des Académies, se recommandent par ces qualités rares qui séduisent l'esprit des érudits.

(Note de la page 118)

LES COLÈRES DE FRONTENAC.

Il ne faut pas se scandaliser plus que de raison des emportements de Frontenac. Au dix-septième siècle la colère semble être le trait caractéristique du tempérament de la noblesse française. Or Frontenac était de son temps, voilà tout. Battre une femme s'avouait publiquement. Malherbes, ce même Malherbes qui pleurait si tendrement sur la Rosette de Duperrier, Malherbes confessait sans rougir, à Madame de Rambouillet, avoir souffleté la vicomtesse d'Auchy. Rosser les domestiques était d'un courant usage. La brutalité vis-à-vis d'eux faisait partie des belles manières de l'époque. La tradition aristocratique exigeait que l'on châtiât les inférieurs pour une vétille. Richelieu battait ses gens et les officiers de sa garde. Madame de Vervins fouettait elle-même ses laquais et ses servantes. Rien de bien étonnant que Frontenac donnât du pied au derrière de ses valets ou de la canne sur leur dos.

La raison de toutes ces brutalités reposait dans la conviction profonde que la nature de l'homme du peuple, du vilain, n'était point celle de l'homme de qualité, du noble. " Comme le grand Corneille, son professeur d'orgueil et de volonté, écrit Arvède Barine, la duchesse de Montpensier croyait fermement qu'il existe une différence de nature entre l'homme de qualité et l'autre ; le premier ayant les vertus généreuses dans le sang, tandis que l'homme de petite naissance porte dans ses veines des inclinations plus basses. Au-dessus de ces deux variétés de

l'espèce humaine la Providence a mis les Princes, d'essence à part, et quasi divine. Il crève les yeux qu'ils ne sont pas faits de la même pâte que le reste des mortels. " (1)

Tels sont les sentiments et les préjugés de la Grande Mademoiselle, sentiments et préjugés de toute la Cour, au temps de Louis XIV. Entre les mains d'une noblesse imbue de pareilles idées, la valetaille, " cette pâte, " d'essence absolument méprisable, était pétrie à point.

Or, par un comble de rudesse dans les mœurs et d'inconséquence dans les idées, cette même noblesse française appliquait aux règlements des discussions soulevées entre égaux la discipline avec laquelle elle régentait les domestiques. Ce même Richelieu qui rossait si volontiers laquais et soldats, souffletait encore les ministres, ses collègues. La Grande Mademoiselle, nous rapporte encore Arvède Barine, " avait un verbe et des gestes de pandour lorsqu'elle discutait, et faisait mille imprécations. " Un jour, dans une altercation, elle menaça le maréchal de l'Hôpital de lui arracher la barbe de ses propres mains. Le grand officier eut peur et fila doux.

Rien de bien étonnant donc que Frontenac rudoyât les membres du Conseil Souverain, qu'il les menât à la baguette, comme il advint à cette orageuse séance du 16 août 1681, où le gouverneur, fou de colère, barrait le passage à Duchesneau et le menaçait de sa canne s'il osait quitter la salle avant la signature des procès-verbaux. L'intendant, épouvanté, lui échappa en sautant par la fenêtre.

Et c'est au lendemain d'une telle scène que Madame de Frontenac délivrait à son mari son fameux certificat de douceur de caractère ! (Cf : pages 70 et 71 de la présente *Etude*) La Divine dut rire de bon cœur en adressant son *Mémoire* au marquis de Seignelay, et répéter à Mademoiselle d'Outrelaise, son intime, le mot plaisant de Lenclos : " Ah ! le bon billet qu'a La Châtre ! "

On se scandalise, et avec raison, de l'impudence d'un Safrey de Mézy jetant à la tête de Mgr de Laval la clef du jardin du Séminaire comme dernier argument d'une discussion acrimonieuse où l'irascible gouverneur s'était honteusement oublié.

(1) Cf : Arvède Barine, *La jeunesse de la Grande Mademoiselle*, page 151.

Mais que penser alors de la conduite de son contemporain, le duc d'Épernon ? Ce fameux duc d'Épernon, " le dernier des grands seigneurs, " d'après Saint-Simon, discutant un jour avec l'archevêque de Bordeaux " lui bailla trois coups de poing dans la figure et la poitrine, et, lui donnant plusieurs fois du bout de son bâton dans l'estomac, lui dit que, *sans le respect dû à son caractère*, il le renverserait sur le carreau ! "

Cette édifiante anecdote est rapportée dans les *Mémoires* de Richelieu. Elle vaut, à elle seule, tout le volume.

Frontenac n'était pas impunément fils et petit-fils de soldat. Si j'étais médecin, je dirais que la colère fut la température normale du sang, toujours bouillant, de ce fougueux Buade. Chez lui, l'emportement de l'esprit tenait de l'exubérance même du courage. C'est le défaut de la qualité. Que l'impétuosité de son caractère ne nous fasse pas cependant méconnaître l'admirable bravoure du héros. La colère est atavique, la vaillance, traditionnelle aussi : sachons excuser l'une en appréciant l'autre comme il convient.

Dans tous les cas, demeurons bien persuadés que les violences grotesques, les brusqueries ridicules, et les frasques légendaires de Frontenac causèrent à ses contemporains, vivant avec lui en contact immédiat, essayant, par conséquent, tout le feu des premières décharges, une impression beaucoup moindre que celle laissée dans l'esprit d'un lecteur moderne, Duchesneau, Champigny, Villeray, Perrot, Fénélon, Morel, tous les antagonistes de Frontenac, avaient non seulement l'habitude mais la pratique des grands gestes et des éclats de voix furibondes. Coups pour coups, telle était la méthode en usage chez le beau monde policé de l'époque.

Mais que les coups de canne de Frontenac ne nous fassent point oublier ses magnifiques coups d'épée. A quoi bon donner méchamment, comme exemple de la fureur brutale de Frontenac, la misérable bagarre du 16 août 1681, quand il est si facile de lui préférer, comme modèle accompli d'une noble, royale et patriotique colère, cette autre scène, pathétique et grandiose, qui se joua, le matin du 16 octobre 1690, au salon du château Saint-Louis. Qui osera comparer le Frontenac du 16 octobre 1690, foudroyant du regard, de la voix et du geste, l'insolent parlementaire de Phips, au Frontenac du 16 août 1681, faisant sauter

par la fenêtre ce grand lièvre de Duchesneau ! Soyons donc éclectiques et sachons toujours choisir, dans le profil de nos grands hommes, le trait distingué, lorsqu'il est caractéristique.

Je veux croire que, pour des esprits légers, il est fort amusant et très curieux de savoir que le père de Frontenac, Henri de Buade, roua de coups de poing le petit Louis XIII, mais je préfère infiniment mieux connaître et retenir que le grand-père de Louis de Buade, Antoine de Frontenac, sauva la vie d'Henri IV (1) et que son petit-fils, à son tour, sauva Québec et la Nouvelle-France.

(1) " Ce dernier (*Antoine de Buade*) compagnon de misère et de périls d'Henri IV, lui avait sauvé la vie dans une circonstance, où, le Roi étant attaqué par deux ligueurs, Antoine de Frontenac avait abattu le baron de Frinet d'un coup de sabre, tandis qu'Henri IV faisait son affaire de l'autre assaillant, le comte de Château-Regneault, en lui criant : *Rends-toi, Philistin !*

Cf : Margry, *Introduction*, pages XLVIII et XLIX, au tome Vième des *Mémoires et Documents* pour servir à l'histoire des Origines françaises des pays d'Outre-Mer.—Paris—1887—Maison neuve Frères et Ch. Leclerc, éditeurs.

(Note de la page 126)

MONSEIGNEUR DE LAVAL ET MADAME DE CHAMPIGNY.

La femme de l'Intendant de Champigny, Marie Boyvin, épouse de Jean Bochart de Champigny, ancien lieutenant de Touraine et de Normandie, était cousine germaine de Mgr de Laval par les Péricard, comme le démontre le petit arbre généalogique suivant :

PÉRICARD (souche)

I

Enfants

Oudard Péricard.

Anne Péricard, mariée à Romain Boyvin, sieur de Nauroy.

2

Cousins germains.

Michelle Péricard, mariée à Hugues de Laval, mère de Mgr de Laval.

Romain Boyvin, fils.

3

Cousins remués de germain.

François de Laval (*Mgr de Laval.*)

Marie Boyvin, mariée à Jean Bochart de Champigny, de Verneuil, de Nauroy, etc.

Ce qui prouve l'exactitude du renseignement donné par Mgr de Laval lorsqu'il écrivait, au sujet de l'Intendant de Champigny : " *Nous sommes alliés au degré de premier de germain.* "

Par les qualités de l'esprit et du cœur, Madame de Champigny est l'une des femmes les plus distinguées qui soient venues en la Nouvelle-France.

LA COMTESSE DE FRONTENAC.

A la date du 12 octobre 1854, le *Journal de Québec* publiait, sous la signature de *C. de Laroche-Héron*, nom de plume de M. Charles de Courcy, une fort intéressante biographie de Madame la comtesse de Frontenac. On me saura gré d'en reproduire ici les passages les plus remarquables.

“ Il n'est aucun de nos lecteurs qui ne connaisse l'histoire d'un des plus célèbres gouverneurs du Canada, Louis de Buade, comte de Frontenac et de Palluau, maréchal des camps et armées du roi, chevalier de Saint-Louis et lieutenant-général pour Sa Majesté dans la Nouvelle-France. On sait que de 1672 à 1682, puis de 1689 à 1698, année de sa mort, arrivée le 28 novembre, le comte de Frontenac dirigea avec habilité, quoique d'une main souvent trop énergique, les rênes du gouvernement ; mais on aurait le droit d'ignorer s'il se maria jamais, car les divers historiens du Canada, dont nous avons les ouvrages sous les yeux, Charlevoix, M. Garneau et l'abbé Brasseur, ne nomment même pas la comtesse de Frontenac. Dans l'oraison funèbre du noble comte, prononcée dans l'église des Récollets de Québec, lieu de sa sépulture, le 19 décembre 1698, par le Père Olivier Goyer, commissaire des Récollets, nous apprenons bien que M. de Frontenac eut un fils, et que ce fils fut tué à la tête d'un régiment qu'il commandait au service de l'évêque de Munster, allié de la France. Mais l'orateur chrétien, en déplorant la fin prématurée de ce jeune homme, “ unique héritier de tant de vertus paternelles, que “ la mort arrêta à l'entrée d'une carrière qu'il allait fournir glorieusement, ” ne nous dit rien de sa mère, comme s'il y avait un parti pris de laisser dans l'oubli la comtesse de Frontenac. ”

M. Charles de Courcy reproche, avec trop d'aigreur peut-être, à Madame de Frontenac de n'avoir pas suivi son mari au Canada :

“ Ce n'est pas elle, dit-il, qui eût su montrer un dévouement égal à celui des mères spirituelles du Canada, Madame de la Peltrie, Mademoiselle Mance, ou la sœur Bourgeois. Ce n'est pas elle encore qui eût imité l'admirable charité de ces dames du grand monde, comme Madame d'Ailleboust, qui ne vint dans la Nouvelle-France que pour se consacrer au soulagement de son prochain, jusqu'à ensevelir les morts et à les porter elle-même en

terre ; ou comme Madame de Wault de Monceaux, veuve d'un colonel de chevau-légers, qui se remariait, au-dessous de sa condition, par un sublime motif de compassion chrétienne.

“ Quelque temps après son arrivée au Canada, dit la Mère Marie de l'Incarnation, M. Bourdon demeura veuf avec sept enfants, dont aucun n'était en état de prendre soin de son père. Madame de Monceaux eut un puissant mouvement d'assister cette famille ; et, pour cet effet, elle se résolut d'épouser M. Bourdon, dont la vertu lui était connue, mais à la condition qu'ils vivraient comme frère et sœur. Elle se ravala de condition pour faire ce coup de charité, et l'on ne saurait croire tout le bien qui a réussi de cette généreuse action.”

“ Le Canada est le seul pays au monde dont la colonisation soit le fruit de pareils actes d'un aussi magnifique dévouement. Mais, dans un autre ordre d'idées, fort humaines et fort légères, la vie de la comtesse de Frontenac n'en est pas moins curieuse, car elle nous la montre lancée dans la société la plus brillante de la France, recevant les hommages d'un prince souverain, (1) et, par une liaison et une correspondance intimes avec Madame de Maintenon, exerçant sa part d'influence sur les destinées de la mère-patrie. ”

Suivent quelques notes généalogiques sur la famille de Frontenac et le récit du mariage de Louis de Buade avec Anne de la Grange-Trianon.

Puis le biographe nous parle de la conduite de Madame de Frontenac au temps de la Fronde :

“ La comtesse de Frontenac qui, par sa beauté, mérita le nom de *La Divine*, devint l'une des plus brillantes héroïnes de la Fronde, et Madame de Motteville raconte dans ses *Mémoires* qu'elle joua un rôle important comme amie et confidente de *Mademoiselle*, fille du duc Gaston d'Orléans, et qui fut sur le point d'épouser Louis XIV. En 1652, durant la rébellion, le roi s'étant approché d'Orléans avec son armée, les Frondeurs supplièrent le duc d'Orléans de s'y jeter afin de maintenir les habitants dans leur parti. Mais ce prince, qui ne brillait pas par l'énergie, préféra rester à Paris et il se fit remplacer par sa fille.

(1) De Charles IV, duc de Lorraine.

“ *Mademoiselle* y alla avec beaucoup de joie et de résolution, suivie des comtesses de Fiesque et de Frontenac et de plusieurs autres dames habillées en amazones, accompagnées du duc de Rohan, de quelques conseillers du Parlement et de plusieurs jeunes gens de Paris. J'ai quelque connaissance des sentiments de cette princesse qui, de quelque manière qu'on les tournât, étaient criminels ; mais on peut dire en sa faveur que, sa passion étant légitime, il y avait quelque chose de grand et d'excusable dans son action. La bonne mine du Roi, la majesté qu'il portait dans ses yeux, sa taille, et toutes ses grandes et belles qualités, n'avaient point de charmes pour elle. La couronne fermée était le seul objet de son ambition (1).

“ Par son intrépidité et son esprit chevaleresques, *Mademoiselle* réussit à fermer au roi les portes d'Orléans. On sait que plus tard elle fit tirer sur les troupes royales le canon de la Bastille. Mais ces façons cavalières ne réussirent nullement à éveiller la passion de Louis XIV, et la princesse, désabusée, désespérant d'être prise à l'assaut, comme une place forte, en fut réduite par la suite à rechercher la main de Lauzun.

.....

“ Une des liaisons les plus intimes de Madame de Frontenac fut avec Madame de Maintenon, ainsi que le prouve le recueil de la correspondance de cette illustre dame, et elle continua à recevoir jusqu'à sa mort, malgré l'élévation subite de la compagne de Louis XIV, les lettres intimes de cette amie de sa jeunesse. Il est vrai que, s'il faut en croire Voltaire, ces deux dames étaient proches parentes ; mais ce fait n'ôte rien au reflet de gloire qu'une pareille intimité projette sur Madame de Frontenac.

“ En 1680, cette dernière ayant écrit à son amie pour la féliciter des progrès de la faveur royale, Madame de Maintenon répondit : “ A quarante-cinq ans il n'est plus temps de plaire ; mais la vertu est de tous les âges..... Il n'y a que Dieu qui sache la vérité. Je le renvoie (Louis XIV) toujours *affligé*, jamais *désespéré*. ” Quelques années auparavant, en 1672, elle avait écrit : “ le maître vient quelques fois chez moi, malgré moi, et s'en retourne *désespéré*, jamais *rebuté*. ”

(1) *Biographie universelle*—article *Molé*, tome 29, pages 282 et suivantes—édition de 1821.

“ Ne sent-on pas la nuance délicate entre les deux locutions, et n'y a-t-il pas un intérêt réel à en discerner le caractère d'après les circonstances ?

“ En 1672, le roi essayait ses premières séductions et il s'efforçait d'entraîner au mal Madame de Maintenon. Mais celle-ci, tout en accueillant avec respect les preuves de l'amour de Louis XIV, ne lui donnait aucune espérance de jamais trouver en elle une vile imitatrice des Montespan et des Fontanges. La veuve de Scarron n'exerçait son influence que pour donner à son souverain les plus nobles conseils. Elle lui peignait les charmes de la religion et de la vertu, et, en le faisant rougir de ses passions coupables, cherchait à le ramener à la reine. Le roi, encore incapable de comprendre cette austère morale, ne voyait que le désappointement de ses désirs du moment. Il était donc *désespéré*, jamais *rebuté*.

“ Mais, en 1680, Louis XIV en avait pris son parti d'une vertu inébranlable qu'il n'avait pu séduire chez la marquise de Maintenon. Les délices de la conversation et de l'esprit de cette femme supérieure lui semblaient, par leur nouveauté pour lui, avoir plus de saveur que ses grossiers plaisirs ordinaires. Toutefois, il avait encore peine à se résigner à ce commerce purement intellectuel qui n'était pas dans ses habitudes. Le roi était donc alors toujours *affligé* mais jamais *désespéré*. Il ne se sentait pas le courage de rompre ses liens illégitimes, et, le 21 juin 1680, Madame de Sévigné écrivait à sa fille : “ La faveur de Madame de Maintenon est toujours au suprême. Le roi n'est que des moments chez Madame de Montespan et chez Madame de Fontanges, qui est toujours languissante.”

“ En 1682, la vertu et les conseils de Madame de Maintenon triomphaient. Le roi, rentré entièrement dans la pratique de la religion et de ses commandements, rendait la reine parfaitement heureuse. Mais elle ne put jouir longtemps de cette félicité tardive, car elle mourut le 30 juillet 1683. Deux ans après, Louis XIV épousait la sévère conseillère qui avait fait entrer l'ordre et le calme dans sa vie ; et Françoise d'Aubigné recevait ainsi, à l'âge de cinquante ans, la récompense terrestre d'un demi-siècle de vertus.

“ La comtesse de Frontenac suivit toutes les phases d'un attachement royal pour son amie, qui dura quinze ans, sans sortir du

domaine de l'esprit où le maintenait inexorablement Madame de Maintenon. Madame de Frontenac recevait toutes les confidences de la nouvelle favorite ; et, pour avoir joui de cet insigne privilège de la part d'une personne aussi éminente, il fallait qu'elle se fût toujours montrée digne de le mériter.

.....

“ Madame de Frontenac s'était liée de passion avec une femme non moins belle qu'elle, Mademoiselle d'Outrelaise, et toutes deux faisaient les délices de l'*Arsenal*. On l'appelait ainsi parce que le duc du Lude, qui donna galamment une hospitalité viagère à Madame de Frontenac, était grand maître de l'artillerie et logeait à l'*Arsenal*. Cette société comptait parmi ses ornements la spirituelle marquise de Sévigné, et aussi Madame Scarron, devenue plus tard Madame de Maintenon. Dans ses *Mémoires*, si précieux pour l'historien, Saint-Simon revient, à plusieurs années d'intervalle, à parler des deux charmantes amies :

“ La comtesse de Fiesque, écrit-il en 1698, la comtesse de Fiesque, si intime de *Mademoiselle*, avait amené de Normandie avec elle Mademoiselle d'Outrelaise et la logeait chez elle. C'était une fille de beaucoup d'esprit, qui se fit beaucoup d'amis qui l'appelèrent *La Divine*, nom qu'elle communiqua depuis à Madame de Frontenac avec qui elle demeura à l'*Arsenal*. Elles furent inséparables pour la vie. Madame de Frontenac était une autre personne d'esprit et d'empire, et de toutes les bonnes compagnies de son temps. On ne les appelait que les *Divines*.

“ A l'année 1699, le duc de Saint-Simon, racontant la mort du comte de Frontenac, revient encore sur les charmes de la comtesse :

“ On eut, dit-il, nouvelles de la mort du comte de Frontenac, à Québec, où il était pour la seconde fois gouverneur-général depuis près de dix ans. Il avait gagné tellement la confiance des sauvages la première fois qu'il eut cet emploi, qu'on fut obligé de le prier d'y retourner. Il y fit toujours parfaitement bien et ce fut une perte. Le frère de Callières commandait sous lui et lui succéda, M. de Frontenac s'appelait Buade et il était fils d'une Phélippeaux, nièce et fille de deux secrétaires d'Etat ; il était frère de Madame de Saint-Luc dont le mari était chevalier

de l'Ordre (*du Saint-Esprit*), et lieutenant-général de Guyenne. Frontenac était un homme de beaucoup d'esprit, fort du monde et parfaitement ruiné. Sa femme, qui n'était rien, et dont le père s'appelait La Grange-Trianon, avait été belle et galante, extrêmement du grand monde et du plus recherché. Elle et son amie, Mademoiselle d'Outrelaise, qui ont passé leur vie logées ensemble à l'Arsenal, étaient des personnes dont il fallait avoir l'approbation. On les appelait les *Divines*. Un si aimable homme et une femme si merveilleuse ne dureraient pas aisément ensemble. Ainsi le mari n'eut pas de peine à se résoudre d'aller vivre et mourir à Québec plutôt que de mourir de faim ici, en mortel auprès d'une *Divine*."

" Enfin, en février 1707, Saint-Simon rend compte de la mort de Madame de Frontenac, et son récit est encore un hommage à sa merveilleuse beauté :

" Mourut aussi Madame de Frontenac dans un bel appartement que feu le duc du Lude, qui était fort galant, lui avait donné à l'Arsenal, étant grand maître de l'artillerie. Elle avait été belle et ne l'avait pas ignoré. Elle et Mademoiselle d'Outrelaise, qu'elle logeait avec elle, donnaient le ton à la meilleure compagnie de la ville et de la cour, sans y aller jamais. On les appelait les *Divines*. En effet, elles exigeaient l'encens comme déesses et ce fut, toute leur vie, à qui leur en prodiguerait. Mademoiselle d'Outrelaise était morte il y avait longtemps. C'était une demoiselle du Poitou (1), de parents pauvres et peu connus, qui avait été assez aimable et qui perça par son esprit beaucoup plus doux que celui de son amie qui était impérieux. Son mari qui, comme elle, avait peu de biens et, comme elle aussi, beaucoup d'esprit et de bonne compagnie, portait avec peine le poids

(1) Saint-Simon était plus exact lorsqu'il écrivait, en 1698, que Mademoiselle d'Outrelaise était originaire de Normandie. En effet, l'édition Régnier, annotant ses *Mémoires*, dit ceci : " Madeleine d'Outrelaise n'est connue que par son intimité avec les amis de *Mademoiselle*. Probablement originaire, non pas du Poitou, comme le dira Saint-Simon en reparlant d'elle, mais de la basse Normandie (château d'Outrelaise, commune de Gouvix, près Caen), c'était une parente des d'Harcourt, recueillie chez Mme de Fiesque."

Cf : Note 5 de la page 89 du tome Vième des *Mémoires* de Saint-Simon—édition Régnier—Paris, 1886, librairie Hachette.

de son autorité. Pour l'en dépêtrer, et lui donner de quoi vivre, on lui procura, en 1672, le gouvernement du Canada où il fit si bien pendant longues années qu'il y fut renvoyé en 1689. Madame de Frontenac était extrêmement vieille et voyait encore chez elle force bonne compagnie. Elle n'avait point d'enfants, et peu de biens que par amitié elle laissa à Beringhen, premier écuyer. ”

M. Charles de Courcy parle ensuite de la liaison de Madame de Frontenac avec Madame de Maintenon, puis de leur correspondance intime au sujet de Louis XIV, correspondance que j'ai publiée au cours de cette *Etude*. (1) Enfin, il termine sa remarquable biographie par la réflexion suivante que je prie mon lecteur de retenir :

“ Ne posons pas en juges trop sévères de la comtesse de Frontenac. Sans doute son devoir aurait été d'accompagner le comte au Canada et de donner l'exemple aux nobles dames qui y fondaient la colonie sur les bases si solides de la vertu et de la charité. Mais, douée de tant d'attraits et de séductions, dans un siècle où les faiblesses trouvaient tant d'excuses aux yeux du monde, il lui faut savoir gré d'avoir conservé une réputation intacte et une considération générale dans tout le cours d'une existence longue et honorée. ”

(1) Cf: Chapitre VI, pages 45 et suivantes.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
PRÉFACE.....	V
AVANT-PROPOS.....	IX

PREMIÈRE PARTIE

AMIS POLITIQUES

CHAPITRE I

Madame de Frontenac.—Prestige et influence de la *Divine*.
—Elle fait nommer son mari gouverneur du Canada et
l'emporte sur Madame de Sévigné, qui sollicitait la
même position pour son gendre.—Ce que la spirituelle
marquise et sa fille, Madame de Grignan, pensaient de
nos ancêtres, les Canadiens-français..... I

CHAPITRE II

Madame de Frontenac appartient-elle à l'histoire de la Nou-
velle-France?—Pourquoi la fière comtesse ne vint pas
au Canada.—Explications boiteuses et interprétations
malignes de cette absence.—Quelle en était la véritable
raison.—Frontenac et Madame de Montespan.—Devons-
nous garder rancune à Madame de Frontenac de n'avoir
pas suivi son mari à Québec?—Ce que nous valut la
présence permanente de Madame de Frontenac à Paris. 8

CHAPITRE III

- Influence personnelle, sociale et politique de Frontenac.—
Ses partisans.—Madame de Frontenac, la plus habile,
la plus active et la plus fidèle de ses amis..... 18

CHAPITRE IV

- Apologie de Madame de Frontenac.—Était-elle une femme
galante?—Petite dissertation grammaticale sur les mots
galant et *honnête* : quel en était le sens au 17^{ième} siècle.
—Définition du mot *galant* par Vaugelas, corroboré par
Sainte-Beuve;—exemples tirés des œuvres de ce der-
nier.—Définition du mot *honnête* par Sarcey.—Synony-
mie des mots *galant*, *poli*, *honnête*..... 25

CHAPITRE V

- Caractère de Madame de Frontenac.—Moralité de sa con-
duite.—Honnêteté de ses mœurs.—Témoignages histo-
riques..... 34

CHAPITRE VI

- Madame de Frontenac, confidente de Madame de Maintenon.
—Lettres de Madame de Maintenon à Madame de Fron-
tenac.—Indigence de Madame de Frontenac..... 41

CHAPITRE VII

- Origine des racontars malicieux mis en circulation dans l'his-
toire du Canada contre Madame de Frontenac.—Madame
de Frontenac et la Fronde.—Mariage de Madame de
Frontenac.—Frontenac enleva-t-il sa femme?..... 52

CHAPITRE VIII

- Monsieur et Madame de Frontenac dans le roman et dans
l'histoire.—Leur vie domestique après la Fronde, 1652,
et après le scandale Montespan, 1672.—L'honneur du
nom, unique et suprême raison de la fidélité, de la constance
et du dévouement d'Anne de la Grange envers son
mari.—Son zèle à défendre sa conduite politique.—Le
Mémoire qu'elle adressa, en 1681, au marquis de Sei-
gnelay, et la visite qu'elle reçut, en 1697, de Mgr de
Saint-Vallier..... 63

CHAPITRE IX

PAGE

Calomnies historiques répandues contre les Frontenacs : —le duel de François-Louis de Buade ; —les <i>Remarques</i> sur l'oraison funèbre du comte de Frontenac ; —l'anecdote du coffret d'argent. — Réfutation	73
---	----

DEUXIÈME PARTIE

AMIS INTIMES

CHAPITRE I

Vie tourmentée de Frontenac : ses tristesses, ses humiliations, ses déboires. — Services méconnus. — Récompenses sollicitées. — Gratifications mesquines. — Honneurs tardifs. — Lassitude des ambitions et des espérances du gouverneur	89
---	----

CHAPITRE II

Un Mécène français : Henri-Louis Habert, seigneur de Montmort, beau-frère de Frontenac. — Royale hospitalité de sa maison. — Trois commensaux de Montmort : Gassendi, Molière, Colbert. — Frontenac, homme de lettres. — Sa passion pour le théâtre. — Madame de Frontenac chez les <i>Précieuses</i> de la rue des Tournelles. — <i>La Divine</i> à l'Arsenal. — Caractère exclusif et hautain de son amitié. — De la conversation au 17 ^{ième} siècle. — Un virtuose du bel esprit : le duc du Lude.	99
--	----

CHAPITRE III

Madame de Montmort, Henriette-Marie de Buade, sœur de Frontenac. — Prestige littéraire de son salon. — Sécurité de sa demeure pour les proscrits politiques : la Grande Mademoiselle s'y réfugie la nuit du 20 octobre 1652. — Paix religieuse de son foyer : Louis Habert de Montmort, neveu de Frontenac, vient y composer son premier sermon. — Claude de Bourdeille, beau-frère de Fronte-	
--	--

nac.—Deux copains : le comte de Frontenac et le chevalier de La Rivière	110
---	-----

CHAPITRE IV

Isolement de Frontenac.—Les morts vont vite : François-Louis de Buade, 1672 ; Henriette-Marie de Buade, 1676 ; —Henri-Louis Habert de Montmort, 1679 ; — Madame de Longueville, 1679 ; —La Grande Mademoiselle, 1693 ; —L'évêque de Perpignan, 1695 ; — Madame de Sévigné, 1696.—Anne de la Grange, seule et dernière amie du gouverneur.—Beaux sentiments de Frontenac en présence de la mort.— Sa dernière heure.....	120
---	-----

CHAPITRE V

Le graveur Claude Mellan et le portrait de Madame de Montmort.—Existe-t-il un portrait de Frontenac ?—Trouvés : un faux profil et un faux bonhomme.—Le portrait de la <i>Divine</i> , au musée de Versailles, est-il de Bernini ?—Où chercher un portrait authentique de Frontenac.....	128
---	-----

APPENDICE	135
Portrait de Madame de Frontenac	1 et 135
Portrait de Madame de Montmort.....	89 et 137
Armes des Frontenacs.....	18 et 137
Armes des Montmorts.....	99 et 138
Sceau de Frontenac.....	135 et 138
Généalogie des Buades.....	138
Frontenac et la comédie de " Tartufe ".....	140
La légende du coffret d'argent.....	143
Monsieur Pierre Margry.....	165 et 170
Les colères de Frontenac.....	172
Mgr de Laval et Mme de Champigny.....	176
La comtesse de Frontenac.....	177